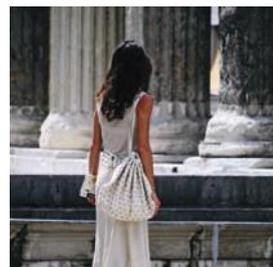


Ampuis ■ Chasse-sur-Rhône ■ Chonas-l'Amballan ■
Chuzelles ■ Condrieu ■ Échalas ■ Estrablin ■
Eyzin-Pinet ■ Jardin ■ Les Côtes-d'Arey ■ Les Haies
Loire-sur-Rhône ■ Longes ■ Luzinay ■ Meyssiez ■
Moidieu-Détourbe ■ Pont-Évêque ■ Reventin-Vaugris
Sainte-Colombe ■ Saint-Cyr-sur-le-Rhône ■
Saint-Romain-en-Gal ■ Saint-Romain-en-Gier
Saint-Sorlin-de-Vienne ■ Septème ■ Serpaize
Seyssuel ■ Trèves ■ Tupin-et-Semons ■ Vienne ■
Villette-de-Vienne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

 Vienne
Condrieu
Agglomération



- 4** PRÉSENTATION DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION
- 10** SERVICES TRANSVERSAUX
- 18** ACCESSIBILITÉ
- 20** ÉCONOMIE
- 26** TOURISME
- 30** JAZZ À VIENNE
- 36** PETITE ENFANCE
- 40** TÉLÉALARME
- 42** COHÉSION SOCIALE
- 52** AMÉNAGEMENT URBAIN
- 58** ASSAINISSEMENT
- 64** VOIRIE
- 66** ENVIRONNEMENT - GESTION DES DÉCHETS
- 70** ENVIRONNEMENT - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NATURE
- 74** TRANSPORTS
- 78** ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
- 82** COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE
- 86** CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
- 88** RAPPORT FINANCIER
- 92** LEXIQUE





édito

Mesdames, Messieurs,

Vous avez entre les mains le tout premier rapport d'activité de Vienne Condrieu Agglomération, née au 1^{er} janvier 2018 de la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et intégrant la commune de Meyssiez.

En seulement un an, c'est un travail particulièrement important qui a été fourni par les élus et les services communautaires pour installer cette nouvelle agglomération, intégrer de nouvelles compétences, s'approprier de nouveaux dossiers et lancer de nouveaux projets, tout en assurant la continuité des missions de service public de l'agglomération.

2018 aura aussi été marquée par l'élaboration du projet d'agglomération qui constitue la feuille de route du territoire pour ces prochaines années.

Ce projet est le fruit de la réflexion des élus au cours de 4 séminaires du bureau communautaire, il intègre les contributions du conseil de développement, des directeurs de services de l'agglomération, mais aussi celles de l'ensemble des élus municipaux qui ont été conviés à une réunion participative dédiée.

Ce projet d'agglomération s'articule autour de quatre grandes ambitions : « une agglomération qui porte un projet partagé », « un territoire qui cultive l'excellence », « un territoire fort de ses équilibres », « une agglomération qui ambitionne, pour tous, un haut niveau de service ».

Pour chacune de ces ambitions, le projet d'agglomération indique les objectifs à poursuivre. Les actions à mettre en œuvre seront précisées dans les schémas et programmes thématiques à venir ou en cours de révision (Plan de Déplacements Urbains, Plan Climat Air Énergie Territorial, Programme Local de l'Habitat).

Je tiens une nouvelle fois à remercier l'ensemble des élus et des services pour le travail accompli au service de ce nouveau territoire.

Thierry Kovacs,
Président de Vienne Condrieu Agglomération

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /
38217 Vienne Cedex
Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication :

Claudine Perrot-Berton

Rédactrice en chef : Brigitte Carvana

Rédaction : Les services de l'Agglo

Conception graphique : Catherine Ornon

Impression : Imprimerie ZIMMERMAN

Imprimé à 500 exemplaires

sur du papier respectueux de l'engagement environnemental
labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)

- Le territoire, son fonctionnement
- Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération
 - Compétences obligatoires
 - Compétences optionnelles
 - Compétences facultatives
- Les élus

L'Agglo

Une nouvelle agglo

Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, né de la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de Meys siez.

C'est un espace de solidarité qui compte 30 communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Vienne Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires, optionnelles et facultatives.

Comment fonctionne Vienne Condrieu Agglomération ?

Vienne Condrieu Agglomération est administrée par un conseil communautaire. Celui-ci est composé de 51 délégués issus des 30 communes membres. Le conseil communautaire délibère, vote les projets et prend notamment les décisions d'ordre budgétaire.

Le bureau communautaire est composé :

- du Président

Il ordonne et exécute les délibérations du conseil communautaire.

Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

- de 15 Vice-Présidents et de 16 autres membres du bureau dont 14 conseillers délégués

Ils ont la responsabilité d'une délégation et préparent les dossiers et projets qui seront soumis en commissions, en bureau et en conseil communautaire.

■ Les commissions thématiques :

- sont présidées par un vice-président ou un conseiller délégué de Vienne Condrieu Agglomération,
- ouvertes aux 568 conseillers municipaux, ce sont des instances de propositions et de consultation.

Vienne Condrieu Agglomération compte 17 commissions thématiques :

- Administration générale
- Finances
- Économie - Commerce - Artisanat
- Agriculture
- Aménagement
- Habitat
- Petite enfance
- Insertion - Emploi - Réussite éducative
- Cohésion sociale (contrat de ville, politique sociale de l'habitat, santé, jeunesse, téléalarme, FPH...)
- Voirie
- Assainissement
- Rivières, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Environnement Air Énergie Climat
- Gestion des déchets
- Transports et déplacements
- Événements culturels et sportifs de rayonnement communautaire
- Équipements sportifs



Info

1^{er} janvier 2018

date de création

30 communes membres
18 communes en Isère et
12 dans le Rhône

Vienne

Sous-préfecture : ville centre

407 km²

superficie

90 000 habitants

Populations légales 2015
en vigueur au 1^{er} janvier
2018
(Source : INSEE)

Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération

■ Compétences obligatoires

• Développement économique

> Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

> Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique.

> Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

> Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

• Aménagement de l'espace communautaire

> Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).

> Transports collectifs, Plan de Déplacements Urbains (PDU) et transports scolaires.

> Plan local d'urbanisme.

> Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.

• Équilibre social de l'habitat

> Politique en faveur du logement social, d'intérêt communautaire.

> Programme Local de l'Habitat.

> Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

> Actions en faveur du logement des personnes défavorisées.

> Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

• Politique de la ville

> Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville.

> Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

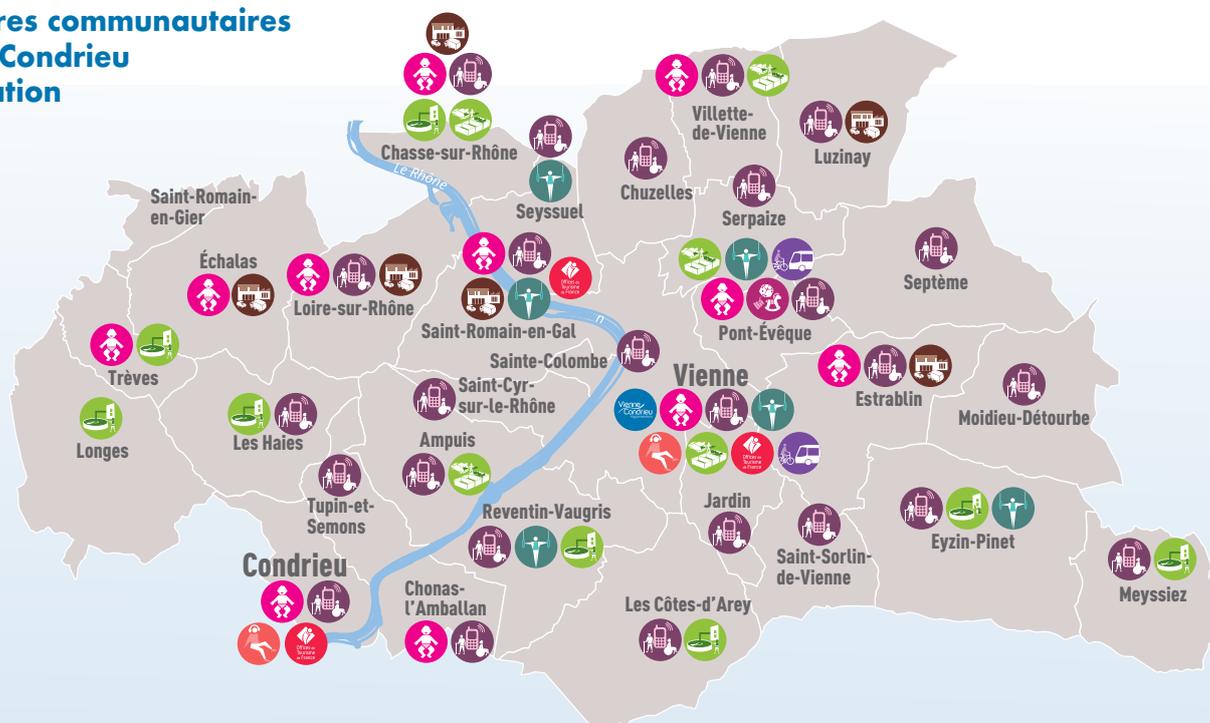
> Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

• Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

• Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

• Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Les structures communautaires de Vienne Condrieu Agglomération



Siège social



Équipements Petite Enfance

Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
Relais d'Assistants Maternelles
Lieu d'accueil parents enfants
Ludothèque



Jeunesse



Téléalarme



Déchèteries



Stations d'épuration



Équipements transports



Équipements Sportifs



Accueils touristiques



Zones d'activités en cours de commercialisation

■ Compétences optionnelles

- **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.**
- **Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
 - > Lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores.
 - > Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**
 - > Équipements sportifs des collèges et lycées.
 - > Stade nautique à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet.
 - > Halle sportive à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Aire de grands jeux à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Aérodrome situé à Reventin-Vaugris.

- > Boulodrome à Vienne.
- > Stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris.
- > Piste de bi-cross à Pont-Évêque.
- > Ponton flottant de l'Île Barlet à Saint-Romain-en-Gal.

• Assainissement

• Action sociale d'intérêt communautaire

- > Animation et gestion de l'ensemble des Relais d'Assistantes Maternelles situés sur le territoire du pays viennois.
- > Financement et gestion d'établissements d'accueil du jeune enfant du territoire.
- > Financement des ludothèques.
- > Coordination du schéma d'organisation des services liés à l'enfance.
- > Mise en place et suivi de politiques contractuelles en matière de petite enfance.
- > Dispositif de téléalarme en faveur des personnes âgées et handicapées.

■ Compétences facultatives

- **Aménagement du territoire**
 - > Aménagement de sites stratégiques pour le développement du territoire.
 - > Politiques contractuelles de développement local.
 - > Participation au financement d'infrastructures ayant un intérêt pour l'agglomération.
 - > Toutes actions contribuant à l'accueil et au maintien de services publics sur le territoire communautaire.
- **Environnement**
 - > Soutien à la mise en valeur des sites naturels sensibles et du patrimoine naturel du territoire ; soutien aux actions en faveur de la biodiversité.
 - > Élaboration et mise en œuvre de tout document communautaire d'orientation en matière d'environnement et de développement durable, sans préjudice de l'intervention des communes pour ce qui les concerne.
 - > La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.
 - > La lutte contre la pollution.
 - > La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.
 - > La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
 - > L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
 - > Actions de soutien au développement des énergies renouvelables.
- **Transports et déplacements**
 - > Sensibilisation et actions en faveur des modes de

déplacement non polluants.

- > Installation et entretien des abribus affectés aux réseaux de transports urbains et scolaires.

• Développement touristique

- > Schéma de développement touristique.
- > Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique.

• Rayonnement communautaire

- > Organisation et gestion du festival « Jazz à Vienne » et mise en œuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du développement économique et culturel de l'agglomération.
- > Soutien et organisation de manifestations et évènements culturels et ou sportifs participant au rayonnement communautaire.

• Sécurité et hygiène

- > Participation financière à la lutte contre l'incendie et les secours.
- > Participation au financement de la gestion des fourrières animales.

• Technologies de l'information et de la communication

- > Soutien technique et /ou financier au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- > Informatique dans les écoles maternelles et élémentaires.

• Autres domaines

- > Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Le Président



Thierry Kovacs
Président
► Vienne

Les membres du bureau

Les 15 Vice-présidents



Virginie Ostojic
1^{re} vice-présidente en charge des transports
► Saint-Romain-en-Gier



Isidore Polo
2^e vice-président en charge de l'environnement, de l'air, de l'énergie et du climat
► Saint-Sorlin-de-Vienne



Martine Faïta
3^e vice-présidente en charge du développement économique
► Pont-Évêque



Gérard Banchet
4^e vice-président en charge de l'administration générale et du personnel
► Ampuis



Marielle Morel
5^e vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire
► Chuzelles



Sylvain Laignel
6^e vice-président en charge de l'emploi, de l'insertion et de la réussite éducative
► Estrablin



Christiane Jury
7^e vice-présidente en charge de la commande publique
► Échalas



André Masse
8^e vice-président en charge des finances
► Sainte-Colombe



Lucette Girardon-Tournier
9^e vice-présidente en charge de la petite enfance
► Chonas-l'Ambellan



Alain Clerc
10^e vice-président en charge de l'assainissement
► Septème



Thérèse Corompt
11^e vice-présidente en charge de la politique sociale de l'habitat, de la jeunesse, de la santé et de la téléalarme
► Condrieu



Guy Martinet
12^e vice-président en charge du haut débit et des grandes infrastructures
► Loire-sur-Rhône



Marie-Pierre Jaud-Sonnerat
13^e vice-présidente en charge du tourisme
► Saint-Romain-en-Gal



Frédéric Belmonte
14^e vice-président en charge de l'agriculture
► Seyssuel



Christian Janin
15^e vice-président en charge de la voirie communautaire
► Eyzin-Pinet

Les conseillers communautaires



Manuel Belmonte
conseiller communautaire
► Vienne



Christophe Bouvier
conseiller communautaire
► Chasse-sur-Rhône



Jean-Yves Curtaud
conseiller communautaire
► Vienne



Alexandra Deruaz-Pepin
conseillère communautaire
► Vienne



Daniel Paraire
conseiller communautaire
► Vienne



René Pasini
conseiller communautaire
► Pont-Évêque



Herminia Privas
conseillère communautaire
► Chasse-sur-Rhône



Laurence Lemaître
conseillère déléguée en charge des modes doux de déplacements
► Les Haies



Bernard Louis
conseiller délégué en charge de la gestion des déchets
► Villette-de-Vienne



Christophe Charles
conseiller délégué en charge du développement et de la rénovation de l'habitat - gens du voyage
► Luzinay



Pascal Chaumartin
conseiller délégué en charge du commerce et de l'artisanat
► Vienne



Claudine Perrot-Berton
conseillère déléguée en charge de la communication institutionnelle
► Saint-Cyr-sur-le-Rhône



Thierry Quintard
conseiller délégué en charge du handicap et de l'accessibilité
► Jardin



Michel Thommès
conseiller délégué en charge des espaces naturels, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre l'ambrosie
► Les Côtes d'Arej



Annick Guichard
conseillère déléguée en charge des événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
► Trèves



Gérard Lambert
conseiller délégué en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
► Moidieu-Détourbe



Lucien Bruyas
conseiller délégué en charge des circuits courts en agriculture
► Longes



Stéphane Plantier
conseiller délégué en charge de l'informatique dans les écoles
► Meyssiez



Max Kéchichian
conseiller délégué en charge des équipements sportifs communautaires
► Serpaize



Pascal Gerin
conseiller délégué en charge de l'assainissement non collectif
► Tupin-et-Semons



Bernard Linage
conseiller délégué en charge des stations d'épuration
► Vienne



Claude Bosio
membre du bureau
► Chasse-sur-Rhône



Blandine Vidor
membre du bureau
► Reventin-Vaugris



Bernard Catelon
conseiller communautaire
► Condrieu



Michèle Cédric
conseillère communautaire
► Vienne



Mari Carmen Conesa
conseillère communautaire
► Vienne



Patrick Curtaud
conseiller communautaire
► Vienne



Michèle Desestret-Fournet
conseillère communautaire
► Vienne



Annie Dutron
conseiller communautaire
► Vienne



Claire El Boukili-Mallein
conseillère communautaire
► Vienne



Jean-François Merle
conseiller communautaire
► Vienne



Adrien Rubagotti
conseiller communautaire
► Vienne



Maryline Silvestre
conseillère communautaire
► Vienne



Jacques Thoizet
conseiller communautaire
► Vienne



Jean-André Thomassy
conseiller communautaire
► Pont-Évêque

Les suppléants

Les communes n'ayant qu'un seul conseiller communautaire ont un suppléant.

Richard Bonnefoux
AMPUIS

Claude Bonnel
LES HAIES

Jean-Pierre Bouvier
MEYSSIEZ

Michel Charmet
TRÈVES

Virginie Couchoud
VILLETTE-DE-VIENNE

Janine Crivelli
SERPAIZE

Martin Daubrée
TUPIN-ET-SEMONS

Marcelle Delphis
SAINT-SORLIN-DE-VIENNE

Patricia Desroches
SEPTÈME

Michel Douard
LOIRE-SUR-RHÔNE

Jean Fourdan
SAINTE-COLOMBE

Fernand Furst
ÉCHALAS

Roland Gasparini
REVENTIN-VAUGRIS

Alain Gerbaud
SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Alain Granados
CHUZELLES

Sophie Guibouret
MOIDIEU-DETOURBE

Christèle Mention
LES-COTES-D'AREJ

Virginie Novotny
SEYSSUEL

Anne Pellegrini
LUZINAY

Jean-Jacques Plasson
CHONAS-L'AMBALLAN

Michèle Ponce
ESTRABLIN

Julien Rêze
SAINT-ROMAIN-EN-GIER

Catherine Souchon
EYZIN-PINET

Didier Teste
LONGES

Gilbert Vaudaine
SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE

Evelyne Ziboura
JARDIN

Les services transversaux sont :

- La direction des ressources humaines composée de 7 personnes
- Le service expertises internes composé de 2 personnes
- Le secrétariat général composé de 2 personnes
- La direction des finances composée de 5 personnes
- La direction commande publique composée de 5 personnes
- La direction des systèmes d'information et des télécommunications et de l'aménagement numérique composée de 6 personnes
- La direction de la communication composée de 5 personnes



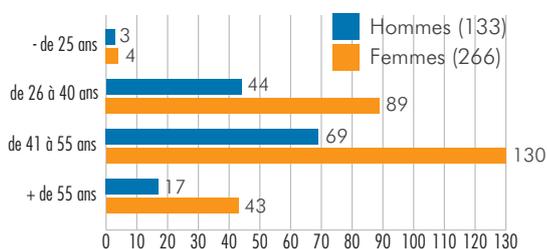
Ressources humaines

Les missions de la direction des ressources humaines sont les suivantes : gestion des carrières professionnelles des agents publics, du temps de travail, des recrutements, des retraites, des rémunérations et du suivi de la masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, participation à la communication interne, aux instances paritaires.

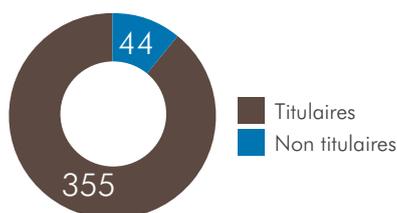
- Mise en cohérence du temps de travail consécutive à la fusion, en concertation avec la représentation du personnel
- Organisation du scrutin des élections professionnelles en décembre 2018
- Harmonisation de la politique sociale à destination des agents

■ Nombre d'agents sur emploi permanent : 399

Répartition des agents par tranche d'âge et sexe :



Répartition contractuels / titulaires :



Chiffres clés

130 stagiaires écoles accueillis

31 recrutements

1 532 arrêtés administratifs établis

Nombres d'arrivées et de départs en 2018 sur emplois permanents

- 23 départs (retraites, mutation, fin de contrat...)
- 28 arrivées sur emplois permanents

La direction des ressources humaines est composée de 7 agents : 1 directrice, 1 responsable de formation, 3 gestionnaires de carrières, 1 gestionnaire de paie et 1 assistante.

Sont rattachés à la fonction ressources humaines l'accueil assuré par 2 agents et la mission Hygiène et sécurité assurée par 1 agent.

Répartition des agents par entité

Direction Générale et services rattachés	16
Pôle ressources	32
Finances	5
Ressources Humaines	7
Systèmes d'information et Télécommunications	6
Autres services ressources (archives, accueil, H&S...)	14
Pôle Stratégie et Développement Territorial (PSDT)	208
Aménagement (ADS, foncier, SIG, habitat, rénovation urbaine...)	18
Cohésion sociale (politique de la ville, PLIE, Jeunesse...)	17
Développement économique	6
Petite Enfance	160
Téléalarme	6
Unité de gestion	1
Pôle Ingénierie Technique et Urbaine (PITU)	143
Commande publique et unité de gestion	14
Equipements sportifs	27
Voirie, réseaux et équipe polyvalente	15
Transports et déplacements	6
Systèmes d'assainissement	26
Environnement	49
Maitrise d'ouvrage et bâtiments	6

■ Hygiène et sécurité

La mission du conseiller de prévention est de veiller aux bonnes conditions de travail des agents, en prévenant les risques professionnels et en améliorant les conditions de travail.

• Assainissement réseaux

- > Acquisition de matériel ATEX pour la descente dans les réseaux (Talkie-walkie, lampes)
- > Formation d'agents à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux

• Petite enfance

- > Aménagement acoustique à l'établissement d'accueil du jeune enfant Graine de Malice
- > Achat de sièges au sol ergonomiques pour les agents

• Déchèteries

- > Participation au guide « Travailler en sécurité » pour les gardiens de déchèterie du service environnement

• Service jeunesse

- > Réalisation du document unique

Expertises internes

Le service expertises internes est composé de 2 personnes.

Le service expertises internes assure une fonction de conseil et d'expertise en matière juridique et organisationnelle auprès de la direction générale, des services de l'Agglo, des Établissements Publics rattachés à Vienne Condrieu Agglomération et des communes. Ce service intervient dans le suivi de projets transversaux, les dossiers d'administration générale, les transferts de compétences, les procédures de délégation de service public, les contrats et conventions, le conseil juridique...

■ Mise en œuvre de la fusion au 1^{er} janvier 2018 entre ViennAgglo et la Communauté de communes de la Région de Condrieu avec intégration de la commune de Meyssiez

- Participation à la préparation et au déroulement des conseils communautaires (installation du conseil communautaire, l'élection du Président et des vice-présidents, délégations d'attributions, commissions thématiques, élection des représentants de la nouvelle agglo dans les syndicats et différents organismes dont elle est membre).
- Participation à la rédaction du règlement intérieur du nouveau conseil communautaire.
- Évaluation de l'attribution de compensation versée aux communes dans le cadre des compétences exercées sur l'ensemble du nouveau territoire (voirie, informatique dans les écoles, fourrière animale, SDIS, eaux pluviales).
- Accompagnement des dissolutions des syndicats induites par la fusion (SYRIPEL, SIASO, SISEC, SYVROM, SYSTEPUR) et reprise des délégations de service public en cours, notamment la gestion de la base nautique de Condrieu les Roches suite à la dissolution du SYRIPEL.

- Participation aux travaux relatifs au transfert des contrats et conventions à la nouvelle agglomération.

■ Installation et animation de la commission administration générale

- Installation de la commission administration générale en mars 2018 avec l'élection de son Président et présentation des schémas de mutualisation en vigueur à ViennAgglo et à la CCRC (assistance du service commun de la commande publique Agglo/Ville de Vienne et mutualisation de la plateforme de dématérialisation, mutualisation des achats, assistance du service politique territoriale et du service commun d'archives, présentation du Service d'Information Géographique (SIG) et de l'application Géo Cadastre).

■ Réunion des DGS et secrétaires de mairie de Vienne Condrieu Agglo en novembre 2018

Organisation de la première réunion des DGS et secrétaires des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération.



■ Assistance juridique aux services

Expertise auprès des services sur différents sujets, notamment :

- > Montage et/ou relecture et suivi de conventions et d'avenants
- > Rédaction de protocoles transactionnels,
- > Mise à jour de règlements intérieurs,
- > Résiliation de contrats ou conventions
- > Suivi de pré-contentieux et de contentieux
- > Référént télérecours (plateforme d'échanges des courriers et pièces dans le cadre des contentieux administratifs)

■ Modification des statuts de Vienne Condrieu Agglomération (transfert de compétences complémentaires à la compétence GEMAPI à l'Agglomération) et création du Syndicat Isérois des Rivières - Rhône aval (SIRRA)

Travail avec les services du Département de l'Isère pour créer le nouveau syndicat mixte ouvert «le Syndicat Isérois des Rivières - Rhône aval» (SIRRA) en fusionnant 4 syndicats de rivières isérois existants.

■ Mise en conformité avec le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Mise en conformité de l'Agglo avec le nouveau RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018.

Chiffres clés

- 5** syndicats dissous SYRIPEL, SIASO, SISEC, SYVROM, SYSTEPUR
- 1** protocole d'accord transactionnel,
- 18** conventions élaborées ou réactualisées
- 3** conventions type de mutualisations refaites



Secrétariat général

Le secrétariat général, rattaché à la direction générale des services, est composé de 2 assistantes de direction.

Le secrétariat général est en charge de l'organisation et la gestion des assemblées, de la gestion du courrier.

- > Compte tenu de la fusion, un nombre important de conseils communautaires, avec toutes les démarches et formalités liées à la création d'une nouvelle communauté d'agglomération
- > Création d'une nouvelle base de données des **568** élus municipaux du territoire

Chiffres clés

- 11** conseils
- 18** bureaux
- 421** délibérations
- 2 492** courriers enregistrés

Finances

La direction des finances est composée de 5 personnes : 1 directeur, 1 adjointe au directeur, 1 responsable d'exécution comptable et budgétaire et 2 agents comptables.

La mission du service est la gestion des finances de la collectivité. Cela comprend la préparation des budgets en lien avec les services, l'élaboration des maquettes comptables, l'exécution des budgets et la production des comptes administratifs, la gestion de la dette, la rédaction des délibérations portant sur les thématiques budgétaires, financières et fiscales, ou encore le pilotage d'études et d'analyses.

- Premier budget de l'intercommunalité
- Mise en œuvre de la stratégie financière et fiscale élaborée préalablement à la fusion.
- Premier budget voté le 11 janvier 2018, avec toutes les délibérations nécessaires à l'installation de la nouvelle structure financière et fiscale. Un budget unique de l'assainissement a été mis en place à cette occasion et un nouveau budget annexe relatif à la base de loisirs de Condrieu a été créé au mois de février.
- Travail sur l'évaluation des transferts de charges afin de déterminer le montant définitif des attributions de compensation. Vigilance sur l'exécution des recettes, dans le contexte spécifique de la fusion.
- Sur le plan fiscal, les délibérations initiales ont été complétées en septembre par des décisions applicables en 2019 : exonérations de CFE et de TEOM, base minimum de CFE et coefficient multiplicateur de TASCOM.
- Une nouvelle commission intercommunale des impôts directs

a été mise en place pour travailler sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

- Dans le domaine comptable, les durées d'amortissement ont été harmonisées et un nouveau pas a été franchi dans la dématérialisation des paiements, à travers la signature de conventions TIPI avec la direction des finances publiques et la dématérialisation des avis de sommes à payer.

Chiffres clés

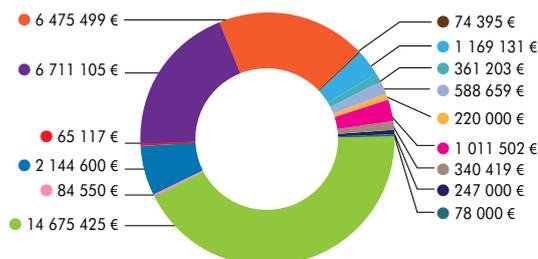
- 11 559** mandats dont
 - **8 941** sur le budget principal
 - **1 660** sur le budget assainissement
 - **632** sur le budget transports

Commande publique

La direction de la commande publique est un service commun entre la ville de Vienne et l'Agglo. Ce service est composé de 5 personnes, 1 directrice, 3 instructeurs des procédures de commande publique (dont un référent à la ville de Vienne et assistance aux communes) et 1 assistante.

La direction de la commande publique est chargée de l'élaboration et de la mise en place de l'ensemble des marchés publics effectués par l'Agglo et la Ville de Vienne et apporte son expertise aux communes adhérentes à la convention de mutualisation pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance du service commande publique, à Jazz à Vienne et à l'Office de Tourisme.

Montants des marchés engagés par service (en € HT)



> 1 = nombre de marchés par service émetteur

- Vieillesse > 17
- Vieillesse > 2
- Urbanisme > 2
- Assurances > 6
- Marchés transversaux > 7
- Équipements sportifs > 11
- Communication > 7
- Tourisme > 5
- Développement économique > 12
- Emploi et insertion > 1
- Transports > 8
- Moyens généraux et patrimoine > 3
- Environnement et déchets > 14
- Vieillesse > 2
- SIG > 3

Chiffres clés

- 23** marchés passés en groupement de commandes entre Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres.
- 11** consultations pour Jazz à Vienne, soit 16 marchés
- 18** communes membres ont signé la convention de dématérialisation et ont fait appel à l'assistance juridique du service de la commande publique
- 42** consultations pour les communes membres, soit 145 marchés

Informatique

La direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications et de l'aménagement numérique est composée de 6 personnes : 1 directeur, 1 adjoint au directeur et 4 techniciens informatiques.

La direction des Systèmes d'Information, des Télécommunications et de l'aménagement numérique veille à mettre en place des outils numériques de communication permettant aux utilisateurs de l'Agglo, de ses partenaires, de l'Office de Tourisme et de Jazz à Vienne d'accéder à l'information simplement et avec la plus grande efficacité.

■ Le très haut débit

Appui à Orange pour le déploiement du réseau structurant fibre optique sur une partie de Jardin, de Vienne centre et Vienne sud, de Saint-Romain-en-Gal, de Sainte-Colombe et de Condrieu. Le réseau de capillarité ou réseau de desserte abonnés est en cours partout où le réseau structurant est en place.

■ Opérations sur le parc informatique et téléphonique pour l'Agglo et les structures partenaires

- En lien avec les éditeurs d'applicatifs métiers, très important travail de fusion de bases suite à la création de la nouvelle agglomération
- Intégration au système d'Antarès du système d'information de l'ex CCRC ; et surtout de l'ensemble des données sur un nouveau serveur fichier pour toute l'agglo
- Liaison de l'ensemble des structures externes de la CCRC au réseau de l'agglo
- Arrêt des contrats de location des copieurs de la CCRC avec mise en place de nouveaux matériels et un coût de possession à 5 ans en baisse de 60 % à volume d'impression égal.
- Tirage de fibres noires en étoile entre le siège de l'Agglo et les structures partenaires afin de pouvoir mettre des services et technologies en commun dans le futur
- Renouvellement de 78 ordinateurs
- Changement du logiciel de télémaintenance (coût en baisse de 10 %) par rapport au précédent malgré l'augmentation du parc)
- Rédaction d'un marché télécom avec groupement de commande Agglo et 5 autres communes, précédé d'un diagnostic technique et contractuel pour l'ensemble des membres du groupement de commande.
- Audit fonctionnel informatique externe relatif au nouveau Règlement Général européen sur la Protection des Données (dit RGPD) avec de très bons résultats sur les pratiques informatiques internes
- Jazz à Vienne : utilisation de la fibre noire entre le siège de l'Agglo et les bureaux du Jazz pour un accès direct aux solutions de finances ; mise en place d'une fibre opérateur pour les besoins du festival ; signature d'un partenariat technologique avec Orange pour la fourniture d'accès internet redondant au jardin de Cybèle pour les solutions Cashless
- Dans le cadre du schéma de mutualisation, changement d'un serveur et sécurisation du système d'information avec une solution de virtualisation et d'automatisation des sauvegardes du système central pour une mairie ; changement matériel d'un serveur et de 30 % du parc pour une mairie

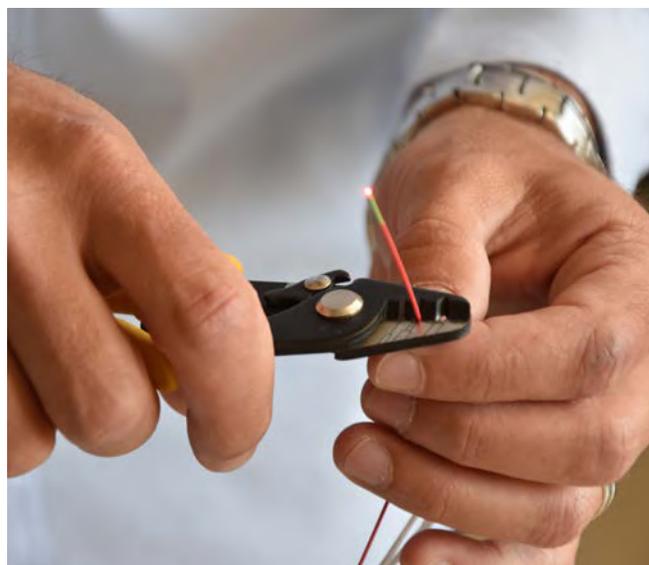
- 14 postes renouvelés sur le parc des mairies.
- Mise en place d'une infrastructure réseau VPN (matériels et logiciels) pour la mise en place d'un système d'alarme centralisé
- Intégration du SISEC

■ Écoles

- Inventaire exhaustif de l'équipement informatique des écoles publiques pour les 30 communes de la nouvelle agglomération
- 69 ordinateurs renouvelés et 69 nouveaux écrans
- Une vingtaine de lampes de vidéoprojecteurs interactifs changée
- Intégration dans la gestion du parc des écoles de 6 communes sur les 12 ayant rejoint l'Agglo. Soit au total 24 communes dans la compétence informatique des écoles.

Chiffres clés

Près de **10 000** prises raccordables
18 000 prises adressables



Politiques territoriales

La direction des politiques territoriales est composée de 3 personnes : 1 directeur et 2 chargées de mission l'une dédiée aux politiques contractuelles, la deuxième en charge du Conseil de Développement et de l'évaluation.

La direction des politiques territoriales a plusieurs missions : elle supervise les politiques contractuelles et le financement des projets de l'Agglomération et du territoire, elle suit certains partenariats avec des acteurs privés, elle s'implique dans des chantiers transversaux de la collectivité, elle fait vivre la démarche d'évaluation de l'Agglo, elle accompagne le Conseil de Développement de l'Agglomération.

■ Politiques contractuelles et financement

Via un travail de réseau avec les partenaires et un échange transversal avec les services, la direction des politiques territoriales s'est assurée du bon positionnement des projets de Vienne Condrieu Agglomération dans les dispositifs financiers mis en place par les partenaires que sont l'Europe, l'État, la Région, les Départements du Rhône et de l'Isère.

La recherche de financements auprès des différents financeurs a été déployée à l'échelle de la nouvelle agglomération et proposée aux communes de la rive droite. Toutes les communes peuvent donc bénéficier de cet accompagnement. La direction, a tout au long de l'année, assuré le suivi des aides accordées par le Département et la Région.

■ Partenariats avec des acteurs privés

Le service des politiques territoriales a continué le suivi du partenariat avec Engie sur la zone du Rocher 100 % photovoltaïque et sur l'installation d'ombrières sur la plateforme de mobilité territoriale. Ce partenariat s'est concrétisé avec l'inauguration des premiers panneaux photovoltaïques installés sur la zone du Rocher, sur la toiture de l'entreprise Carré d'Ébène. Engie a ainsi pu, au cours de cette inauguration, présenter en détail le procédé utilisé.

■ Grands chantiers transversaux de la collectivité

Dans le cadre de son implication dans les grands chantiers transversaux de la collectivité, la direction des politiques territoriales s'est investie dans les travaux de coopération métropolitaine au côté du Pôle Métropolitain.

Parallèlement, un travail important a été mené en 2018 autour du nouveau projet d'agglomération. Avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de Lyon, la direction a accompagné les élus dans la construction de la nouvelle feuille de route du territoire.

La direction des politiques territoriales est régulièrement mobilisée sur des dossiers liés aux coopérations territoriales ou à de grands enjeux transversaux de la collectivité, comme l'élaboration des prochains schémas tels le PDU, le PCAET...

■ Démarche d'évaluation de l'Agglomération

En lien avec la définition du projet d'agglomération, la direction des politiques territoriales a travaillé sur la démarche d'évaluation de la collectivité. Il s'agit de s'assurer avec l'ensemble des services de la collectivité de la bonne mise

en œuvre des stratégies définies par les élus et de mesurer leur impact. Cette évaluation devra permettre d'éclairer et d'adapter en continu l'action de l'Agglo pour plus d'efficacité.

■ L'accompagnement du Conseil de Développement de l'Agglomération

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative créée par la loi. Il est composé de citoyens bénévoles du territoire, impliqués individuellement pour l'intérêt général. Lieu d'information, d'échanges et de réflexion, le Conseil de Développement a pour objectif de faire émerger des avis collectifs sur les projets et les enjeux de l'agglomération. Le service des politiques territoriales accompagne le Conseil de Développement dans ses réflexions et ses travaux et fait le lien avec les élus et les services de la collectivité.

Chiffres clés

500 indicateurs ont été mis en place pour l'évaluation pour suivre l'action de l'Agglo

4 séminaires des membres du bureau autour du projet d'agglomération

4 réunions publiques en rive droite pour faire connaître le Conseil de Développement





Communication

Les missions de la direction de la communication sont les suivantes : organisation des temps forts de l'Agglo, conception et rédaction de l'ensemble des supports de communication, rédaction du trimestriel Agglomag et du rapport d'activités annuel, réalisation des reportages photos, gestion et animation du site internet et du facebook.

La communication institutionnelle

■ L'Agglomag

- Le nouveau magazine trimestriel *Agglomag* a été modifié. Un nouveau rubriquage a vu le jour et la maquette a évolué. Tiré à 40 000 exemplaires, il est diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants, dans les mairies du territoire et à l'Office de Tourisme.

- Un numéro hors-série a été réalisé dès l'installation du conseil communautaire afin de présenter la nouvelle Agglo, ses élus et ses compétences.

■ Le rapport annuel d'activités des services

- Deux rapports d'activités 2017 ont été édités, l'un pour ViennAgglo, le deuxième pour la Communauté de Commune de la Région de Condrieu.

■ Le site internet

- Le nouveau site internet de l'Agglo a été opérationnel dès le 1^{er} janvier 2018. Il apporte toutes les informations concrètes et pratiques nécessaires à la population. Tout au long de l'année, sa mise à jour a été poursuivie en collaboration étroite avec les services.

La direction de la communication est composée de 5 personnes : 1 directrice, 2 chargées de communication, 1 graphiste (mi-temps) et 1 assistante.

La communication des services

Comme chaque année, le service communication a accompagné les services dans la mise en place de leurs actions et supports de communication.

■ Quelques inaugurations ont ponctué l'année 2018

- Dans le domaine de la petite enfance, Graine de Malice à Pont-Évêque et Petit Martin à Vienne.

- En matière de voirie, les travaux de Verenay à Ampuis

- Dans le domaine de l'assainissement, la station d'épuration « Vienne-Sud »

- Dans le domaine des équipements sportifs, les travaux de rénovation et de mise en accessibilité du gymnase Grange à Pont-Évêque

- Enfin, dans le domaine de la mobilité, le tronçon 1 de la voie verte

Zoom

Première cérémonie de vœux réussie

La fusion a été l'opportunité d'organiser une cérémonie de vœux. Celle-ci a été organisée à la fin du mois de janvier à Vienne et était dédiée aux 568 élus municipaux que comptent les 30 communes du territoire.

Chaque maire présidait une table et chaque invité était placé par tirage au sort afin que tous les élus puissent se mélanger, faire connaissance et dialoguer.

Cette soirée, placée sous le signe de l'échange, de la rencontre et de la convivialité a été l'occasion offerte à chaque maire de dresser le portrait de sa commune, à l'aide d'un diaporama et d'un petit texte de présentation.

Deux clips vidéos ont été conçus à l'occasion de cette soirée, l'un pour les compétences de la nouvelle agglo, le deuxième pour ses structures et services.

Chiffres clés

2 414 abonnés sur Facebook fin décembre 2017

5 228 abonnés sur Facebook fin décembre 2018

133 supports créés

10 Inaugurations



Le groupe projet accessibilité est composé de :

- 1 chargée de mission accessibilité
- 1 équipe projet formée des services suivants : économie, aménagement urbain, infrastructures, équipements et réseaux, environnement, transports et mobilité, petite enfance

L'équipe

Rendre l'Agglo accessible à tous

L'Agglo a une responsabilité directe dans le domaine de l'accessibilité en matière de transports, de voirie et d'établissements recevant du public (ERP). L'Agglo assure la mise en œuvre de différentes mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (PMR).

Le transport public

■ Suivi du SDA-Ad'AP

Poursuite des travaux de mise en accessibilité des quais inscrits au Schéma Directeur d'Accessibilité et Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) avec toutefois report de l'aménagement de certains arrêts en raison de chantiers de voirie impactant (remplacement de la canalisation d'eau potable de Vienne, travaux de la voie verte notamment).

■ Réalisation des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus (hors schéma directeur d'accessibilité)

Arrêts concernés - Reventin-Vaugris : La Plaine, Les Côtes d'Arey : Le Château, Estrablin : Bois Balay, Moidieu-Détourbe : La Bascule, Ampuis : Vérenay.

Les établissements recevant du public (ERP)

■ Suivi du SDA-Ad'AP

Réalisation des chantiers de **mise en accessibilité complète** : gymnase Georges Brassens à Pont-Évêque, relais d'assistantes maternelles (RAM) de Malissol, halte-garderie de Malissol, RAM Centre-ville / Vallée de Gère à Vienne, Établissement d'Accueil du Jeune Enfant La Clé des champs à Vienne, Établissement d'Accueil du Jeune Enfant Les P'tits Mariniers à Chasse-sur-Rhône.

■ Patrimoine communautaire

Intégration d'ERP existants dans le patrimoine de l'Agglo. Ils feront l'objet de projets d'accessibilité ultérieurs.

La voirie

■ Suivi du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics (PAVE) intégré au Plan de Déplacements Urbains

- Première phase de **création de la voie verte quais du Rhône** à Vienne réalisée (tronçon compris entre le cours Brillier et la Place Saint Louis).

- **Requalification des trottoirs Quai Jean Jaurès** à Vienne : largeur et nouveau revêtement conformes aux normes d'accessibilité.

- **Aménagement de la rue de l'Église à Vilette-de-Vienne**, permettant un déplacement aisé et accessible aux PMR.



Modèle de conteneur aérien adapté aux PMR

Zoom

Visite du tronçon 1 de la voie verte par la commission intercommunale d'accessibilité

La visite du premier tronçon de la voie verte en juillet 2018 a permis aux membres de la commission de circuler sur la voie verte et de faire part de leur retour d'expérience. Des échanges ont eu lieu entre les services de l'Agglo et les membres de la commission sur différents aspects : garde-corps, éclairage, revêtement du sol, joints de dilatation...

Chiffres clés

6 ERP mis en conformité

72 enfants nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) accueillis dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

3 nouvelles implantations de conteneurs enterrés (2 à Vienne, 1 point à Chuzelles)

16 implantations de nouveaux modèles de conteneurs aériens aux Points d'Apport Volontaire (PAV) sur 9 communes. Ils disposent d'un opercule dont 1 plus bas pour les PMR.

17 propriétaires occupants ont été subventionnés pour des travaux d'adaptation de leur logement dans le parc privé (14 par l'Anah et 3 par Soliha Rhône).



L'équipe de l'agence économique est composée de 6 personnes :

- 1 directrice
- 1 chargée de mission commerce
- 1 chargée des relations avec les entreprises et de la commercialisation des zones d'activité
- 1 chargée de mission relation entreprises et immobilier
- 1 chargée de mission agriculture
- 1 assistante

L'équipe

L'agence économique

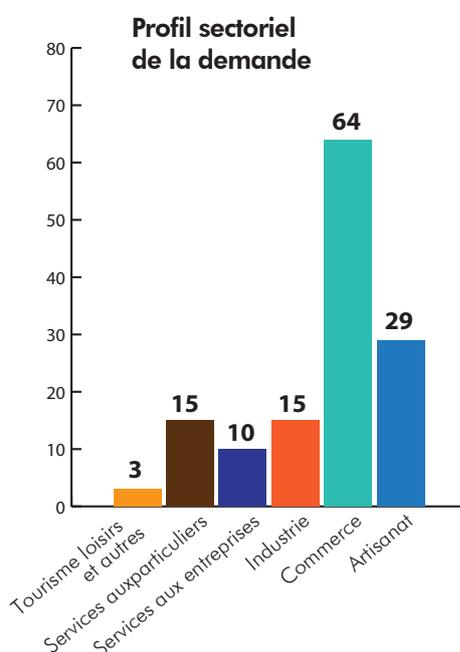
L'agence économique a pour mission de faciliter le quotidien, l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire. L'agence économique met en œuvre des actions dans tous les domaines de l'économie : industrie, service, artisanat, commerce, tourisme, agriculture. Attentive aux besoins et aux demandes des chefs d'entreprises, l'équipe de l'agence éco est en mesure de les guider et les aider dans leur démarche de projet pour apporter des solutions opérationnelles et sur-mesure.

Agence
Vienne Condrieu
Agglomération **éco**

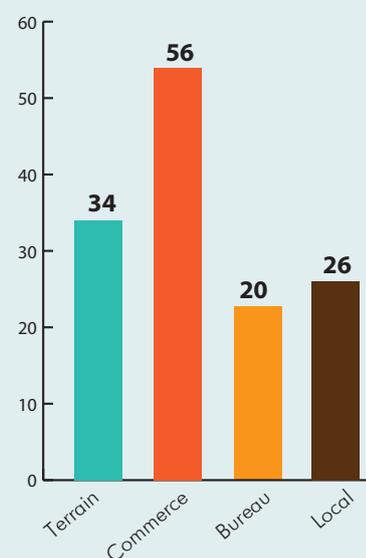
■ Implantation des entreprises

En pratique, ce sont **136 demandes immobilières** enregistrées en 2018 et accompagnées dans la recherche de locaux, bureaux ou terrains. Sur ces 136 demandes, **60 sont des demandes exogènes** (soit 44 %, part de l'exogène en diminution).

Pour ces 136 demandes, la répartition par secteur d'activités et type d'activités est la suivante :



Types de locaux recherchés



Chiffres clés

330 biens disponibles

136 demandes immobilières accompagnées

110 dialogues dirigeants

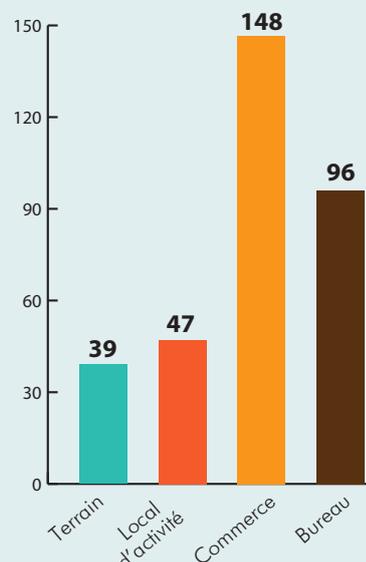
56 accompagnements à la recherche de locaux

180 chefs d'entreprises, élus et partenaires présents à la 3^e conférence économique

50 participants au café transmission

Concernant l'immobilier, un travail permanent de recensement et de mise à jour de la base de données des locaux est réalisé. En 2018, la base comptabilisait en moyenne 330 biens disponibles (en augmentation, lié à la fusion). Ce travail se fait en étroite partenariat avec les agences immobilières complété par un travail de recensement terrain.

Répartition du nombre de biens disponibles par type



■ Quotidien et développement des entreprises

• Le dialogue dirigeant consiste à être en relation étroite avec les dirigeants des entreprises de plus de 20 salariés du territoire. De ces discussions naissent un certain nombre de questions auxquelles l'agence économique apporte des réponses concrètes et pratiques. En 2018, ce sont **110 dialogues dirigeants** qui ont été effectués avec les entreprises majeures du territoire.

• En complément, l'agence économique organise, en collaboration avec les communes, des réunions à l'échelle des zones d'activités (petit-déjeuner économique) pour faire le point sur le fonctionnement et l'organisation de la zone, et faciliter les contacts entre les élus et les entreprises d'une part, et entre entreprises d'autre part.

• En 2018, **3 réunions** ont été organisées sur les zones d'Estrablin, de Pont-Évêque et de Chasse-sur-Rhône, réunissant au total **50 chefs d'entreprise**.

• L'agence éco anime également un club RH pour permettre aux chefs d'entreprises de partager leurs expériences en matière de ressources humaines, et réfléchir collectivement aux actions qui peuvent être menées pour améliorer le sourcing des candidats notamment. En 2018, 6 réunions du club RH ont eu lieu.

■ Commerce

• FISAC

L'année 2018 est marquée par la fin du programme FISAC, avec un dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 26 février instruisant les 25 derniers dossiers.

• Aides directes aux entreprises

L'année 2018 correspond à la mise en place de l'aide régionale sur le territoire de l'Agglo. Pour 2018, 6 dossiers ont été validés.

• Développement du commerce sur le territoire

L'agence économique a accompagné les communes dans leur stratégie commerciale en :

- > Réalisant un recensement des locaux commerciaux vacants du centre-ville de Vienne
- > Accompagnant les communes de Chuzelles et Saint-Cyr-sur-le-Rhône sur l'implantation d'une épicerie
- > Accompagnant la commune de Septème sur la création d'une association
- > Travaillant sur la signalétique commerciale
- > Animant le projet de village auto au sud de Vienne
- > Pilotant la démarche « Boutique test »

L'agence économique a poursuivi en 2018 l'accompagnement des associations de professionnels.



Rencontre « Petit déjeuner des entreprises »

■ Création d'entreprise

• La convention de mise à disposition d'une animatrice à mi-temps a été renouvelée avec la CCI Nord Isère.

• En 2018, la pépinière a vu :

- > 3 nouvelles arrivées : JRPV, Rhône Trip, ALJ Partner RH
- > 4 départs : Cuisidis, ADCI, Nytrop, Perform Academy



Les entreprises de la pépinière accompagnées par les représentants de la CCI et de l'agence économique.

• Prospection d'enseignes

L'année 2018 poursuit la prospection d'enseignes, marquée par :

- > L'organisation de la journée d'accueil des enseignes pendant Jazz à Vienne (6 enseignes présentes)
- > La participation au forum de la franchise à Lyon en octobre (33 contacts pris sur stand dont 10 porteurs de projets avancés et 6 franchises)



Les élus et les représentants de FIVES Intralogistics qui va s'installer sur la zone des Platières.

... FACILITER LES CONTACTS ENTRE LES ÉLUS ET LES ENTREPRISES D'UNE PART, ET ENTRE ENTREPRISES D'AUTRE PART.

Commercialisation des zones

En 2018, 3 groupes implantation (instruction des dossiers en amont des commissions) se sont réunis, étudiant les candidatures de 5 entreprises.

■ Zone du Rocher (Estrablin)

Implantation de Peyron Charpente et inauguration des panneaux photovoltaïques sur la toiture de Carré d'Ébène. En décembre 2018, une délibération a aussi été prise pour céder le lot 10 à l'entreprise Souchon Vincendon.

■ Zone des Platières (Chasse-sur-Rhône)

Commercialisation des 3 parcelles aux entreprises FIVES Intralogistics, COPLEX et ACCANCE. Les travaux d'aménagement réalisés par la SERL ont démarré fin 2018.

■ Zone de la Noyerée III (Luzinay)

Travail sur le permis d'aménager pour diviser les dernières parcelles qui seront vendues. En novembre 2018, une délibération a été prise pour céder environ 2 000 m² à l'entreprise 3D Process.

■ Zone du Chalet (Échalas)

Fin des travaux et commercialisation des parcelles. En juin 2018, deux compromis ont été signés au profit des entreprises Saucisson Chalaron (lots 1 et 2) et Promatic (lot 3), tandis que deux délibérations ont été prises en décembre pour céder des terrains aux entreprises Good Sarl (lot 4) et Dom'Isol (lot 5).

■ Site Industriel Portuaire (Loire-sur-Rhône)

4 réunions techniques ont été organisées avec l'ensemble des partenaires de la charte pour relancer la dynamique. Une consultation dématérialisée a été envoyée par la CNR concernant les dossiers Combronde (plateforme multimodale, traitement des mâchefers) et Toulouse Service Palette.

■ Espace Saint-Germain

• Programmes tertiaires

Les travaux du programme Apollo ont démarré avant l'été 2018.

• Animation

La page Facebook de l'Espace Saint-Germain est dynamique et permet aux occupants du site d'avoir les actualités concernant les travaux, les animations, les entreprises présentes sur l'espace...

4 temps forts ont eu lieu sur le site, co-organisés par l'agence éco et le club Saint-Germain : 1 barbecue / tournoi de pétanque, la fête des voisins (1^{re} édition), le repas de Noël et une journée de sensibilisation autour de la santé au travail.



■ Promotion économique

L'agence économique a organisé **6 visites** d'entreprises sur le territoire à destination des élus de la commission. La newsletter, envoyée tous les 2 mois est adressée à plus de **3 500 destinataires** (chefs d'entreprises principalement).

Le 7 novembre s'est tenue la troisième conférence économique organisée par l'Agglo réunissant près de 180 chefs d'entreprises, élus et partenaires.

Le site internet a été actualisé pour intégrer le nouveau territoire suite à la fusion, les comptes Facebook et LinkedIn sont actifs pour toujours plus de visibilité. Enfin, la plaquette attractivité a été travaillée et concrétisée en 2018.

LE DÉPLOIEMENT
DES ÉQUIPEMENTS
PHOTOVOLTAÏQUES
SUR LA ZONE DU
ROCHER A DÉBUTÉ
EN JUIN 2018



Zoom

Zone du Rocher

L'inauguration des premiers panneaux photovoltaïques a concrétisé le partenariat engagé avec Engie depuis 2016.

Le déploiement des équipements photovoltaïques a débuté en juin 2018 avec l'installation des panneaux sur Carré d'Ébène et la mise en place des d'onduleurs bidirectionnels et d'une batterie début octobre (la batterie améliore le taux d'autoconsommation et les onduleurs bidirectionnels chargent ou déchargent la batterie selon les besoins). Carré d'Ébène est le 1^{er} bâtiment équipé de la zone avec l'installation d'une centrale de 100kWc (soit 550 m² de panneaux) sur la toiture de l'entreprise. Les 2/3 de l'installation permettent à l'entreprise d'auto-consommer 1/3 de ses besoins en électricité ; le reste de l'électricité produite est redistribuée sur le réseau Enedis. Par ailleurs, ENGIE a installé une ligne dédiée à la recharge du véhicule électrique utilisé par Carré d'Ébène.

■ Agriculture

• Création d'une base de données avec questionnaire aux exploitants

Afin de connaître au mieux les exploitants de son territoire, l'Agglo a mis à jour sa base de données en collaboration avec les chambres d'agriculture et les communes. Un questionnaire a ensuite été envoyé aux exploitants pour les informer de la fusion, de la volonté de travailler sur le sujet et pour mieux les connaître.

• Diagnostic agricole : rendu de l'état des lieux

Cette première étape du diagnostic était la présentation d'une « photo » de l'agriculture du territoire (chiffres clés, répartitions, enjeux, filières...).

• Concertation avec la profession agricole

Une phase de concertation est essentielle pour la mise en place de pistes d'actions. Outre la rencontre avec les exploitants du territoire, l'objectif était de faire ressortir les enjeux par filière afin d'établir la politique agricole à mener sur le territoire. Six rencontres ont donc eu lieu rassemblant au total 50 exploitants.

• Soutien aux agriculteurs dans leurs pratiques

Vienne Condrieu Agglomération a soutenu deux associations, qui mènent des projets collectifs :

- > Lutte anti-grêle
- > Irrigation plaine de Reventin

• Opération de « ferme en ferme »

Cette opération est l'une des premières opérations qui concerne l'ensemble du territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Ainsi pour l'édition 2018, les 28 et 29 avril, 5 fermes ont participé, situées sur Longes, Serpaize, Trèves et Villette-de-Vienne. Une visite pour les élus de la commission a été organisée.

• Festibl' avec Caravan Jazz

Caravan Jazz, événement organisé par la MJC de Vienne et Jazz à Vienne, est engagée depuis deux ans dans le projet Festibl', porté par le Pôle Métropolitain, qui vise à favoriser l'approvisionnement local des manifestations culturelles et sportives.

• Théâtre forum « Elle va devenir quoi la ferme ? »

Cette première édition d'un théâtre forum a été un véritable succès avec près de 50 personnes présentes à Échalas, sur la thématique de l'installation / transmission.

Élus, porteurs de projets, acteurs du territoire ou encore exploitants à la retraite ont pu participer et enrichir le débat.

• Café installation transmission

Cette action est l'occasion d'échanger et de se forger une idée sur son projet en ayant connaissance de toutes les possibilités existantes. Ces rencontres permettent également aux agriculteurs de tisser un réseau de contacts.

Cette année, le café installation transmission a eu lieu dans la salle de l'Atrium à Seyssuel et a réuni près de 50 participants.





L'équipe de l'Office de Tourisme est composée de 23 personnes permanentes :

- 1 directeur
- 2 personnes à l'administration générale
- 7 personnes à l'accueil, l'information et aux boutiques
- 5 personnes au guidage
- 7 personnes à la communication, promotion et commercialisation
- 1 personne au développement et à l'aénotourisme

L'équipe est renforcée par une dizaine de saisonniers.

L'équipe

Développement touristique

Les missions de l'Office de Tourisme sont : l'accueil et l'information des clientèles touristiques et des résidents sur l'ensemble du territoire ; la définition et la mise en œuvre d'une politique de marketing et de communication afin d'accroître les retombées économiques et renforcer l'identité et l'image de la destination ; la mise en tourisme de la destination, par la création d'itinéraires de découverte patrimoniaux et historiques, de visites commentées et l'animation des réseaux de prestataires autour de la valorisation du patrimoine, de l'offre culturelle, de la gastronomie, et de l'œnotourisme ; la mise en marché de ces offres auprès des clientèles groupes, des prescripteurs, de revendeurs mais aussi des clients individuels.

En complément, l'Office de Tourisme est appelé à accompagner et/ou représenter l'Agglomération autour de certains volets de développement de l'offre selon les orientations et projet définis par le schéma de développement touristique.

Plus de 36 000 personnes accueillies et renseignées sur l'ensemble des sites d'accueil

■ Le bureau d'information touristique de Condrieu

- Ouverture entre 2 ou 3 jours par semaine et 7 jours sur 7 en été
- 13,5 personnes en moyenne par jour à Condrieu
- La part des touristes est importante (70,38 %)
- Les étrangers représentent plus de 60 %

■ Le bureau d'information touristique le long de la ViaRhôna

- Ouverture du bureau d'information touristique le long de la ViaRhôna à « Maison Blanche » à St-Cyr-sur-le-Rhône de fin avril à fin septembre.

- En moyenne 23 personnes par jour sont accueillies et la part des touristes est de près de 60 %.

■ Le pavillon du tourisme et l'Emporium au musée de Saint-Romain-en-Gal

- Le pavillon du tourisme de Vienne et le bureau d'information touristique de Saint-Romain-en-Gal (boutique du musée) restent les deux principales portes d'entrée du territoire. Ces deux sites sont ouverts toute l'année.
- 24 400 personnes accueillies à Vienne 60 % de touristes dont 26,5 % d'étrangers, près de 9 000 à Saint-Romain-en-Gal dont près de 80 % de touristes et 20 % d'étranger.



Office de Tourisme Condrieu



Office de Tourisme ViaRhôna



Zoom

L'Office de Tourisme met en tourisme le territoire

L'une des missions principales de Vienne Condrieu Tourisme est d'accompagner les socio-professionnels, directement et indirectement, pour conquérir de nouveaux clients ; puis pour les garder.

Si le service commercial a poursuivi ses actions de démarchage et de promotion au fil de l'année, le fait marquant de 2018 aura été la création des bases d'une « place de marché », en coopération avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Rhône et Isère Tourisme. Ce qui permet désormais la vente en ligne de nos offres et de celles des socio-professionnels partenaires.

Lancement des travaux pour la réalisation du schéma de développement touristique de l'agglomération pour les années 2019 -2023

■ Poids économique de l'activité touristique

La mission de mesurer le poids économique de l'activité touristique a été confiée au cabinet TRACE TPI. Le travail réalisé a dans un premier temps permis d'évaluer le travail mené depuis 2010 et le poids du tourisme dans l'économie du territoire. Il en ressort :

• Destination Vienne Condrieu

La destination Vienne Condrieu représente annuellement une consommation touristique et de loisirs de l'ordre de 64,4 M € TTC.

Cette consommation correspond à près de 1,8 million de journées de présence sur le territoire.

En moyenne, une personne en tourisme ou venue dans le cadre de loisirs sur le territoire dépense 36 € par jour. Mais les écarts selon le type de tourisme vont de 10 € par jour pour un visiteur venant pour un événement hors Jazz à Vienne à 86 € par jour pour un touriste en court séjour (2 nuits et plus). Les touristes accueillis chez des parents et amis, ce qui est appelé couramment « lits non-marchands » représentent 43 % des recettes générées sur le territoire.

In fine, l'activité touristique (clients qui dorment sur le territoire) génère plus de 80 % de la consommation contre 20 % pour l'accueil d'excursionnistes à la journée.



AU TOTAL, CE SONT 1 170 000 NUITÉES QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉES DANS L'AGGLOMÉRATION EN 2018

• Diversification de l'offre d'hébergement touristique

L'hôtellerie, essentiellement en rive gauche, représente 39% des lits touristiques, alors que l'hôtellerie de plein-air, exclusivement en rive droite totalise 49 % des lits touristiques. Chambres d'hôtes, locations meublées et hébergements de groupes se partagent équitablement sur les deux rives les 12 % restants.

Mais leur impact économique est très différent. Ainsi, on constate que 71% des nuitées touristiques marchandes sont effectuées en hôtel, 19 % en hôtellerie de plein-air et 10 % en chambres d'hôtes, locations meublées et hébergement de groupes.

En 2018, la destination Vienne Condrieu a enregistré près de 240 000 nuitées marchandes

En complément de ces nuitées officielles, on estime qu'il existe sur le territoire de l'agglomération une fréquentation de près de 6 100 nuitées en hébergement collaboratif (AirBnB) et de 922 000 nuitées non-marchandes (accueil chez les parents et amis et en résidence secondaire).

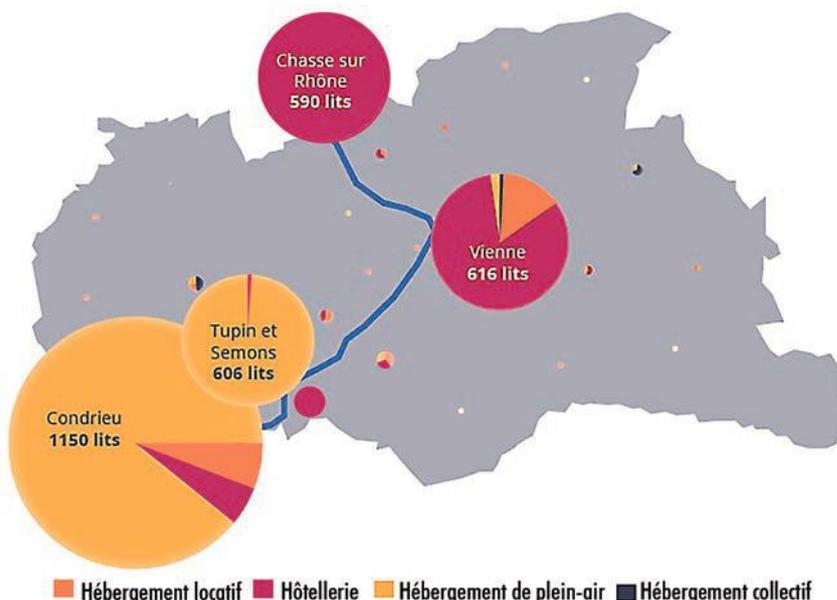
Au total, ce sont 1 170 000 nuitées qui ont été réalisées dans l'agglomération en 2018.

Ces nuitées représentent 370 000 touristes uniques en séjour sur le territoire pour une durée moyenne de séjour globale de 3 jours (marchand et non-marchand).

En outre, cette fréquentation de séjour est complétée par l'accueil d'excursionnistes à la journée et de croisiéristes.

À partir des analyses menées par l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu sur la segmentation des clientèles, on estime que 59 % des visiteurs sont en excursion ou croisière. Ainsi, la fréquentation touristique totale est évaluée à 902 500 visiteurs uniques.

Répartition des hébergements marchands



Source: OT Vienne Condrieu - base Agidal - export septembre 2018



Tour-opérateur asiatique en repérage - Mars 2018

© OT Vienne

■ **Le service réceptif, interlocuteur privilégié des groupes et des tours-opérateurs**

Le personnel dédié de ce service est un lien permanent entre les demandes d'organiseurs de séjours et les acteurs du territoire. Ainsi en 2018 : 55 000 prestations unitaires ont été vendues par ce service pour un total de 33 700 personnes, soit en moyenne 1,6 prestation par personne. Chiffres très variables selon les clientèles, allant jusqu'à 4,2 prestations par personne pour le tourisme d'entreprise.

■ **L'Office de Tourisme 1^{er} « client » des musées**

Le nombre de visiteurs généré par les visites guidées et le service réceptif est de plus de 15 000 personnes en 2018 soit 1 visiteur sur 5 pour les musées de Vienne et un visiteur sur 8 pour le site de Saint-Romain-en-Gal - Vienne.

■ **L'Office de Tourisme : chargé de développer les produits dérivés de Jazz à Vienne.**

Depuis 2016, l'Office de Tourisme développe en collaboration avec Jazz à Vienne l'ensemble des produits dérivés, appelé communément « merchandising »

Quelques repères :

- 9 100 : le nombre d'articles différents vendus en 2018 contre 7 700 en 2017
- 1 article sur 2 est vendu au théâtre antique pendant le festival



Chiffres clés

240 000

nuitées marchandes

+

6 100

nuitées en hébergement collectifs

+

922 000

nuitées non marchandes

=

1 168 100

nuitées réalisées sur l'agglomération en 2018

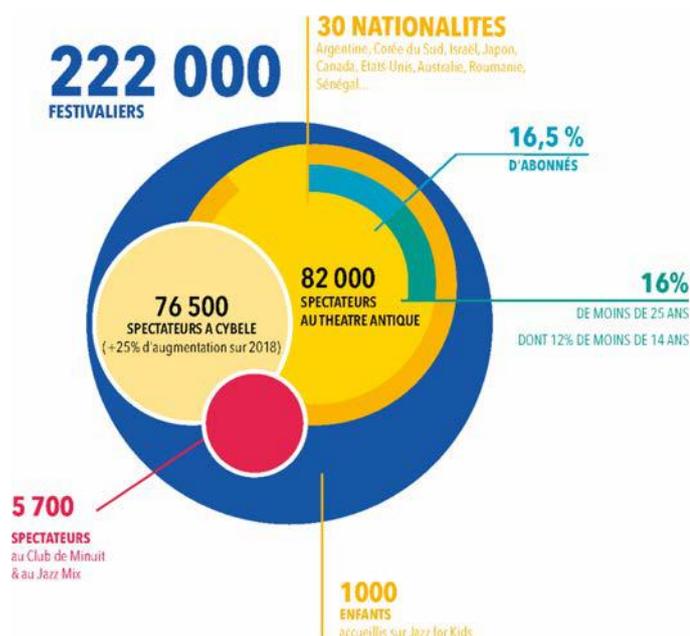


Pendant Jazz à Vienne, l'équipe est composée de près de 450 personnes dont les bénévoles, les saisonniers, les stagiaires, les techniciens et l'équipe permanente.

L'équipe

Jazz à Vienne

Jazz à Vienne a pour mission d'organiser le festival « Jazz à Vienne » au théâtre antique et/ou sur d'autres sites, de produire et/ou de commercialiser des spectacles et des manifestations participant au rayonnement de l'agglomération autour du festival pendant la saison estivale, de développer des activités culturelles en lien avec le jazz et le spectacle vivant tout au long de l'année et de commercialiser des produits dérivés liés au festival « Jazz à Vienne ».



Chiffres clés

222 000 festivaliers

30 nationalités

82 000 spectateurs
au théâtre antique

76 500 spectateurs
à Cybèle

5 700 spectateurs au Club
de minuit et à Jazz Mix

250 bénévoles

15 concerts au théâtre antique

+de 250 concerts
pendant le festival, dont 200 gratuits

CETTE ANNÉE, UN POSTE DE COORDINATION DES MISSIONS BÉNÉVOLES A ÉTÉ MIS EN PLACE SUR L'ANNÉE ENTIÈRE AFIN D'ACCORDER PLUS DE TEMPS ET D'ATTENTION À CES ACTEURS INDISPENSABLES AU FESTIVAL.

Zoom

Une équipe au service d'un projet artistique

Jazz à Vienne a, cette année, décidé de donner de l'essor au statut des bénévoles. En effet, depuis sa création, le festival de Jazz à Vienne s'appuie sur une équipe sans faille de bénévoles. Cette année, un poste de coordination des missions bénévoles a été mis en place sur l'année entière afin d'accorder plus de temps et d'attention à ces acteurs indispensables au festival. Grâce à ce poste pivot, les bénévoles ont été tenus informés d'événements durant l'hiver notamment par la mise en place de newsletters (4 en 2018) réservées aux bénévoles. La personne référente étant plus présente au bureau, les bénévoles, nouveaux ou pas, pouvaient avoir un contact direct et personnalisé. Le travail en amont était, du fait de cette présence, plus approfondi.

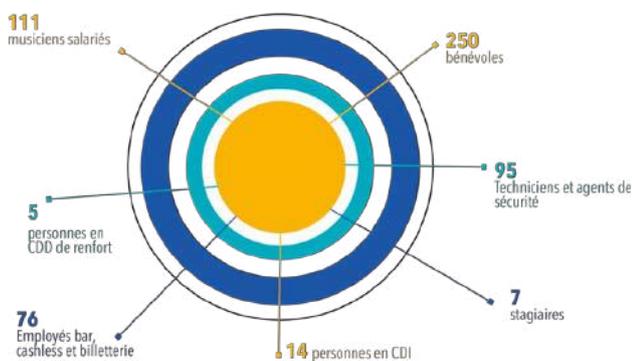
La majorité des bénévoles 2018 ont été satisfaits de ce fonctionnement et ont apprécié leurs différentes missions sur l'édition 2018. Les 250 bénévoles étaient présents sur plus de 16 lieux (académie, JazzUp!, lieux de restauration, loges, entrées, placements...) et ce, en majorité en postes tournants.

11 bénévoles de l'entreprise partenaire ENEDIS ont cette année été intégrés au groupe de bénévoles, plus particulièrement rattachés à l'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) à l'intérieur et à l'extérieur du théâtre antique.

Une programmation ouverte au plus grand nombre

■ Le théâtre antique

Scène emblématique du festival Jazz à Vienne, le théâtre antique a rassemblé 82 000 personnes sur 15 soirées.



Ce festival 2018 a été marqué par de grandes rencontres et de beaux échanges entre les artistes et leur public : citons notamment la générosité communicative de Melody Gardot ; la soirée 100 % féminine très attendue avec Selah Sue et Imany ; la venue exceptionnelle de Jeff Beck pour la première fois à Vienne ; ou encore le « joyeux anniversaire » entonné par Marcus Miller et repris par un théâtre antique totalement sous le charme de Rhoda Scott.

Citons également un magnifique plateau New Generation qui reflète ce jazz bien vivant qui s’invente au quotidien ; la grande première à Vienne de Queen of Sheba d’Angélique Kidjo et Ibrahim Maalouf avec 80 musiciens de l’Orchestre des Pays de Savoie ; le groupe mythique Magma pour une date unique cet été ; le charisme et l’élégance de Gregory Porter avec son hommage à Nat King Cole accompagné tout en finesse par l’Orchestre national de Lyon. Enfin, les soirées Funk, Afrique, Hip-Hop, Brésil, Blues apportent leur tonalité bien marquée à cette programmation autour du jazz qui se veut éclectique et souhaite s’adresser à tous les publics.

■ La scène de Cybèle

Tous les jours, de 12h30 à 23h, la scène de Cybèle a proposé une programmation entièrement gratuite rassemblant 76 500 personnes (+ 25% d’augmentation sur 2018). Cette édition a notamment été marquée par les passages remarquables de Obradovic Tixier duo, la belle voix soul sur des beats downtempo de Moony Delight, Pat Kalla & le Super Mojo Disco, Supa Dupa, les sons traditionnels du Moyen-Orient de Sarab ou les frères tunisiens Amine & Amza.

■ Le Club de Minuit et le Jazz Mix

14 concerts ont été proposés cette année sur les deux scènes d’after qui ont réuni 5 700 spectateurs. La programmation du Club de Minuit a plongé le public dans un voyage du Brésil au Mali, en passant par le Bahreïn et l’Angleterre. La scène du Jazz Mix a offert une programmation au carrefour de rencontres, d’improvisations et de créations inédites surtout marquées par la scène anglaise contemporaine (Ill Considered, Vels Trio, Ruby Rushton).

■ Jazz à Vienne 2018, c’est aussi...

Jazz for Kids (1^{re} édition), Traits de jazz (2^e édition), Caravan’Jazz (avec Alexis Evans Trio), Les Musaiques, Lettres sur Cour (27^e édition), l’Académie de Jazz à Vienne (25^e édition) avec notamment la première édition du JazzUp !, RéZZo FOCAL Jazz à Vienne (14^e édition), la Journée pro (3^e édition), des rencontres publiques au théâtre de Vienne (avec Magma, Marcus Miller, Rhoda Scott et Guts), Jazz à Vienne fait son cinéma, la célébration œcuménique à la cathédrale Saint-Maurice, des expositions et les salons du disque et de la lutherie, les résonances métropolitaines et tous les rendez-vous du 1^{er} juillet dans les rues de Vienne.



Anniversaire de Rhoda Scott sur scène



Une offre festivalière imaginée pour tous les publics

■ La politique tarifaire

Le théâtre antique est la seule scène payante du festival. Cette caractéristique confirme bien la définition de ce qu'est un « festival », avec une offre gratuite riche, adossée à une proposition payante ciblée.

Le modèle économique de l'industrie musicale en général et des festivals en particulier s'est profondément modifié ces dernières années, faisant augmenter considérablement les achats artistiques et la « concurrence » entre les offres. Cette évolution a logiquement eu des conséquences sur les tarifs des concerts.

Malgré un contexte de plus en plus difficile concernant les dépenses artistiques, Jazz à Vienne souhaite maintenir une offre accessible. Pour la quatrième année consécutive, les tarifs des billets individuels n'ont pas été modifiés. Rappelons qu'une réduction de 3 € reste accordée aux CE et demandeurs d'emploi.

Pour aller plus loin dans l'accès pour tous, la politique tarifaire a été revue pour faciliter la venue du jeune public aux concerts du théâtre antique. Ainsi, un billet 15-25 ans a été créé à un tarif unique de 30 €, quelle que soit la soirée. Pour les plus jeunes (4-14 ans), un tarif unique à 4 € a également été créé.

En plus des tarifs individuels, Jazz à Vienne propose un abonnement très avantageux à 180 € (170 € tarif réduit) permettant l'accès à 7 soirées de son choix, quel que soit le tarif de celles-ci et sans avoir à les déterminer au préalable. Ainsi, chaque soirée revient à moins de 26 €. Le titulaire d'un abonnement bénéficie également d'une entrée dédiée lui permettant un accès privilégié au théâtre antique.

Là encore, Jazz à Vienne a souhaité maintenir cette offre sans

en modifier le prix, inchangé depuis 2015.

Par ailleurs, Jazz à Vienne est parvenu, pour une 3^e année consécutive, à appliquer son tarif bas à près de la moitié du festival (8 soirées sur 16 en 2016 puis 6/14 en 2017 et enfin 7/15 à l'occasion de ce dernier festival).

L'offre tarifaire est lancée dès l'hiver précédant le festival avec une offre de Noël (l'abonnement 7 soirées est à 160 € et les Jazz Tickets à 36 €). Un Jazz Ticket s'échange contre un billet pour un concert Jazz à Vienne quels que soient la date et le tarif.

Autre formule lancée en 2016 et qui a connu un réel succès en 2018, le Pack Trio (100 €) permet de réserver 3 soirées à la carte en choisissant 1 soirée par type de tarif, les concerts proposés par Jazz à Vienne étant déclinés en 3 tarifs différents (36, 43 et 48 €), ce qui permet de bénéficier d'un prix d'environ 33 € la soirée.

■ L'offre gratuite

Sur plus de 250 concerts pendant le festival, environ 200 sont proposés gratuitement. C'est l'un des traits de caractère de Jazz à Vienne, qualifiant le terme « festival ». De midi à 3h du matin, il est possible d'assister à des concerts, expositions et animations gratuitement. C'est cette ambiance de fête qui est recherchée et qui contribue à faire du festival un événement qui peut concerner tout le monde.

Améliorer les conditions d'accueil et d'accès

De manière logique, compte tenu du flux important de visiteurs, le festival Jazz à Vienne complique ponctuellement les conditions d'accès à la ville, rendant la circulation et le stationnement plus difficile qu'à l'accoutumée durant cette période. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, Jazz à Vienne, avec l'aide de la ville de Vienne et de Vienne Condrieu Agglomération, développe différentes solutions pour faciliter la vie du festivalier.

■ Navette bus

L'Agglo et le réseau L'Va mettent en place un service de navettes de bus depuis un parking relais (parking Intermarché de Malissol) à l'est de Vienne. Les festivaliers profitent d'un parc de stationnement vaste, sécurisé et gratuit, tout comme les trajets en bus. Chaque soir de concert au théâtre antique, les navettes circulent 2 heures avant le début et pendant 1 heure après les concerts. En 2018, près de 2 800 personnes ont pu profiter du service (une moyenne de 182 personnes par soir contre 162 en 2017).

■ Trains TER

Cette année encore, Jazz à Vienne a bénéficié de trains TER spéciaux mis en place par la région Auvergne-Rhône-Alpes sous le programme TER Illico Événements. Chaque jour, un train spécial a permis de rejoindre Lyon après la fin des concerts au théâtre antique (gares de Lyon Jean Macé et Lyon Perrache). Ces trains exceptionnels d'après concert à destination des gares lyonnaises ont à nouveau rencontré un succès certain car plus de 2 800 personnes ont utilisé ce service, en nette croissance chaque année, +26 % par rapport à 2017.

Une nouvelle offre a été créée cette année : « le pass Illico Événements illimité Jazz à Vienne » permettant de répondre plus efficacement aux nombreux abonnés du festival. Cette offre venait en complément de la formule groupée « TER + concert » (moyenne de 181 personnes par soir contre 169 en 2017) et de l'offre « Illico Événements 50 % de réduction sur le billet ».



■ Covoiturage

Pour la troisième année, Jazz à Vienne a proposé un site spécifique dédié au covoiturage. Situé à proximité du Pavillon du Tourisme, ce parc de stationnement propose le parking gratuit aux occupants d'un véhicule, à condition qu'ils soient au moins quatre par véhicule et détenteurs d'un billet d'accès pour le concert du théâtre antique du soir. Les utilisateurs bénéficient du site de 17h à 1h du matin et d'un gardiennage. Sur les 15 soirées, 111 véhicules ont pu profiter de cette offre gratuite (contre 121 en 2017).





Accueil PMR

■ La politique tarifaire

Le festival Jazz à Vienne a la volonté d'accueillir tous les publics et d'apporter le confort nécessaire à chacun. Un accueil au théâtre antique et des aménagements sont spécifiquement prévus pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap avec notamment un accès anticipé à la plateforme PMR.

À l'occasion de ce dernier festival – nouveauté – Jazz à Vienne a invité les personnes concernées à se rapprocher de l'organisation par mail ou téléphone pour des conseils appropriés à leur handicap. Les personnes ainsi repérées ont permis au festival de faire une estimation du nombre attendu de personnes afin d'anticiper les effectifs à prévoir pour une meilleure qualité d'accueil. Par ailleurs, lorsque nécessaire, l'accompagnant a été invité et non plus tenu d'acheter un billet.

Partenaires pour la 2^e année consécutive, Enedis et Jazz à Vienne ont renforcé leur partenariat à travers une politique citoyenne axée sur l'implication des collaborateurs de l'entreprise en Nord-Isère dans les équipes bénévoles du festival. Ils sont ainsi venus compléter les équipes d'accueil & accessibilité du festival, permettant aux personnes à mobilité réduite de bénéficier d'un accompagnement complet, de leur place de stationnement à la plateforme spécialement aménagée.

Afin d'aller plus loin encore dans cette démarche, le festival a rejoint le dispositif H+. Cette chartre, portée par la région Auvergne Rhône-Alpes, a pour ambition d'améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap à travers

un accueil handi-bienveillant, handi-accueillant et handi-inclusif. Le festival s'engage ainsi à faire progresser chaque année son accueil. Dans ce sens, un questionnaire a été réalisé en partenariat avec le CCAS de Vienne pour prendre en compte les retours des usagers.

■ Cashless, l'unique moyen de paiement à Jazz à Vienne

En 2018, Jazz à Vienne a une nouvelle fois mis en place un système de paiement dématérialisé. Ce système a été déployé sur l'ensemble du festival, Cybèle et théâtre antique. Cette année encore, le système a permis d'améliorer la fluidité dans le service au bar du théâtre antique, mais aussi de centraliser les flux d'argent et créer un moyen de paiement propre à l'événement.

2 moyens de paiement dématérialisé étaient possibles pour les festivaliers :

- **La carte Cashless**, à charger d'un montant dans une « banque Cashless ».
- **Le pass Cashless**, QR code synchronisé à la carte bancaire de l'utilisateur, à télécharger sur mobile.

Le festival a opté pour un « remboursement automatique » des festivaliers à partir du moment où ils ont créé un compte en ligne. Cela permet aux utilisateurs de ne se connecter qu'une seule fois et de n'avoir aucune démarche à effectuer à la fin de l'événement pour se faire rembourser le montant non consommé.



La direction de la petite enfance est composée de 171 personnes :

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe
- 1 coordinatrice
- 1 référente PIMG
- 1 responsable administratif et comptable
- 2 assistantes
- 3 responsables de secteur
- 3 assistantes de secteur
- 133 agents sous la responsabilité des 16 directrices répartis dans les EAJE
- 9 responsables de RAM

L'équipe

Gérer et coordonner l'accueil des 0/3 ans

La direction petite enfance gère directement l'ensemble des équipements situés sur le territoire (Relais Assistantes Maternelles, Établissements d'Accueil du Jeune Enfant et Lieu d'accueil Enfants Parents) et finance des établissements et des dispositifs relevant du volet « enfance » du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et portés par des structures extérieures (ludothèques).

Vienne Condrieu Agglomération coordonne et anime le schéma Petite Enfance et gère également la mise en œuvre, le développement et le financement d'actions en direction des parents ainsi que l'information des familles.

Un service divisé en 3 secteurs

■ Secteur Nord

- Extension de l'amplitude des horaires depuis fin août 2018 à l'EAJE « Les P'tits Mariniers » à Chasse-sur-Rhône, afin d'offrir un accueil de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi, pour 30 enfants.
- Amorce d'une réflexion sur la faisabilité de fusion entre les EAJE « La Farandole » et « Grain d'Aile » situés à Vienne.
- Installation en octobre 2018 du Relais « Les P'tits Mariniers » dans des locaux adaptés qui sont partagés avec les services du département de l'Isère (PMI et assistantes sociales).
- Ouverture du Relais « Vienne Nord » dans les locaux du CAPE d'Estressin, rebaptisé « La Farandole des Couleurs ».
- Sécurisation de l'EAJE « Grain d'Aile » à Vienne, avec la mise en place de la vidéo surveillance en octobre 2018.

■ Secteur Sud

- Amorce d'une réflexion sur la faisabilité de fusion entre les EAJE « L'Isle aux Enfants » et « Les Cèdres » situés à Vienne.
- Mise en place de l'action « Zougoulou » (spectacle itinérant entre les structures du secteur) qui a permis de concrétiser les rencontres inter-établissements en créant un lien entre les équipes et une dynamique d'ensemble.

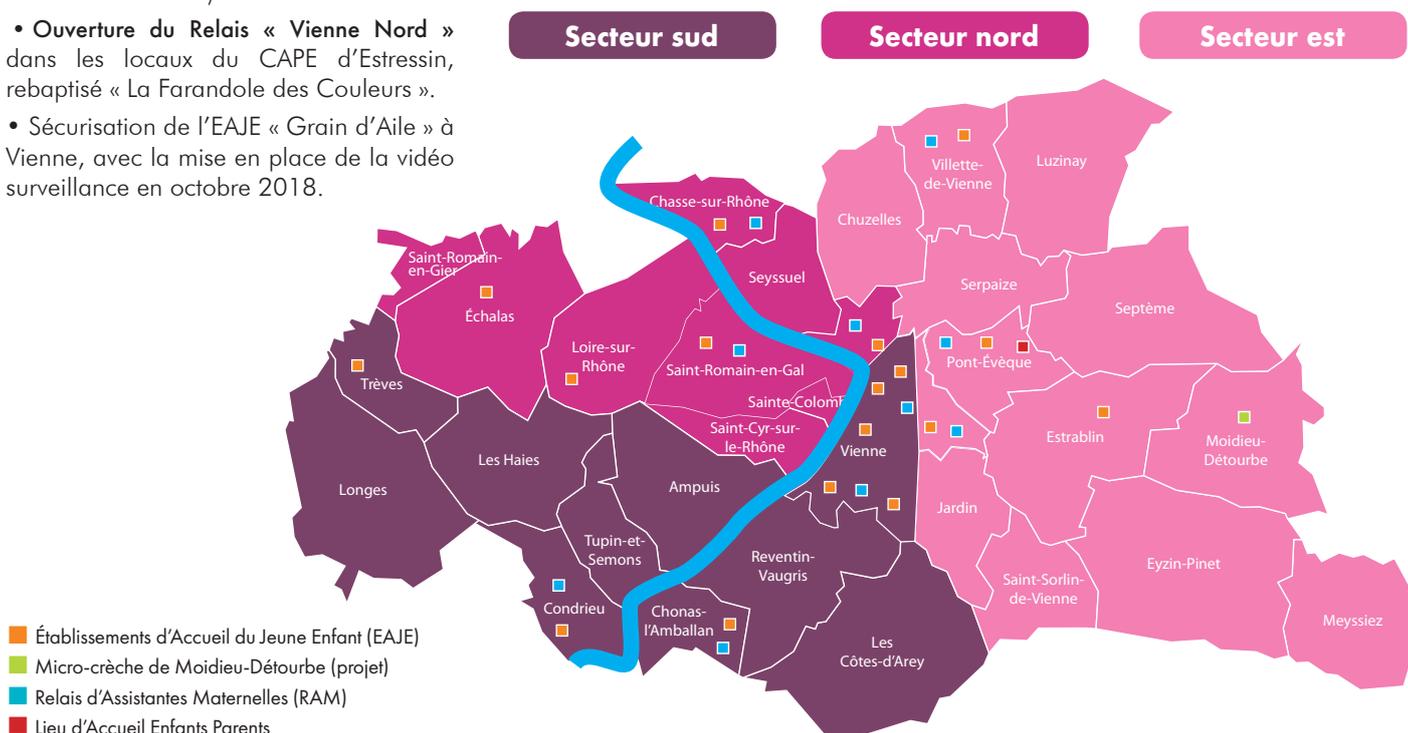
Zoom

Nouvelle organisation du service

Depuis septembre 2018, et ce pour une gestion opérationnelle et efficace du service, l'ensemble des structures petite enfance de l'Agglo a été divisé en 3 secteurs géographiques pilotés par 3 responsables.

Ces dernières ont chacune une mission transversale opérant sur tous les secteurs afin de maintenir une cohérence au sein du service : Santé et handicap ; Parentalité et éveil culturel ; Logistique.

Cette nouvelle organisation prend en compte la fonction de responsable administratif et comptable ainsi que celle de coordination petite enfance qui pilote, entre autres, le Point Information Mode de Garde (PIMG) et l'harmonisation des pratiques au sein du service.



■ Secteur Est

- Porte ouverte à l'EAJE « Fleur de Pyrus » à Villette-de-Vienne. Sous la forme d'une chasse au trésor, les parents ont pu créer des liens, mais aussi mieux cerner le fonctionnement et les objectifs du projet pédagogique. Cette forme de rencontre a permis de mobiliser de nombreuses familles.
- Porte ouverte au Relais « du Château » à Vienne. À cette occasion, les assistantes maternelles ont pu valoriser leur profession en présentant leur métier, les activités et les formations aux parents.
- **Formation des agents à des soins infirmiers pour l'accueil d'enfants nécessitant une prise en charge paramédicale de plus en plus importante.**
- Poursuite des études afin d'intégrer le circuit de chaufferie bois de la commune de Moidieu-Détourbe sur le chantier de la micro-crèche.

Chiffres clés

16 EAJE

388 places

1 215 enfants accueillis

9 RAM

745 assistantes maternelles agréées

2 038 places d'accueil

391 dossiers présentés en commissions d'attribution

Les missions transversales

■ Communes aux 3 secteurs

Le renforcement des liens entre RAM et EAJE a consisté au partage d'expériences professionnelles, à une meilleure connaissance de l'autre afin d'aboutir à une complémentarité fluide de l'offre d'accueil :

- Gestion de temps collectifs aux RAM avec les professionnelles des structures petite enfance
- Organisation de temps festifs communs : pique-nique, La grande lessive, spectacles communs, atelier jazz...
- Mise en place de café-parents en présence du médecin de la structure, sur des préoccupations parentales : le sommeil et l'alimentation de l'enfant, les écrans...

■ Mission santé /handicap

- Définition des interventions des 2 infirmières sur 8 structures et répartition des différents secteurs entre les médecins.
- Harmonisation de la communication au niveau santé (protocoles).
- Journée de formation petite enfance, le 28 août 2018. 170 agents rassemblés autour de la thématique « Les troubles du comportement chez le jeune enfant ».
- Poursuite des actions autour du handicap en lien avec la CAF et le CAMSP.

LES 3 RESPONSABLES DE SECTEUR ONT CHACUNE UNE MISSION TRANSVERSALE SUR TOUS LES SECTEURS AFIN DE MAINTENIR UNE COHÉRENCE AU SEIN DU SERVICE.



Spectacle de fin d'année à l'EAJE La Clé des Champs





**Temps de lecture à l'EAJE
La Clé des Champs**

■ Mission parentalité - éveil culturel

- Le suivi des actions d'accompagnement à la parentalité a été regroupé avec celui des actions d'éveil à l'art et à la culture.
- Mise en place de l'action « Guili qui lit », les 1^{er} et 2 juin 2018 (rencontres, animations et ateliers familles).
- Suivi du projet « Bébé jazz ».
- Montée en charge très progressive durant l'année de l'activité du LAEP suite à son installation dans le nouveau pôle petite enfance « Graine de Malice » à Pont-Évêque fin 2017.
- Poursuite du projet jeu avec les ludothèques et Caravan'jeux qui a eu lieu dans 5 communes de l'Agglomération du 5 au 9 juin 2018.
- Participation aux 3^{es} rencontres de la parentalité avec l'association « O chœur des familles » : conférence d'Isabelle Filliozat qui a réuni 750 personnes dans la salle du Manège à Vienne.

■ Mission logistique

Mise en place d'un groupe de travail pour l'harmonisation des règlements de fonctionnement des EAJE.

■ Nouveaux outils

Le Point Information Mode de Garde offre désormais la possibilité aux familles de faire des pré-inscriptions en ligne et adapte son fonctionnement à la dimension du nouveau territoire.

■ Critères d'attribution des places en EAJE

Le travail sur l'harmonisation des critères d'attribution des places en EAJE a permis d'élaborer un nouveau règlement d'attribution. Ce processus d'harmonisation, lié à la fusion, a nécessité de travailler avec 2 CAF et 2 départements.

■ Diagnostic complémentaire au schéma Petite Enfance

Le diagnostic de territoire a permis d'évaluer les besoins et de valider le schéma global Petite Enfance pour la période 2018/2021, qui s'inscrit dans les orientations du projet de l'Agglomération.

Ces actions ont été reportées dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui lie l'Agglo et la CAF de l'Isère sur la même période.

■ Compétence accueil de loisirs des 3/6 ans

La journée commune des accueils de loisirs, mise en place depuis plusieurs années sur la rive droite, a eu lieu pour cette dernière année le 19 juillet 2018 au parc Pilatitou à Bourg-Argental avec une animation contes.

Le diagnostic en cours d'élaboration va permettre d'accompagner l'Agglo sur le devenir de cette compétence.

Les modes d'accueil privés

■ Micro-crèches

- Ouverture de 2 établissements : « Girafon et Cie » à Vienne en mai 2018 et « Au Pays des Pandas » à Saint-Romain-en Gal en juin 2018.
- Un guichet unique réunissant élus, département, CAF et service petite enfance de l'Agglo a défini les critères pour autoriser un futur gestionnaire de micro-crèche privée à s'implanter sur le secteur de la Sévenne à Luzinay.

■ Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)

Fermeture fin 2018 de 2 établissements ouverts en 2017 : « Picoti Picota » à Seyssuel et « Les Petits Oursons » à Serpaize.

Le service téléalarme est composé de 9 personnes :

- 1 directrice
- 1 responsable de service
- 1 secrétaire
- 1 réceptionniste des tests mensuels des communes
- 4 techniciens
- 1 agent technique

L'équipe

Accompagner et soutenir le maintien à domicile

Le service téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est un dispositif à destination des personnes âgées, handicapées ou isolées qui apporte une réponse à l'isolement, à l'insécurité, à la maladie, ou simplement aux incidents de la vie quotidienne et permet de rassurer les familles.

Ce service permet aux abonnés d'être mis en relation 24h/24 et 7 jrs/7 à une centrale d'écoute reliée aux sapeurs-pompiers de l'Isère pour obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel.

Le service téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est également un centre backup : c'est-à-dire qu'il est doté d'un équipement de secours spécifique à ce dispositif en cas de panne au SDIS 38. Ainsi, une procédure technique se met en place pour rediriger l'ensemble des appels des 3 opérateurs téléalarme isérois (CCAS de Bourgoin-Jallieu, Sud Isère Téléalarme à Grenoble et Vienne Condrieu Agglomération) et gérer les interventions.

La participation à des salons

■ Salon des seniors

Ce 7^e salon, organisé par le CCAS de la ville de Vienne les 10 et 11 octobre 2018, a pour objectif de renseigner les seniors et leur famille sur toute l'offre des prestations et services des structures présentes sur le territoire.

■ Semaine Bleu des Heyrards

1^{re} édition locale organisée par le CCAS de la ville d'Heyrieux du 8 au 12 octobre 2018 afin d'inviter le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social joués par les retraités dans notre société, à se préoccuper des difficultés rencontrées par les personnes âgées et à créer des liens intergénérationnels.

... INVITER LE GRAND PUBLIC À PRENDRE CONSCIENCE DE LA PLACE ET DU RÔLE SOCIAL JOUÉS PAR LES RETRAITÉS DANS NOTRE SOCIÉTÉ...

Chiffres clés

95 communes couvertes
2 116 abonnés dont 724 sur l'Agglo
507 installations
478 déposes
1 954 dépannages techniques dont 86 en astreinte
18 422 appels
1 868 interventions
457 hospitalisations dont 353 par le SDIS

Zoom

Évolution du système de téléalarme

La suppression des lignes RTC, programmée à partir de 2020, doit être anticipée. C'est pourquoi les nouveaux abonnés des communes sont désormais exclusivement équipés d'appareils de nouvelle génération avec GRPS.

Techniquement, 1 600 appareils devront être remplacés d'ici 2021 car ils ne seront plus opérationnels.

Cette évolution technique entraîne une modification tarifaire qui s'étalera sur 3 ans afin d'avoir un tarif unique dès 2020.



La direction de la cohésion sociale est composée de 21 personnes :

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe
- 2 assistantes
- 1 responsable emploi / insertion
- 1 facilitateur clauses d'insertion
- 1 chargée de parcours PLIE
- 1 médiatrice santé mentale
- 1 chargée de mission santé, accessibilité et FPH
- 1 chargé sécurité et prévention de la délinquance
- 1 coordinateur réussite éducative
- 1 référente réussite éducative
- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'Habitat
- 1 chargée d'écoute ROJ
- 1 psychologue ROJ
- 1 coordinateur jeunesse
- 3 animateurs jeunesse
- 2 informatrices PIJ

L'équipe



Réduire les inégalités sociales

À travers ses interventions dans les domaines de la participation des habitants, de la réussite éducative, de l'emploi et l'insertion, de la jeunesse, de la santé, de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance, l'Agglo travaille au quotidien pour favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble sur son territoire, notamment auprès des populations les plus en difficulté.

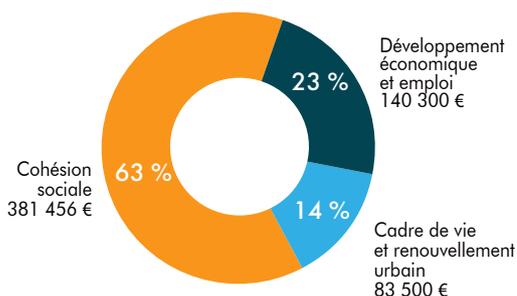
En s'appuyant sur un large partenariat et sur l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville, la direction de la cohésion sociale et l'ensemble de ses partenaires œuvrent à la réduction des inégalités, dans un contexte en forte évolution.

Le Contrat de ville

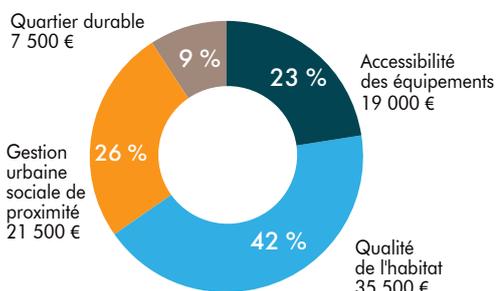
Il s'agit d'un outil pour l'accompagnement des projets de développement social et urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Signé en 2015, il établit jusqu'en 2020 les priorités du territoire en matière de cadre de vie et renouvellement urbain, de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi.

■ Programmation 2018

Répartition de la programmation par piliers



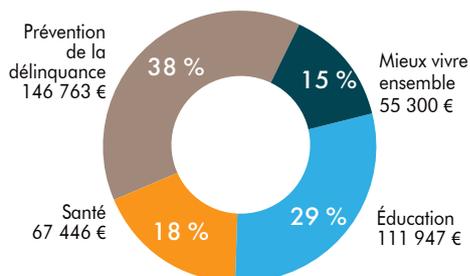
Répartition des 11 actions cadre de vie et renouvellement urbain



L'équipe :

- 1 directrice
- 1 assistante
- 1 responsable emploi / insertion
- 1 chargée de mission santé, accessibilité et FPH
- 1 chargé sécurité et prévention de la délinquance
- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat

Répartition des 61 actions cohésion sociale



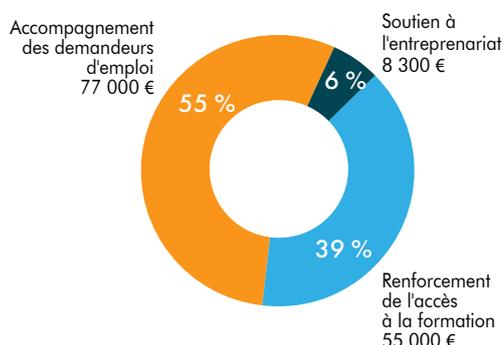
Zoom

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

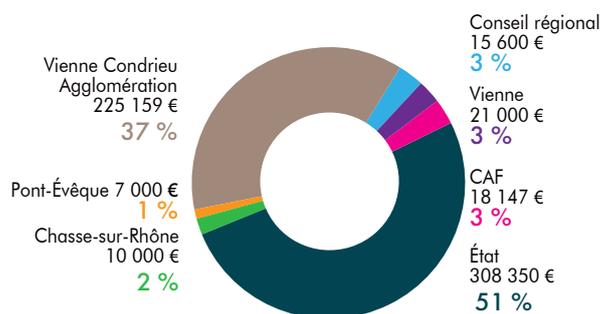
- Aire de passage de Chasse-sur-Rhône
 - > 53 ménages accueillis (158 personnes)
 - > Taux d'occupation moyen : 68 %
- Aire de séjour de Chasse-sur-Rhône
 - > 20 ménages en permanence (44 personnes)
 - > Jusqu'à 25 ménages ponctuellement
 - > Taux d'occupation : 100 %
- Aire de passage de Pont-Évêque
 - > 13 ménages accueillis (48 personnes)
 - > Taux d'occupation moyen : 27 %
- Aire de grand passage
 - Occupation de l'aire pendant 8 semaines :
 - > forains : 5 semaines
 - > 2 groupes gens du voyage : 3 semaines

Le taux d'impayés est en diminution en 2018 grâce à la mise en place de procédures de contentieux obligeant les familles à gérer leurs règlements à fréquence hebdomadaire pour le passage et mensuelle pour le séjour.

Répartition des 21 actions développement économique et emploi

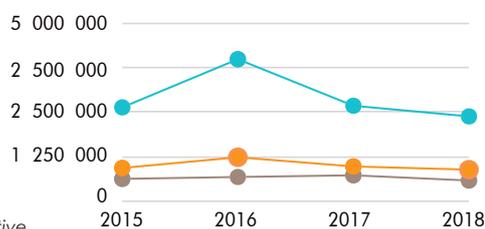


Répartition des financements



Évolution des demandes de subventions (en Euros)

- Coût global des actions
- Demande de subventions
- Financement Contrat de ville*



* Hors Programme de Réussite Éducative

La subvention allouée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour le Programme de Réussite Éducative ne figure pas dans les financements de 2015 à 2018. En effet, le portage direct du PRE par l'Agglo a amené à revoir les modalités de demande de subvention et à l'inscrire dans le cadre de la programmation annuelle.

■ Évaluation à mi-parcours

• La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine rend obligatoire l'évaluation du Contrat de ville à mi-parcours.

• Cette évaluation a vocation, d'une part, à rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions et, d'autre part, à apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat. **C'est l'occasion d'ajuster certains éléments du Contrat de ville pour tenir compte des évolutions intervenues depuis 2015.**

• Réalisée en 2018, l'évaluation a été validée lors du comité de pilotage du Contrat de Ville le 29 janvier 2019 et présente **des conclusions et pistes d'amélioration** :

- > Clarifier le fonctionnement du quartier Genets-Cancanne-Charlemagne en lien avec les centres sociaux et les conseils citoyens de Pont-Évêque et de la Vallée de Gère.
- > Ajuster les priorités définies en 2015.
- > Remplacer le groupe de travail du pilier cohésion sociale par la mise en place de groupes de travail thématiques en lien avec les différents dispositifs de la politique de la ville.
- > Poursuivre les innovations pour mieux prendre en compte les conseils citoyens dans la définition des programmations annuelles.
- > Simplifier les démarches administratives des porteurs de projets.
- > Suivre les évolutions des écarts entre les quartiers politique de la ville et l'ensemble du territoire grâce au Système d'Information Géographique (SIG) de la politique de la ville.



L'emploi et l'insertion

Depuis 2008 l'Agglo porte le PLIE. Ce dispositif, inscrit dans le code du travail, permet aux collectivités d'établir des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi.

■ Favoriser l'accès et le maintien à l'emploi

- **Soutien du Fonds Social Européen dans le cadre du Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion »**, du département de l'Isère pour le soutien au dispositif et à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de l'Isère, et de la politique de la ville pour la mise en place d'actions en direction des habitants des quartiers prioritaires.

- **Maintien des 2 lieux d'accueil des demandeurs d'emploi et des 2 structures accompagnatrices du dispositif d'accompagnement renforcé** pour les demandeurs d'emploi les plus en difficulté du territoire :

- > ACFAL Formation à Vienne qui comprend 6 référents de parcours

- > ALYNEA à Condrieu qui compte une référente de parcours

- **Développement d'une action spécifique d'intercession entre les demandeurs d'emploi et les entreprises** afin de favoriser la rencontre entre les personnes accompagnées et les entreprises. Animée par ACFAL Formation.

- **Maintien du lieu ressource situé dans les locaux de l'Agglo à Condrieu.** Ouvert à toute personne en recherche d'emploi, ce lieu permet de faire des recherches d'emploi, d'avoir les conseils d'un professionnel et de participer à des ateliers et informations collectives pour dynamiser la recherche d'emploi. Animé par ACFAL Formation.

- En 2018, le PLIE a développé des actions à l'échelle du territoire, notamment la mise en œuvre d'un job dating interim qui a permis de préparer des candidats à rencontrer des agences intérim et de travailler spécifiquement avec des agences intérim afin de s'assurer de la réalité des postes à pourvoir et de la bienveillance des employeurs vis-à-vis d'un public en recherche d'emploi. Près de 80 personnes ont rencontré une dizaine d'agences intérim du territoire.

Chiffres clés

417 personnes accompagnées

441 étapes emploi dont 438 contrats de travail signés et 3 créations d'entreprise

55 % de sorties positives vers des emplois pérennes de plus de 6 mois, création d'entreprise ou formation qualifiante

67 % de retours à l'emploi, localisés sur le territoire de l'Agglo

L'équipe :

- 1 responsable emploi / insertion
- 1 facilitateur clauses d'insertion
- 1 chargée de parcours PLIE

■ Les clauses d'insertion développées par le PLIE

- Depuis 2010, le PLIE accompagne les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des clauses d'insertion. Elles ont pour vocation **de permettre aux donneurs d'ordre (communes ou collectivités) d'utiliser la commande publique comme outil de lutte contre le chômage et l'exclusion.**

- En lien avec le service marché public, le service emploi-insertion a travaillé sur l'application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016. Ce dispositif a permis de développer les marchés réservés aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et les marchés réservés aux Entreprises Adaptées et aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Chiffres clés

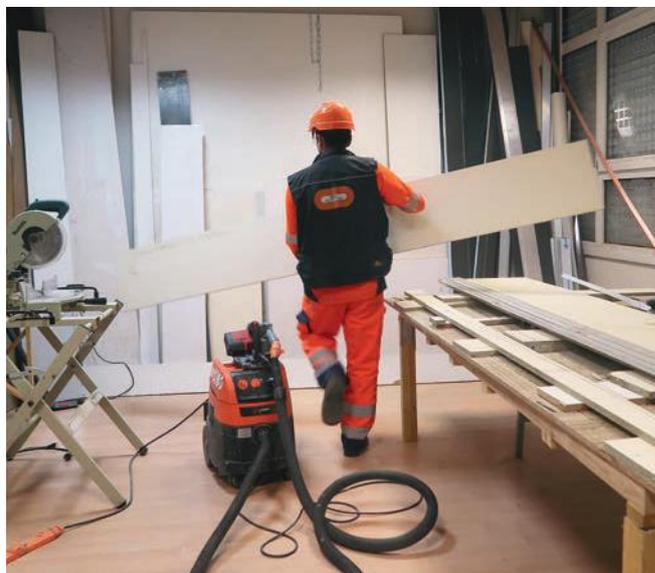
100 000 h d'insertion réalisées depuis 2010

16 408 h en 2018

50 marchés

101 contrats signés

87 personnes ayant travaillé sur les clauses





Fête de quartier à Malissol

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Le FPH est une enveloppe financière définie dans le cadre des priorités du Contrat de Ville de l'Agglo qui vise à soutenir et accompagner les initiatives d'habitants du territoire pour des projets retenus au titre de la géographie prioritaire de la politique de la ville. L'enveloppe annuelle est constituée par Vienne Condrieu Agglomération et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

L'équipe :

- 1 chargée de mission FPH

■ Principal organe du FPH

Le Comité de gestion est composé de deux membres de chaque conseil citoyen du territoire. Il a pour mission de recevoir les porteurs de projets, d'étudier leurs propositions d'initiatives, de décider de la recevabilité et du montant accordé (dans la limite de 800 € par projet), de s'assurer de la réalisation du projet, et enfin d'analyser le bilan des actions et d'en évaluer les résultats et les impacts. Pour ce faire, il se réunit tous les mois.

■ 18 projets soutenus

- 12 projets de temps conviviaux (repas partagé, carnaval, tombola, vide grenier, thés dansants...).
- 2 projets de sorties et projets extérieurs
- 4 projets d'autofinancement ou de financement de projets

Chiffres clés

18 projets soutenus

11 750 € de subventions

La santé

L'objectif général de l'ASV et du CLSM est de faciliter l'accès à la prévention et aux soins des publics, notamment ceux en situation de précarité. Ainsi, l'Agglo associe tous les acteurs dans une même démarche afin de mieux identifier les besoins et construire de manière partenariale des réponses adaptées.

L'équipe :

- 1 chargée de mission santé
- 1 médiatrice santé mentale

■ Atelier Santé Ville

- Développement d'actions de prévention.
- Animation des commissions addiction, éducation santé citoyenneté et santé environnementale.
- Accompagnement au développement de l'action des médiatrices en santé des quartiers politique de la ville.
- Réflexion sur l'élargissement de l'Atelier Santé Ville au territoire de l'ex CCRC, à Meyssiez, et sur la signature d'un Contrat Local de Santé.

■ Conseil Local de Santé Mentale

- Semaines d'information sur la santé mentale : 6 temps forts (stand d'info, conférence, ciné-débat, atelier) organisés à l'occasion, sur le thème « Santé mentale, parentalité et enfance ». 400 personnes ont été accueillies.
- L'exposition « Quand l'art nous fait du lien », organisée à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, a regroupé une centaine d'œuvres réalisées par des personnes des différentes structures impliquées dans ce projet (GEM, Maison de la Traille, Hôpital de jour, CATTP, Arche du 27, SAMSAH ALPHI, Centre social de Malissol). Elle a accueilli environ 150 visiteurs.

- Une journée de formation « Les troubles du comportement à la petite enfance », construite par le CLSM et le service petite enfance, a été suivie par 170 agents du service petite enfance.
- Travail en réseau avec les acteurs de l'urgence sociale pour soutenir l'accompagnement des personnes en situation d'errance : organisation de maraudes dans un cadre partenarial depuis 2008, formation des maraudeurs en 2018 « Marauder : une posture, une pratique, une déontologie, un cadre, une équipe ».
- Travail en réseau avec les acteurs du champ social, médico-social et sanitaire pour assurer une veille sur les problématiques de santé mentale du territoire et sur les ressources existantes.
- Travail en réseau avec les acteurs du champ social, médico-social, sanitaire et du logement social pour l'accès et le maintien dans le logement des personnes en souffrance psychique.

... VISE À DONNER LEUR CHANCE AUX ENFANTS ET AUX ADOLESCENTS NE BÉNÉFICIAINT PAS D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE ...

La réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il permet d'accompagner, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

L'équipe :

- 1 coordinateur réussite éducative
- 1 référente réussite éducative



Zoom

Atelier lycéens de la Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative a été sollicité par plusieurs familles pour des jeunes qui, rentrés en seconde, étaient en décrochage à la fin du premier trimestre. Après une étude individuelle de chaque situation, un atelier a été mis en place. Celui-ci a constitué un lieu d'échange et d'entraide entre ces jeunes.

Ainsi, après avoir ciblé les difficultés des 5 jeunes concernés, l'atelier a permis de travailler les questions d'orientation en adéquation avec les possibilités scolaires des jeunes et leurs envies. Ce travail a été mené en impliquant les parents et le lycée et en partenariat avec le Centre d'Information et d'Orientation et le Bureau Information Jeunesse.

À la suite de l'atelier, les cinq lycéens ont pu bénéficier d'une orientation ou réorientation choisie et non subie ou projetée par les parents. Certains bénéficient d'un parcours individuel depuis la rentrée scolaire 2018/2019.

Chiffres clés

256 enfants bénéficiaires d'un parcours personnalisé de réussite éducative :

243 enfants (2/16 ans)

13 jeunes (16/18 ans)

10 parcours éducatifs pour les collégiens suite à une mesure disciplinaire

5 parrainages entre jeunes de 3^e et un adulte membre d'un club service, de la jeune chambre économique ou du monde professionnel

Le Comité Local de l'Habitat

La commission sociale d'attributions est une instance mensuelle animée par l'agglomération qui associe l'ensemble des partenaires de l'habitat (communes, Etat, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, gestionnaires de logements d'insertion...). **Son objectif est d'aider les personnes défavorisées à accéder au logement.**

L'équipe :

- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat
- 1 assistante

■ Fonctionnement de la commission en deux temps

- **Validation par la commission**, à partir des dossiers soumis, **du caractère prioritaire de certaines demandes de logement social, à partir d'une liste de critères** (ménages faisant face à une situation de handicap, cumul de difficultés, violences...).
- **Propositions de positionnement de ménages sur les logements sociaux relevant du contingent de l'État, ou sur des logements très sociaux (PLAI)**. Ces propositions sont ensuite examinées par les bailleurs dans leurs propres instances (les commissions d'attribution des logements).

■ 11 commissions sociales des attributions tenues

- 243 demandes étudiées, dont **234 qualifiées de prioritaires**.
- Critères de priorité les plus fréquents :
 - > Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence, ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale.
 - > Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers.
 - > Personnes en situation de handicap ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap.
- **161 logements étudiés**, dont 88 à Vienne, 32 à Pont-Évêque et 14 à Chasse-sur-Rhône.
- **76 attributions réalisées au profit de ménages** validées en CSA (au 11/01/2019), dont 39 à Vienne, 15 à Pont-Évêque et 3 à Chasse-sur-Rhône.



Le Programme National de Renouvellement Urbain

Le quartier de la Vallée de Gère a été retenu pour bénéficier d'un projet d'intérêt régional cofinancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'équipe :

- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat

■ Objectif

- Ce projet global vise à mieux ancrer le quartier au sein de l'agglomération, d'améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité du quartier.
- Pour ce faire, des interventions sur le parc social sont prévues (démolitions, réhabilitations), ainsi qu'une amélioration des équipements publics (réhabilitation des locaux du centre social à Locagère et de l'école Ferdinand Buisson) et des commerces, ou encore une requalification des espaces extérieurs (Place de la Fûterie, Place de l'Église...).

■ En 2018

- Finalisation des études préparatoires permettant de proposer un projet complet aux partenaires financeurs (État, Région).
- Validation du projet par l'État et la Région lors du Comité régional des financeurs en juin 2018.
- Demande de l'Agglo d'une subvention complémentaire à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), pour que le bailleur Advivo puisse financer la démolition d'un bâtiment (Place Drapière).
- Poursuite du travail partenarial, notamment pour la préparation des opérations d'espace public, au 2^e semestre 2018, en attendant l'attribution de cette subvention complémentaire.

Chiffres clés

1 projet urbain

5 volets : habitat, espaces extérieurs, commerces, équipements publics, ingénierie

22 M € : coût global estimé

2 770 habitants concernés (quartier prioritaire politique de la ville de la Vallée de Gère)

La prévention de la délinquance

L'objectif de cette démarche est de soutenir et de promouvoir les actions qui favorisent l'implication sociale des jeunes et l'exercice de leur citoyenneté sur tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Elle permet de coordonner les dispositifs ayant trait à la prévention de la délinquance et de faciliter les relations entre les partenaires participant à ces dispositifs.

L'équipe :

- 1 chargé sécurité et prévention

■ Rappel à l'ordre

- **Injonction verbale adressée par le maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance** lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique.
- Peuvent notamment être concernés : l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, les conflits de voisinage, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, certaines atteintes légères à la propriété publique, l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets, la divagation d'animaux dangereux...

Chiffres clés

19 rappels à l'ordre dont 12 à Vienne pour incivilités dans les bus

■ Actions 2018

- **En février et mars** : réunions thématiques à l'Isle et à Estressin.
- **En juin** : réunion tranquillité seniors à Oytier/Septème. 200 participants.
- **Fin juin et début juillet** : 2 réunions sécurité/stationnement à la base de loisirs de Condrieu. Installation de la vidéo-protection sur le parking.
- **Fin octobre** : diagnostic sûreté pour le bâtiment Antarès avec le référent sûreté police.
- **Début novembre** : installation de la vidéo-protection à l'EAJE Grain d'Aile.
- **Mi-novembre** : réunion au Collège Grange à Seyssuel : échanges d'informations, problèmes de comportements dans les transports, mesures de responsabilisation.
- **En novembre et décembre** : sensibilisation à la sécurité dans les transports, dans 8 collèges auprès des classes de 6^e. En collaboration avec la direction des transports, la Police, la Gendarmerie, et l'ANATEEP.

Zoom

Relais Oxyjeunes (ROJ)

L'équipe

- 1 chargée d'écoute ROJ
- 1 psychologue ROJ

Il s'adresse aux 12/25 ans mais aussi à leurs parents et aux professionnels. Ce Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) prend en compte les conduites à risque chez les adolescents et les demandes d'information et d'écoute sur tous les problèmes liés aux comportements des jeunes : relation parents/adolescents, conduites addictives, violence et sexualité.

Les actions du PAEJ s'organisent autour de 2 axes :

■ **Entretiens individuels** : 130 situations traitées lors de permanences gratuites et confidentielles, dont 9 parents et 121 jeunes (48 : 12/15 ans ; 39 : 16/18 ans et 34 : 19/25 ans).

■ **Actions collectives** : groupes de paroles et d'échanges abordant différents thèmes. **848 jeunes** ont bénéficié d'au moins une action collective de prévention.



Ateliers droits et devoirs
Audience fictive



Projet Citoyens d'ici et d'autre p'Arts

La jeunesse

Le service jeunesse met en œuvre des animations en direction des jeunes et soutient le conseil et l'information des jeunes et des familles au travers du centre de loisirs ados et du Point Information Jeunesse situé à Condrieu pour les 11 communes de l'ex CCRC : Ampuis, Condrieu, Échalas, les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, St-Cyr-sur-le-Rhône, St-Romain-en-Gier, Sainte-Colombe, Trèves, Tupin-et-Semons.

L'équipe :

- 1 directrice adjointe
- 1 coordinateur jeunesse
- 3 animateurs jeunesse
- 2 informatrices PIJ

■ Centre de loisirs ados - Anim'jeunes

- Les Anim'jeunes sont un accueil de loisirs pour les 11/17 ans qui propose des accueils libres durant les temps extra-scolaires et une programmation d'activités et d'animations durant les vacances scolaires.
- Les Anim'jeunes, ce sont aussi des projets menés par les jeunes :
 - > **Citoyens d'ici et d'autre p'Arts** : ateliers de sensibilisation à la différence, à la citoyenneté et au bien-être avec des productions artistiques de la part des jeunes : toiles,

enregistrement audio, montage vidéo et un séjour de découverte à Strasbourg. **27 jeunes engagés sur 11 mois pour mener à bien ce projet.**

> **Projet graffs** : réhabilitation de certains édifices municipaux en milieu rural comportant des tags sauvages, grâce à la réalisation de fresques murales s'inspirant des milieux urbains. 2 réalisations en 2018 à Trèves et Ampuis. **25 jeunes engagés dans ce projet de 6 mois.**

Chiffres clés

187 familles adhérentes

226 jeunes inscrits

1 221 participations aux activités

11 124 h d'animation proposées

4 017 contacts au Point Information Jeunesse (PIJ) dont 1 662 dans les locaux et 2 445 lors d'interventions

84 jeunes en accompagnement individuel

■ Point Information Jeunesse (PIJ)

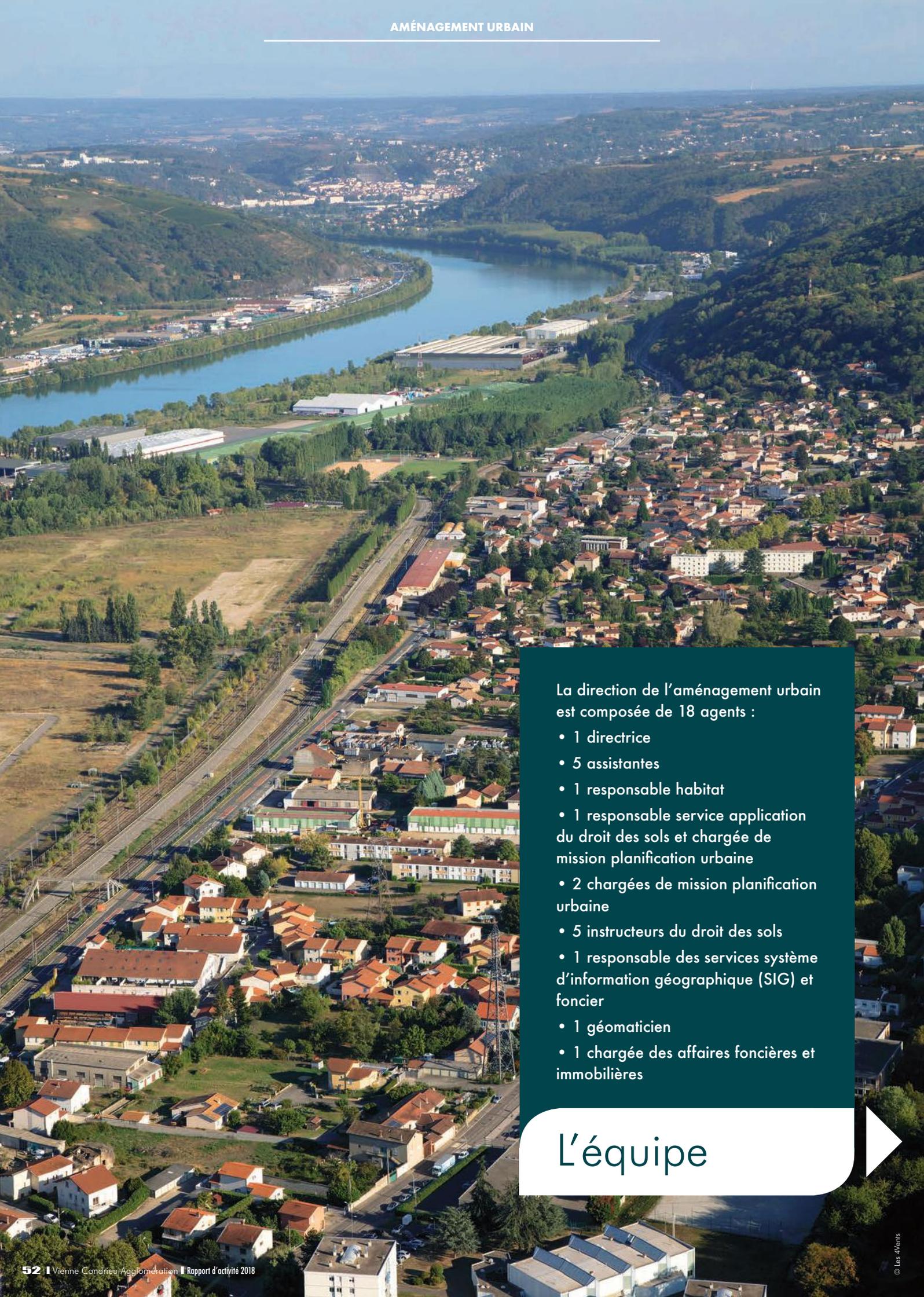
- Le PIJ est un espace d'accueil et d'information ouvert à tous : collégiens, lycéens, étudiants, parents, professionnels. Il s'agit d'un lieu gratuit et anonyme pour trouver des informations pratiques sur l'orientation, l'emploi, la vie quotidienne, la santé, les loisirs...
- Le PIJ met également en place des actions :
 - > **Prévention sur la relation filles/garçons auprès des collégiens de 4^e** : 140 élèves ont pu assister à une pièce de théâtre interactive suivie d'un entretien sur la sexualité, avec des professionnels formés.
 - > **Prévention sexualité auprès d'élèves de 1^{er} au lycée de Saint-Romain-en-Gal** : dialogue avec des jeunes sur leur appréhension de la sexualité pour combattre les idées reçues et répondre de manière professionnelle à des questions clés.
 - > **Préparation à l'entrée en 6^e** en direction des enfants qui vont devenir collégiens, afin d'apaiser l'idée de la rentrée en répondant à toutes leurs questions.
 - > **Intégration dans la vie active** : informations sur l'alternance, sur l'accès à une entreprise, forum jobs d'été, ateliers de préparation aux entretiens oraux et d'embauche...
 - > **Préparation au parcours d'orientation professionnelle** : soutenir le jeune et sa famille dans la méthodologie à mettre en œuvre pour élaborer un parcours d'orientation professionnelle : informations sur le rôle des institutions, méthodologie pour s'inscrire sur Parcoursup, accès aux droits en tant qu'étudiants (bourses, logement, sécurité sociale...), découverte de métiers et dialogue avec des professionnels pour comprendre les contours d'un secteur d'activité et d'un métier.

- > **Prévention des conduites addictives** : dialogue et sensibilisation autour de conduites à risque dans différents domaines, dont la dépendance aux jeux vidéo, aux écrans...
- > **Éducation à l'information** avec l'action « Le vrai du faux » qui permet de comprendre les rouages de l'information sur le net et de trier l'information trouvée sur la toile.

Projet graffs



Visite du PIJ à l'Institut Lumière à Lyon



La direction de l'aménagement urbain est composée de 18 agents :

- 1 directrice
- 5 assistantes
- 1 responsable habitat
- 1 responsable service application du droit des sols et chargée de mission planification urbaine
- 2 chargées de mission planification urbaine
- 5 instructeurs du droit des sols
- 1 responsable des services système d'information géographique (SIG) et foncier
- 1 géomaticien
- 1 chargée des affaires foncières et immobilières

L'équipe

Agir en faveur du logement

L'équipe met en œuvre les Programmes Locaux de l'Habitat afin de répondre aux besoins en logement des habitants du territoire. Pour le compte des communes membres, l'Agglo instruit les autorisations d'urbanisme, conduit des procédures et des études de planification. Elle effectue également un travail de fond autour de l'information géographique et déploie une stratégie d'intervention foncière.

Les Programmes Locaux de l'Habitat : des actions en faveur du logement

L'équipe :

- 1 responsable habitat
- 1 assistante

L'animation des PLH consiste à **élaborer et mettre en œuvre les PLH** (Programmes Locaux de l'Habitat) qui fixent la politique de l'Agglo en faveur de l'habitat : le rythme de constructions neuves, la création de logements sociaux dans toutes les communes de l'agglomération, la réhabilitation des logements existants, l'accès au logement des plus fragiles...

■ 2 PLH pour 1 territoire

• Les deux PLH existants avant la création de Vienne Condrieu Agglomération **restent exécutoires chacun sur le périmètre pour lequel il a été adopté**. Ces documents fixent les orientations de la politique communautaire et définissent pour chacun d'entre eux un programme d'actions :

	Périmètre	Période d'exécution
PLH du pays viennois	17 communes de l'Isère et Saint-Romain-en-Gal (69)	2012-2018
PLH de la région de Condrieu	11 communes du Rhône	2013-2019

Les PLH sont prorogés jusqu'à l'élaboration du PLH unique de l'Agglomération à l'échelle des 30 communes. La commune de Meyssiez n'est couverte par aucun PLH.

• Les 2 PLH préconisent **des objectifs et des actions globalement similaires en faveur de l'habitat** :

- > produire des logements neufs diversifiés et de façon équilibrée entre les communes,
- > mobiliser la ressource foncière nécessaire pour atteindre les objectifs des PLH,
- > soutenir l'amélioration du parc de logements existants,
- > répondre aux besoins des ménages les plus modestes et aux besoins spécifiques de logement et d'hébergement,
- > animer et piloter les PLH.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE CE PROJET ONT CONSISTÉ EN L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE.



Zoom

Fin des travaux de réhabilitation de la résidence Champ de Mars à Vienne

Le chantier, initié par Advivo, a débuté en septembre 2016 et s'est achevé à l'été 2018. La résidence, construite à la fin des années 50, se compose de 274 logements locatifs, répartis sur 6 bâtiments. Les principaux objectifs de ce projet ont consisté en l'amélioration de l'habitat et l'amélioration de la performance énergétique de la résidence. Le montant des travaux s'élève à 13 000 000 €. L'Agglo a subventionné l'opération à hauteur de 548 000 € dans le cadre du PLH du pays viennois.

■ Poursuite des actions des PLH

- **Construction de logements sociaux** : accompagnement des communes dans le montage des projets, travail avec les services de l'État pour la programmation de logements sociaux.

L'Agglo finance la construction des logements sociaux en accordant une subvention par logement :

> **6 opérations nouvelles soit 90 logements sociaux financés en pays viennois⁽¹⁾** à Chasse-sur-Rhône « Centre Bourg » (SDH) : 22 logements ; Moidieu-Détourbe « Le Clos » (SEMCODA) : 20 logements ; Vienne « Rue de la Convention » (Advivo) : 5 logements ; Estrablin « Les Forges » (Advivo) : 34 logements ; Eyzin-Pinet « Le Cottage » (Advivo) : 8 logements ; Les Côtes d'Arey « Maison Barou » (Advivo) : 1 logement.

> **2 opérations soit 35 logements sociaux financés en région de Condrieu⁽²⁾** : à Condrieu « Le Hameau des Mariniers » (Alliade) : 28 logements ; Ampuis « Les Balcons du Chai » (Alliade) : 7 logements.

> **18 logements sociaux** (type Prêt Locatif à Usage Social non subventionné) ont été agréés sur l'ensemble du territoire.

- Participation au **financement de la réhabilitation de logements sociaux existants⁽³⁾** : Pont-Évêque « Les Genêts tranche 2 » (Advivo) : 168 logements ; Vienne « Front de Gère 1 et 2 » (Advivo) : 44 logements ; Vienne « L'Isle IV » (Advivo) : 54 logements ; Pont-Évêque « Impasse St Georges » (SDH) : 50 logements.

- Dispositif en faveur de **la réhabilitation de logements du parc privé** (travaux de rénovation énergétique et/ou d'adaptation au vieillissement/handicap) :

> **85 logements concernés en pays viennois⁽⁴⁾** : 57 propriétaires occupants aux revenus modestes ont pu engager des travaux d'amélioration thermique (isolation, chauffage...) en logement individuel ou en copropriété, avec une aide de l'Anah et de l'agglomération ; 14 logements de 3 propriétaires bailleurs ont bénéficié d'une aide de l'Anah et de l'agglomération pour le financement de travaux d'amélioration thermique en contrepartie d'un conventionnement social du loyer ; 14 propriétaires occupants modestes ont bénéficié d'une aide de l'Anah pour des travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap.

> **12 logements concernés en région de Condrieu⁽⁵⁾** : 4 logements réhabilités avec des travaux de rénovation énergétique et 8 logements ayant bénéficié d'une aide de l'Anah pour des travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap.

- Actions en faveur de **l'accès au logement des jeunes** (travaux de rénovation énergétique et/ou d'adaptation au handicap). À travers une convention d'objectifs, l'association RIVHAJ est chargée de mettre en œuvre des actions en faveur du logement des jeunes, pour le compte de l'Agglo qui apporte un concours financier à l'association (volet « Logement des jeunes » du PLH 2012-2018).

RIVHAJ a une mission générale d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes qui veulent accéder à un logement



Réhabilitation de la résidence «Le Village» à Pont-Évêque

© SOLIHA Isère

autonome. Elle développe des actions d'accompagnement et propose des solutions d'hébergement ou de logement adapté pour ceux qui rencontrent des difficultés particulières de maintien ou d'accès au logement.

En 2018, 360 jeunes ont pris contact avec RIVHAJ et 327 (contre 292 en 2017) ont été reçus en entretien individuel. 138 jeunes ont participé à des actions collectives et **90 jeunes accompagnés ont accédé à un logement ou à un hébergement.**

Chiffres clés

2 PLH

134 logements sociaux agréés sur le territoire

4 opérations de réhabilitation de logements sociaux existants qui concernent 316 logements

47 permanences assurées par l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) en 2018

11 permanences de Soliha Rhône Grand Lyon en mairie d'Échalas et de Condrieu

22 permanences de Soliha Isère Savoie au siège de l'Agglo



- Signature de conventions entre l'EPORA, les communes et l'Agglo pour la mise en place d'une mission d'étude et de veille foncière sur deux tènements : secteur ouest du site des Mariniers, dit « secteur du Port » à Condrieu dans le cadre d'une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) ; centre bourg à Saint-Sorlin-de-Vienne dans le cadre d'un projet d'aménagement.

Ces signatures interviennent dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec l'EPORA (Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) en 2015 pour une durée de 5 ans. Le volet « Habitat » de cette convention permet aux communes et à l'Agglo de solliciter l'appui de l'EPORA pour maîtriser le foncier en vue d'opérations immobilières.

Info

Dispositions techniques et financières des PLH

(1) Le PLH prévoit la construction de 2500 logements supplémentaires pendant sa période d'exécution, dont 500 logements locatifs sociaux. L'Agglo apporte une subvention (allant de 5 500 € pour les logements Prêt Locatif à Usage Social à 8 000 € pour les logements Prêt Locatif Aidé d'Intégration) versée aux organismes constructeurs pour aider à équilibrer le bilan financier des opérations.

(2) Le PLH prévoit la construction de 580 nouveaux logements pendant sa période d'exécution, dont 105 logements sociaux. L'Agglo apporte une subvention variable selon la commune : de 4 000 € maximum par logement pour les communes ayant une obligation de production de logement social pour Loire-sur-Rhône, Condrieu,

Sainte-Colombe à 2 000 € maximum par logement pour Ampuis, Longes, Trèves, Échalas, Les Haies, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Tupin-et-Semons, Saint-Romain-en-Gier. La subvention accordée pour les logements en accession est identique sur le territoire : 3 000 € par logement quelle que soit la commune.

(3) Le PLH du pays viennois prévoit la réhabilitation de 566 logements du parc locatif social, avec une aide financière de l'agglomération à hauteur de 1 000 € par logement réhabilité. Cette subvention peut être majorée avec une éco-prime de 1 000 € par logement si les travaux permettent d'atteindre le niveau de performance énergétique BBC rénovation.

(4) Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) est en cours pour une durée de trois ans jusqu'en août 2019. Cette opération permet à l'agglomération d'aider les propriétaires à réhabiliter leur logement en leur apportant un conseil technique, la mission d'accompagnement étant confiée à SOLIHA Isère Savoie et en mobilisant les aides financières de l'Anah et de l'agglomération.

(5) Un partenariat avec SOLIHA Rhône a débuté en 2015. Une convention a été signée en 2016 pour confier une mission d'animation et d'accompagnement à Soliha Rhône. Celle-ci est arrivée à échéance le 31/12/2018 et a été reconduite.

La planification urbaine

Au 1^{er} janvier 2018, du fait de la création de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo a pris la compétence planification. En conséquence, elle a en charge de conduire l'évolution des documents d'urbanisme (révision, modification...)

Les dossiers traités

■ Révisions de PLU

• **Procédures de révision de PLU finalisées** : Moidieu-Détourbe (approuvée le 27/03/18), Seyssuel (approuvée le 27/03/18), Villette-de-Vienne (approuvée le 22/05/2018), Tupin-et-Semons (approuvée le 06/11/2018) et Jardin (approuvée le 18/12/2018).

• **Procédures de révision de PLU en cours au 31/12/2018** : Vienne, Chonas-l'Ambellan, Saint-Romain-en-Gal, Loire-sur-Rhône et Longes.

■ Modifications de PLU

• **Procédure de modification de PLU finalisée** : Saint-Romain-en-Gal (approuvée le 22/05/2018).

• **Procédures de modification de PLU en cours au 31/12/2018** : Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Les Haies.

L'équipe :

- 3 chargées de mission planification urbaine
- 1 assistante

■ Modifications simplifiées de PLU

• **Procédures de modification simplifiée de PLU finalisées** : Vienne (approuvée le 22/05/2018), Eyzin-Pinet (approuvée le 25/09/2018), Estrablin (approuvée le 06/11/2018).

■ Procédure de mise en compatibilité de PLU

- Estrablin.

Chiffres clés

10 révisions de PLU

4 modifications de PLU

3 modifications simplifiées

1 procédure de mise en compatibilité

28 arrêtés de mises à jour de PLU suite à de nouvelles servitudes (risques naturels, servitudes de gaz...)

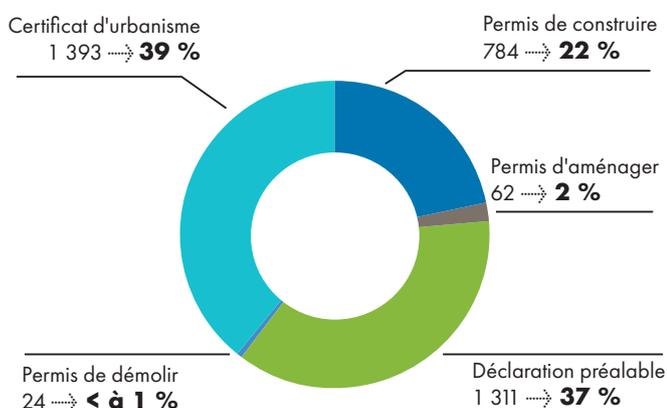
Le droit des sols

Le service instruit les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager...) pour le compte de ses communes membres en analysant les demandes à deux niveaux : règlementaire et architectural.

L'équipe :

- 5 instructeurs du droit des sols
- 1 responsable service application du droit des sols
- 2 assistantes

■ Répartition des autorisations d'urbanisme instruites par type



Chiffres clés

3 574 autorisations d'urbanisme instruites

27 permanences du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) qui ont permis de recevoir plus de 270 personnes (conseils aux particuliers, architectes, promoteurs...)

■ Les autorisations d'urbanisme instruites par commune et par type

	Permis de construire	Déclaration préalable	Certificat d'urbanisme	Permis d'aménager	Permis de démolir	TOTAL
Ampuis	22	48	15	0	4	89
Chasse-sur-Rhône	54	68	127	2	2	253
Chonas-l'Amballan	21	34	4	0	0	59
Chuzelles	29	48	34	2	0	113
Condrieu	22	48	42	2	0	114
Échalas	37	24	41	2	0	104
Estrablin	57	78	69	2	0	206
Eyzin-Pinet	29	31	40	1	0	101
Jardin	15	44	27	0	0	86
Les Côtes-d'Arey	22	37	16	1	0	76
Les Haies	7	7	5	0	0	19
Loire-sur-Rhône	26	43	65	0	2	136
Longes	10	27	67	0	0	104
Luzinay	47	61	70	2	0	180
Meyssiez	8	16	44	0	0	68
Moidieu-Détourbe	17	39	37	2	0	95
Pont-Évêque	52	35	74	7	0	168
Reventin-Vaugris	20	36	16	3	1	76
Saint-Sorlin-de-Vienne	4	14	6	1	0	25
Septème	40	34	26	3	0	103
Serpaize	22	25	25	0	0	72
Seyssuel	32	46	39	5	1	123
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	15	38	12	3	0	68
Saint-Romain-en-Gal	12	36	34	5	2	89
Saint-Romain-en-Gier	0	5	22	0	0	27
Sainte-Colombe	6	20	25	3	1	55
Trèves	8	17	13	1	0	39
Tupin-et-Semons	5	7	4	0	0	16
Vienne	123	308	363	15	11	820
Villette-de-Vienne	22	37	31	0	0	90

L'information géographique et l'action foncière

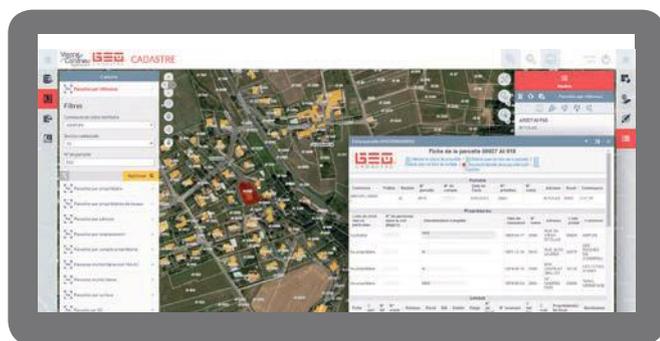
L'équipe :

- 1 responsable des services système d'information géographique (SIG) et foncier
- 1 géomaticien
- 1 chargée des affaires foncières et immobilières
- 1 assistante

L'équipe crée et met à jour des bases de données géographiques. Elle produit des documents (cartes, tableaux) pour faciliter le travail des services et aider la prise de décision. En parallèle, le service définit et met en œuvre une stratégie d'intervention foncière. Il procède à des acquisitions et cessions de biens immobiliers, assure la gestion des locaux mis en location par l'Agglo, rédige les baux et les conventions d'occupation et assure le suivi du paiement des loyers et des charges locatives.

■ Information géographique

- **Renouvellement du marché topographie-foncier** : des nouveautés avec l'intégration de l'autocontrôle des points fournis par les prestataires et un développement de logiciel pour contrôler la conformité des plans fournis.
- **Migration du Système d'Information Géographique DYNMAP vers GEO** avec de nouveaux produits métiers mis en œuvre : GEO AC (assainissement collectif), GEO Mobilité pour le relevé des données à l'extérieur (ambroisie, transports...) et GEO Cadastre.
- **Intégration des PLU au SIG** dans le cadre de sa compétence des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes. Les PLU approuvés, après avoir vérifié si les données éditées par les bureaux d'études sont conformes au format édité par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG), sont intégrés au Géo Portail de l'Urbanisme qui les approuve. Les PLU sont ensuite incorporés au Système d'Information Géographique (SIG) de Vienne Condrieu Agglomération.



Capture d'écran du nouveau SIG GEO

■ Action foncière

- **Signature et renouvellement de conventions**
 - > Bâtiment Ellipse : sociétés Cuisidis et Perform Academy,
 - > Pépinière d'entreprises : société JRPV, Rhône Shuttle et A.L.J Partner.

• Transitions actées

> **Échanges** : parcelles de terrains entre l'Agglo et la commune de Pont-Évêque dans le cadre d'une régularisation de voiries au Plan des Aures – rue du Champ de Course à Pont-Évêque.

> **Acquisitions** : un terrain nu à Pont-Évêque pour le pôle petite enfance Graine de Malice ; un terrain nu par bail emphytéotique pour la déchèterie de Villette-de-Vienne ; une parcelle de terrain en bordure de voirie à Condrieu pour l'aménagement de la Via Rhôna ; un terrain nu à Seyssuel pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

> **Cessions** : une propriété rurale comprenant une maison d'habitation, terrains, écurie et boxes à chevaux sise Les Côtes d'Arey pour la réhabilitation en gîte, salle de séminaire, festivités et maison d'habitation ; un bâtiment dénommé Éridan sis espace Saint-Germain à Vienne pour la réhabilitation du futur bâtiment tertiaire Apollo ; un terrain sur la ZA du Rocher à Estrablin pour la construction d'un bâtiment pour une activité de charpente traditionnelle – construction bois et rénovation de couvertures.

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**. Le droit de préemption a été transféré des communes à l'Agglo de manière concomitante à la prise de compétence PLU. De ce fait, si les déclarations d'intention d'aliéner sont toujours déposées dans les communes, leur instruction relève de la compétence de l'Agglo. Le Président a délégué 6 fois son droit de préemption en faveur des communes.

Répartition des DIA par commune

Ampuis	29	Moidieu-Détourbe	17
Chasse-sur-Rhône	99	Pont-Évêque	96
Chonas-l'Amballan	30	Reventin-Vaugris	38
Chuzelles	28	Saint-Sorlin-de-Vienne	15
Condrieu	94	Septème	1
Échalas	43	Serpaize	20
Estrablin	49	Seyssuel	29
Eyzin-Pinet	26	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	44
Jardin	-	Saint-Romain-en-Gal	29
Les Côtes-d'Arey	37	Saint-Romain-en-Gier	40
Les Haies	2	Sainte-Colombe	31
Loire-sur-Rhône	1	Trèves	12
Longes	7	Tupin-et-Semons	1
Luzinay	54	Vienne	572
Meysieuz	11	Villette-de-Vienne	11

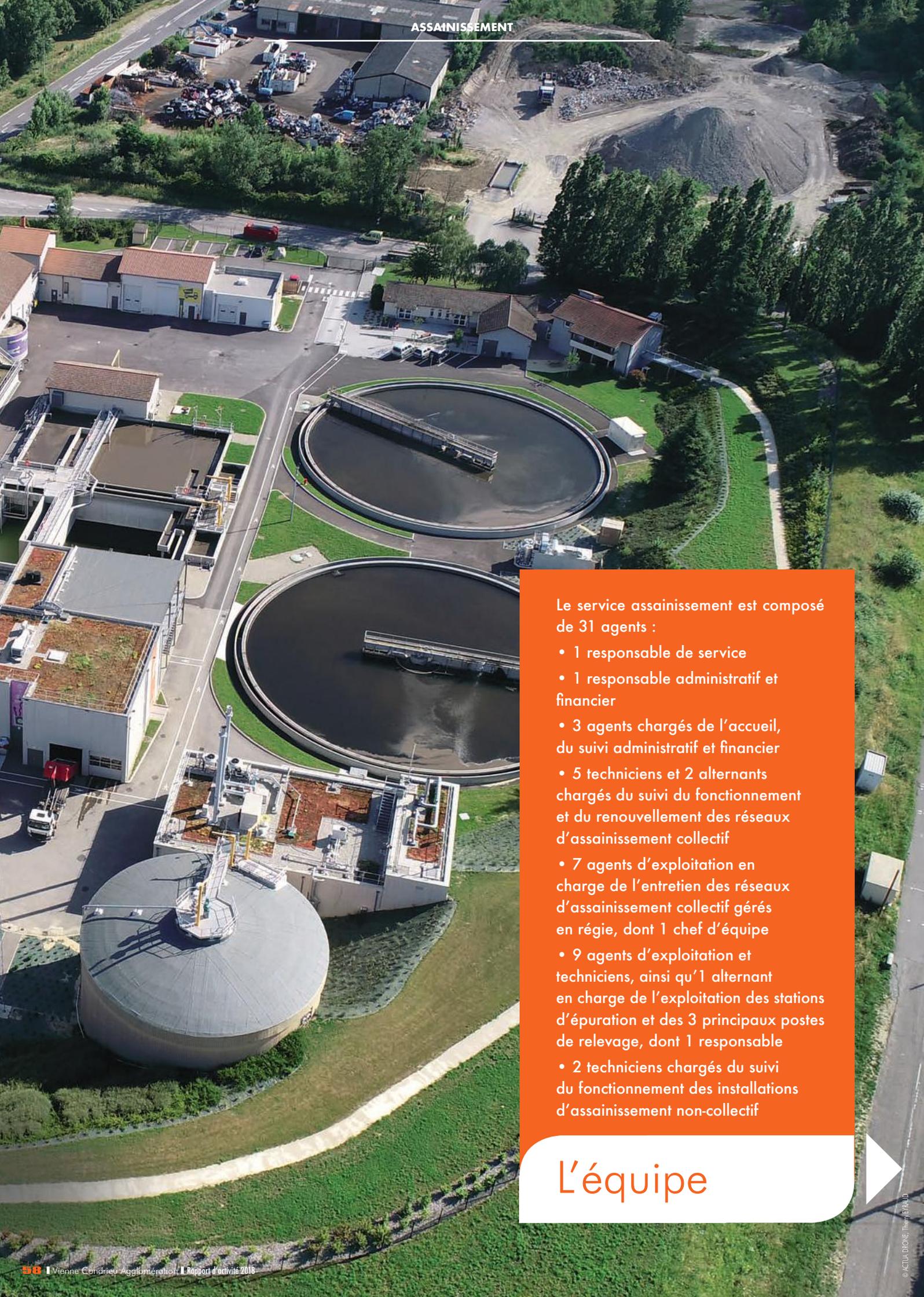
Chiffres clés

2 conventions renouvelées et/ou signées

8 transitions actées

1 466 DIA instruites

125 personnes formées à l'utilisation de GEO au cours de 24 sessions de formation



Le service assainissement est composé de 31 agents :

- 1 responsable de service
- 1 responsable administratif et financier
- 3 agents chargés de l'accueil, du suivi administratif et financier
- 5 techniciens et 2 alternants chargés du suivi du fonctionnement et du renouvellement des réseaux d'assainissement collectif
- 7 agents d'exploitation en charge de l'entretien des réseaux d'assainissement collectif gérés en régie, dont 1 chef d'équipe
- 9 agents d'exploitation et techniciens, ainsi qu'1 alternant en charge de l'exploitation des stations d'épuration et des 3 principaux postes de relevage, dont 1 responsable
- 2 techniciens chargés du suivi du fonctionnement des installations d'assainissement non-collectif

L'équipe

Traiter les eaux usées, gérer les eaux pluviales et le ruissellement

Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence assainissement. Le service s'occupe du suivi du réseau d'assainissement collectif ainsi que du suivi des installations d'assainissement non-collectif. En lien avec les syndicats auxquels elle adhère, l'Agglo est en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

L'assainissement collectif

On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées à un réseau public et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains d'origine domestique.

Le service s'assure du bon fonctionnement des équipements de collecte et de transport des eaux usées (entretien électromécanique des postes de relevage, curage des réseaux...) et gère 6 stations de traitement des eaux usées en régie. L'équipe suit les travaux d'investissement sur le réseau ainsi que les contrats d'affermage.

■ Changement de gestionnaires

- **Chasse-sur-Rhône et Seyssuel** : dissolution du SISEC, reprise de la station d'épuration de Chasse-sur-Rhône et d'une partie du réseau de transit sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération.

- **Septème** : dissolution du SIASO. Raccordement des communes de Septème et Oytier Saint Oblas à la station d'épuration Vienne Sud, située à Reventin-Vaugris.

■ Modes de gestion

27 communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire.



1- En régie : gestion du réseau d'assainissement de 11 communes (en bleu sur la carte) en régie par une équipe de 7 agents et exploitation de 6 stations de traitement des eaux usées (en vert sur la carte).

NB : la commune de Septème était en affermage jusqu'au 30/06/2018 avec l'entreprise SOGEDO.

Zoom

Exercice de la compétence assainissement sur le nouveau territoire

L'Agglo exerce la compétence assainissement de la manière suivante :

• Exercice direct

L'Agglo exerce directement la compétence assainissement (collectif et non-collectif) pour toutes les communes sauf Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier.

La création de la nouvelle intercommunalité a entraîné la dissolution ou la réduction de périmètre de plusieurs syndicats qui exerçaient auparavant la compétence assainissement pour le compte de leurs communes membres.

• À travers un syndicat

La compétence assainissement est exercée par le Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG) pour les communes de Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier. L'Agglo représente ces 3 communes au SYSEG, qui exerce l'intégralité de la compétence assainissement.

2- En affermage : les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service, l'investissement étant porté par l'Agglo. Délégation à 3 entreprises délégataires via 8 contrats de délégation de service public :

Communes	Entreprise délégataire	Durée	Échéance du contrat	Périmètre
Saint-Romain-en Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Luzinay, Vilette-de-Vienne et Chuzelles	CHOLTON	7 ans	31/12/2024	Réseaux
Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Moidieu Détourbe, Les Côtes d'Arey, Eyzin-Pinet	SAUR	7 ans	31/12/2024	Réseaux Réseaux + STEP
Ampuis	CHOLTON	12 ans	31/12/2024	Réseaux
Condrieu	SUEZ	13 ans	31/12/2019	Réseaux
Station de Chasse-sur-Rhône	SUEZ	12,5 ans	31/12/2018	Transit + STEP
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	SUEZ	7 ans	31/03/2024	Réseaux
Sainte-Colombe	SUEZ	9 ans	31/12/2019	Réseaux
Collecteur Rhône Gier	SUEZ	12 ans	31/12/2024	Transit

> Traitement des eaux usées en dehors du territoire communautaire

Les effluents de 5 communes sont traités hors de l'Agglo : Condrieu : station de Saint-Alban-du-Rhône (communauté de communes du pays roussillonnais) ; Trèves – Bourg : STEP de Tartaras (Syndicat intercommunal de la moyenne vallée du Gier – SIAMVG) ; Loire-sur-Rhône, Échalas, Saint-Romain-en-Gier : station de Givors (Syndicat pour la station d'épuration de Givors – SYSEG).

■ Mise à jour des zonages d'assainissement et autres études

- **Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la ville de Vienne** pour être en adéquation avec le PLU, arrêté le 6/02/2017, puis de nouveau le 25/06/2018 suite aux remarques des services de l'État. Un zonage des eaux pluviales a également été adopté car lors de la dernière révision (2006), ce dernier n'avait pas été établi. Ce zonage est passé en enquête publique conjointement au PLU de la commune, du 15/10 au 16/11/2018. Les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur ont été remis le 14/12/2018.

- **Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Chonas-l'Ambellan** pour être en adéquation avec le PLU. Ce zonage est passé en enquête publique conjointement au PLU de la commune, du 27/09/2018 au 29/10/2018. Les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur ont été remis le 14/12/2018.

- **Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Jardin** pour être en adéquation avec le PLU. Ce zonage est passé en enquête publique conjointement au PLU de la commune, du 13/04 au 17/05/2018. Les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur ont été remis le 14/12/2018. Cette modification a été approuvée par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 18/12/2018.

- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre (études préliminaires) pour le **raccordement des Côtes d'Arey au système d'assainissement de Vienne Sud**.

- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre (études préliminaires) pour le **raccordement d'Eyzin-Pinet au système d'assainissement de Vienne Sud**.

Chiffres clés

32 925 abonnés à un réseau d'assainissement collectif, 92,3 % de la population de l'agglomération raccordée

577 km de conduites de collecte des eaux usées

144 km de conduites de collecte des eaux pluviales

158 contrôles de branchement des particuliers au réseau ont été réalisés

1,86 € TTC : prix moyen sur le territoire du m³ d'eau assainie calculé pour une consommation de 120 m³ au 1^{er} janvier 2018

1 441 629 € HT d'investissements réalisés en 2018 pour des études et travaux d'assainissement.



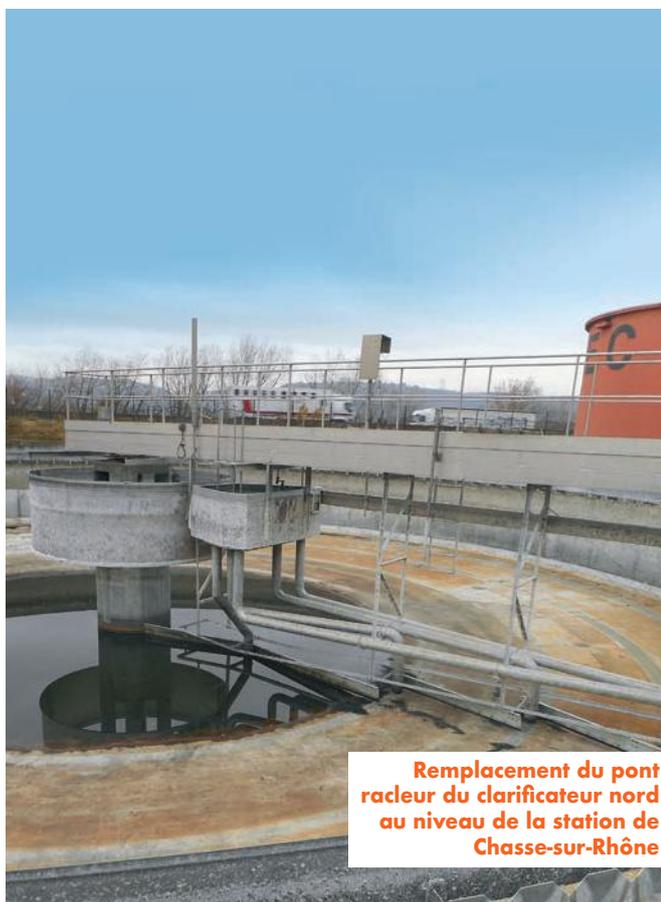
Bassin de stockage restitution à Luzinay



Bassin de stockage restitution à Septème

■ Réalisation de travaux d'assainissement

- Mise en service de l'unité de cogénération de la station de Vienne Sud.
- Remplacement du pont racleur du clarificateur nord au niveau de la station de Chasse-sur-Rhône pour un montant de travaux de 38 760 € HT.
- Extension du réseau public de collecte des eaux usées dans le cadre des zonages d'assainissement :
 - > à Saint-Cyr-sur-le-Rhône, chemin du Grenouillat, sur un linéaire de 273,40 mètres pour desservir 11 habitations pour un coût de 79 100 € HT,



Remplacement du pont racleur du clarificateur nord au niveau de la station de Chasse-sur-Rhône

> à Luzinay, chemin de la Gargoderie, sur un linéaire de 190,15 mètres linéaires pour desservir 5 branchements pour un coût de 34 965 € HT.

- Chantiers d'amélioration de la collecte des eaux usées et des eaux pluviales réalisés en parallèle des travaux de voirie :

> à Jardin, route de Saint-Sorlin (face à la salle des fêtes) : dévoiement du collecteur des eaux, dans le cadre du redimensionnement de la traversée du ruisseau de Montléans pour un montant de 70 650 € HT,

> à Sainte-Colombe : mise en séparatif de la rue des Petits Jardins, avec la pose de 195 mètres de canalisations destinées aux eaux usées pour un montant estimé à 100 111 € HT,

> à Saint-Romain-en-Gal : reprise de la canalisation à proximité de la voie ferrée, rue de Vaunoy, sur un linéaire de 38 mètres pour un montant de 9 160 € HT.

- Chantiers de modernisation des réseaux d'assainissement (ou renouvellement) menés dans le cadre des schémas directeurs :

> Construction du bassin de stockage restitution de 500 m³ à Luzinay, pour un montant de 668 216 € HT. Ce bassin de stockage et restitution a pour but d'écrêter le débit à hauteur de 33 m³/h dans le réseau de transit aval par temps de pluie afin de limiter les déversements au milieu naturel. Il permet de supprimer les débordements pour une pluie d'occurrence mensuelle. Cet ouvrage est en service depuis le 21 décembre 2018.

> Construction d'un bassin de stockage restitution de 280 m³ sur le site d'une ancienne station d'épuration à Septème : raccordement des communes de Septème et Oytier-Saint-Oblas à la station Vienne Sud. Le raccordement des eaux usées s'effectue à débit limité sur le réseau de transit du Syndicat Plaine Lafayette. Les travaux se sont élevés à 355 000 € HT. Le raccordement des effluents sur le collecteur intercommunal a été effectué en mars 2018.

> Démarrage des travaux de renforcement du collecteur Sévenne à Vienne (rue Maugiron, route de Leveau) : passage du diamètre 300 au diamètre 400 et reprise de la faible pente pour un montant de travaux de 899 505 € HT.

■ Réduction de la pollution au milieu naturel

- **Suivi d'incidents des inondations de janvier 2018** sur les bords du Rhône au niveau de l'entrée nord de Vienne, à Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe et Ampuis : les fortes pluies et la fonte des neiges ont provoqué une augmentation des débits et du niveau du Rhône. Des réseaux d'assainissement ont été inondés sur certains secteurs et des eaux usées ont été déversées directement dans le fleuve. Aucun impact (visuel ou odeur...), lié à cet incident, n'a été constaté.
- **Suivi d'incidents sur le poste de relevage des eaux usées de la Gère** intervenus en 2017 : des alarmes ont été programmées pour anticiper les problèmes de pompage et des capteurs ont été mis en place pour améliorer la connaissance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **Validation du dispositif d'autosurveillance** par un organisme de contrôle. 20 points de mesure sont installés pour permettre d'analyser la pollution reçue dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration, ainsi que sur leurs rejets. L'objectif est de s'assurer du respect des normes en vigueur et des performances des ouvrages.



Inondations de janvier 2018 sur les bords du Rhône au niveau de l'entrée nord de Vienne

L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public d'assainissement et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel par des installations spécifiques. Le service a en charge le contrôle des installations neuves et réhabilitées ; il effectue également le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

■ Mise à jour du règlement d'assainissement non collectif

Il prévoit désormais une périodicité de 9 ans pour le contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des installations d'assainissement non collectif.

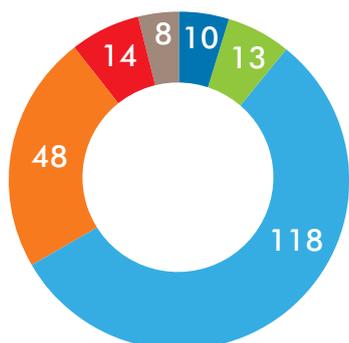
■ Modes de gestion

Résiliation ou non-renouvellement des contrats de prestation de service pour les communes de la rive droite (hors Saint-Cyr-sur-le-Rhône et Sainte-Colombe qui sont en DSP).

■ Contrôle des installations

- Poursuite de la **seconde campagne de contrôle périodique des installations existantes** sur la commune de Vienne : 427 diagnostics réalisés sur la commune depuis le début de la campagne en 2017.
- **Visites d'installations neuves ou à réhabiliter**

État des installations contrôlées



- Absence d'installation
- Installations ne présentant pas de défaut
- Installations non conformes
- Installations non conformes avec un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré
- Installations présentant des défauts d'entretien ou d'usure d'un des éléments constitutifs
- Installations raccordées au réseau public

Chiffres clés

211 installations existantes ont été visitées dans le cadre de contrôles de l'existant et de contrôles périodiques de bon fonctionnement (dont 70 dans le cadre de ventes immobilières)

Visites d'installations neuves ou à réhabiliter :

65 examens préalables à la conception

55 chantiers ont fait l'objet d'une vérification de la bonne exécution des travaux



GEMAPI, érosion et ruissellement

Vienne Condrieu Agglomération est compétente en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) – compétence obligatoire des intercommunalités – et en matière de ruissellement et d'érosion sur les bassins versants – compétence facultative – depuis le 1^{er} janvier 2018. Pour exercer ces compétences, elle est membre de plusieurs syndicats.

■ Organisation de la compétence

Vienne Condrieu Agglomération exerce directement la compétence sur 9 communes (Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Condrieu, Loire-sur-Rhône, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Seyssuel, Tupin-et-Semons).

Pour l'exercice de la compétence sur les autres communes, elle est membre des syndicats suivants :

- > Le SyGR (Syndicat du Gier Rhodanien) pour les communes de Longes, Trèves, Échalas, les Haies et Saint-Romain-en-Gier ;
- > Le SR4V (Syndicat de Rivières des 4 Vallées) pour Chuzelles, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Les Côtes d'Arey, Luzinay, Meyssiez, Moidieu-Détourbe, Pont-Évêque, Saint-Sorlin-de-Vienne, Septème, Serpaize, Vienne, Villette-de-Vienne ;
- > Le syndicat hydraulique de la Varèze et du Saluant pour Chonas-l'Ambellan et Reventin-Vaugris.

À l'initiative du département de l'Isère, une démarche de fusion de ces 2 dernières structures avec 2 syndicats voisins a été engagée afin de créer une structure qui permettra de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence GEMAPI.

■ Travaux au passage du Bief à Serpaize

Des affaissements ont été constatés sur la route de Villette-de-Vienne au niveau de l'ouvrage et une fuite des matériaux constituant la voirie dans l'ouvrage hydraulique lors des événements pluvieux. Pour résoudre ce problème, un chantier

d'aménagement des berges et une reprise de la galerie souterraine en entrée et sortie afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales a eu lieu. Des puits de lumière ont été créés au niveau de la voirie du giratoire. Le montant des travaux s'est élevé à 42 500 € TTC.

■ Études

Vienne Condrieu Agglomération mène plusieurs études sur des secteurs impactés par des phénomènes de ruissellement et d'érosion. En 2018, les études ci-dessous ont connu des avancées sur les aspects foncier et réglementaire :

- Combe Boussole à Chuzelles
- La Viallière à Pont-Évêque
- Combe Charbonnière à Saint-Sorlin-de-Vienne, route de Mons à Serpaize, route du Plan à Luzinay et chemin de la Forêt à Villette-de-Vienne (ces 4 secteurs font l'objet d'une seule et même étude).





Le service voirie est composé de 11 personnes :

- 1 directeur
- 3 techniciens voirie
- 1 secrétaire
- 1 comptable
- 1 chef d'équipe
- 4 chauffeurs

L'équipe

Aménager et entretenir la voirie

Le service voirie de l'Agglo assure l'ensemble des travaux d'entretien et d'investissement des voiries d'intérêt communautaire classées dans la voirie communale. Il gère ainsi un réseau d'environ 900 km.

Les travaux sur la voirie communale

■ Pont-Évêque - Aménagement du chemin de la Raie Brunet

Cette voie communale relie la RD 75 et les équipements sportifs communaux. Les aménagements concernaient un tronçon de 700 m :

- accompagnement de la commune pour l'instauration d'un sens unique,
- installation de dispositifs de limitation de vitesse,
- matérialisation d'un cheminement piéton,
- création d'un caniveau central sous chaussée et de puits d'infiltration,
- réalisation d'un nouveau revêtement de chaussée.

Montant des travaux : 122 900 € TTC

■ Vilette de Vienne - Requalification de la rue de l'Église

Bordée de maisons et de bâtiments collectifs récents, la rue nécessitait une adaptation aux nouveaux usages de cette voie. Le projet, présenté aux riverains, a permis de réserver de l'espace aux piétons et aux véhicules :

- création d'un trottoir accessible de 120 m,
- matérialisation du stationnement avec une place réservée aux personnes handicapées,
- réalisation d'un nouveau revêtement de chaussée.

Montant des travaux : 40 160 € TTC

■ Chuzelles - Aménagement de la rue de Boiron

VC1 située en agglomération, elle relie les RD 123A et 123. Ces travaux ont été coordonnés avec ceux de la commune :

- création d'une zone 30 et de stationnement réduisant la chaussée,
- réalisation d'un plateau ralentisseur au carrefour avec la RD 123A,
- création d'un trottoir sécurisé et accessible,

- organisation du stationnement,
- amélioration de la gestion des eaux pluviales.

Montant des travaux : 110 000 € TTC

■ Ampuis - Aménagements au lieu-dit Vérenay

Les travaux, réalisés en groupement de commande avec la commune, s'inscrivaient dans une opération globale d'aménagement engagée par la commune :

- réalisation d'une desserte pour 3 commerces au droit de la RD 386,
- suppression du passage à niveau piéton (n°7),
- reprise des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs,
- reprise des revêtements des trottoirs sur RD 386, de la place de l'École et des voies communales Montmain, Marronniers, chemin de l'Île et Montlys.

Montant total des travaux : 496 617 € TTC
(Commune : 412 790 € TTC / Vienne Condrieu Agglomération : 83 827 € TTC)

Chiffres clés

30 programmes de voirie

2,57 M€ de travaux

1,9 M€ d'opérations d'investissement

251 arrêtés valant permission de voirie

40 arrêtés d'alignement

Zoom

Vienne : trottoirs accessibles quai Jean Jaurès

Dans le cadre de la participation financière aux actions en matière de sécurité routière réalisées par les communes au titre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), Vienne Condrieu Agglomération a procédé à la requalification de la section de trottoirs comprise entre le Cours Brillier et la Place du Jeu Paume, soit 560 m. Les travaux d'aménagement ont permis d'élargir les trottoirs et réaliser un nouveau revêtement en béton désactivé. Cette section a ainsi été rendue conforme aux règles d'accessibilité.

Coût de l'opération :
220 000 € répartis entre la ville et l'Agglo



La direction environnement est composée de 50 agents. Parmi eux, 48 personnes travaillent à la gestion des déchets :

- 1 directrice environnement
- 2 assistantes
- 1 responsable d'exploitation déchets
- 1 responsable projets, relations usagers
- 43 agents (collecte, quai de transfert, déchèterie, valorisation, animation)

L'équipe



Réduire, collecter et valoriser les déchets

L'équipe a en charge la politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle comprend les actions de soutien à la réduction des productions de déchets (mise à disposition de composteurs...), la fourniture et la maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs), la collecte proprement dite, le transfert, la gestion de 5 déchèteries, la sensibilisation des usagers (communication grand public, programme d'animations scolaires...), les relations avec les usagers (habitants, entreprises...) ainsi qu'avec les repreneurs de matériaux et les filières de traitement.

Les actions de prévention

■ À destination des scolaires

- Poursuite des animations scolaires proposées depuis plusieurs années aux établissements du territoire.

■ À destination du grand public

- Participation à des manifestations organisées sur le territoire pour la semaine de la science au musée de Saint-Romain-en-Gal, la Foire aux fleurs à Vienne, avec Pomme de Pins à Gémens, le salon des seniors à Vienne.

- Distribution gratuite de composteurs et de lombricomposteurs.

- Organisation de formations « guide composteur ».



Formation « guide composteur »

La collecte des déchets

■ Collecte en porte-à-porte

- Réduction du périmètre de collecte du verre en porte-à-porte des cafés, hôtels et restaurants, et déplacement du jour de collecte du jeudi au mardi (à compter du 1^{er} octobre 2018) à Vienne.

- Reprise de la collecte des communes en régie : Reventin-Vaugris (à compter du 1^{er} février 2018), Chonas-l'Amballan (à compter du 1^{er} octobre 2018).

- Prise en charge de la commune de Meyssiez.

- Reprise de la gestion du parc de bacs de la CCRC (convention avec les communes).

- Poursuite du plan de résorption des points noirs (repérés comme source d'accident pour les équipiers de collecte, comme pour les usagers piétons et automobilistes) : 7 postes fixes de collecte mis en place sur Estrablin et Luzinay, 1 point noir résolu à Reventin-Vaugris.

■ Collecte en Points d'Apport Volontaire

- Conteneurs enterrés :

- > Poursuite du déploiement de ce dispositif pour collecter les ordures ménagères, les emballages / journaux et le verre : 2 points mis en service à Vienne (Charles de Gaulle et Ponsard) et 1 point mis en service à Chuzelles.

- > Renouveau du marché de maîtrise d'œuvre de travaux.

- > Réalisation d'enquêtes de dotation pour l'implantation de nouveaux conteneurs enterrés à Vienne (secteur Carmes / Pipet).

- Implantation de 20 Points d'Apport Volontaire sur le territoire.



Zoom

Implantation de conteneurs enterrés à Chuzelles

L'Agglo implante des conteneurs enterrés depuis 2014, avec l'ambition de réaliser des aménagements esthétiques, pratiques et accessibles pour faciliter le tri des déchets. En mars 2018, c'est à Chuzelles qu'a eu lieu la première mise en service de conteneurs enterrés en centre village. Cette implantation intervient dans le cadre des travaux de requalification de son centre bourg réalisés par la commune. Le point d'apport volontaire aménagé comprend 2 conteneurs jaunes pour les emballages ménagers, 1 conteneur bleu pour tous les papiers, 1 conteneur vert pour le verre et un conteneur aérien dédié aux textiles, linges de maison et chaussures.

Extrait du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers



Je sors mon bac de collecte la veille au soir et je le rentre après la collecte.

Il est interdit de laisser son bac en permanence sur la voie publique.

La collecte est assurée toute l'année, elle peut être reportée les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier et en cas de perturbations (neige, verglas, rue impraticable...).



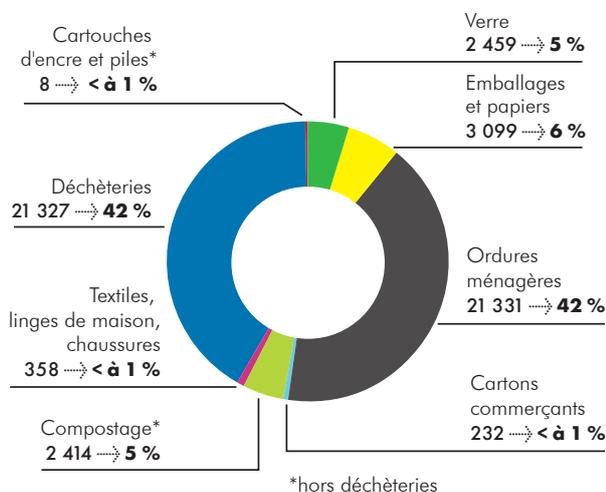
Je jette mes emballages en verre exclusivement dans les points d'apport installés sur le territoire. **Les apports sont interdits entre 22h et 7h** afin de préserver la tranquillité des riverains.



Aucun déchet ne doit être posé au sol, hors d'un bac ou à proximité des points d'apport. Ces déchets ne seront pas collectés, et considérés comme **un dépôt sauvage passible d'une contravention.**

Chiffres clés

Répartition des quantités de déchets collectés par filière (en tonnes)



2 805 bacs livrés ; 196 bacs réparés

21 282 tonnes d'ordures ménagères vidées au quai de transfert puis transférées et traitées

5 visites scolaires sur les déchèteries et centres de tri de l'agglomération

74 animations scolaires, 1 792 enfants concernés

467 composteurs distribués dont 32 lombricomposteurs

2 formations « guide composteur » et 30 participants

51 228 tonnes de déchets collectés et traités

Répartition des modes de traitement des déchets (en tonnes)



Autres éléments d'organisation du service

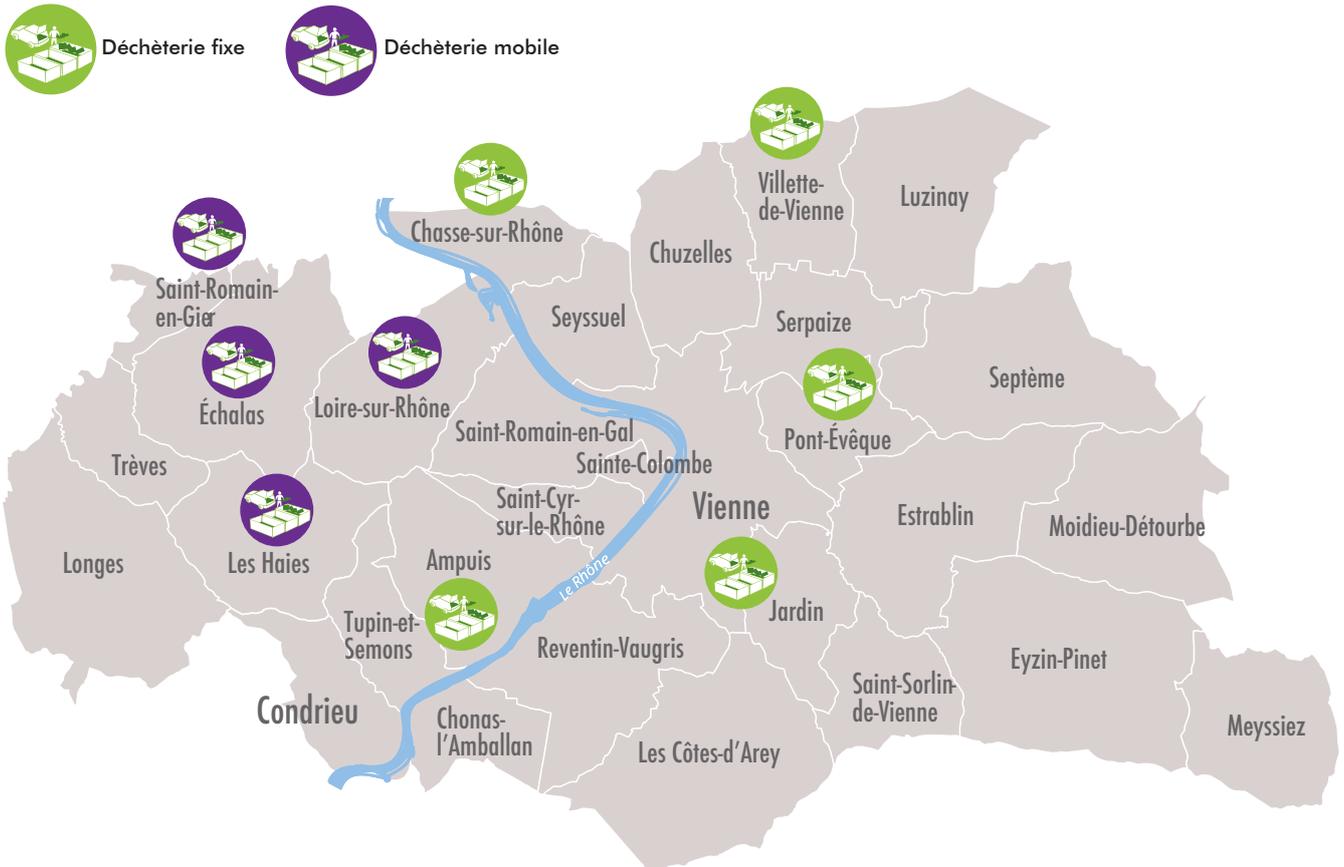
- Refonte du planning de travail des agents suite au passage à 36 heures hebdomadaires.
- Élaboration d'un nouveau règlement de collecte et de déchèterie.

Plus d'informations : voir les indicateurs techniques et financiers disponibles sur www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Déchèteries

- Investissement : **achat d'un conteneur déchets dangereux et d'un silo à huile** pour la déchèterie d'Ampuis.
- **Suivi d'incident en raison d'intempéries** (inondations) à la déchèterie de Vilette-de-Vienne.
- Lancement des **nouveaux marchés de déchèteries** (transport et exutoires).

- **Mise en place du comité pilotage** pour réaliser un schéma directeur, avec 2 réunions et 2 visites de terrain.
- Poursuite du **dispositif de déchèteries mobiles** pour les communes les plus éloignées des déchèteries fixes.
- Organisation de **campagnes de collectes de pneus** en déchèteries fixes.



La direction environnement est composée de 50 agents. Parmi eux, 5 personnes travaillent notamment à l'animation de la transition énergétique ainsi qu'au soutien à la biodiversité :

- 1 directrice environnement
- 2 assistantes
- 1 responsable transition énergétique / biodiversité
- 1 technicienne chargée de la lutte contre l'ambrosie et le soutien à la biodiversité

L'équipe

Protéger l'environnement

L'équipe élabore et met en œuvre le plan climat air énergie, feuille de route en matière de transition énergétique. Il en découle une démarche de soutien, d'accompagnement et de coordination des actions de lutte contre le changement climatique et contre la pollution de l'air.

Pour assurer la lutte contre l'ambrosie, l'Agglo prépare et coordonne le plan de gestion des bords de routes. Elle anime aussi le réseau des référents.

L'Agglo soutient la biodiversité en s'assurant de l'intégration de cet aspect dans les projets auxquels elle participe.

L'animation de la transition énergétique

■ Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPOS)

- **Construction du cadre de l'action thématique** avec l'installation de la commission air énergie climat afin de proposer un diagnostic énergétique territorial à l'échelle du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

- **Réseaux de chaleur :**

- > **Opérationnel :** mise en service d'un réseau basé sur une chaufferie bois alimentée en plaquettes forestières qui fournit la chaleur pour les 14 logements Advivo et les bâtiments communaux à Saint-Sorlin-de-Vienne ; mise en service de la chaufferie bois à base de granules mutualisée (chaleur pour la mairie l'hiver, chaleur pour la piscine intercommunale l'été) à Eyzin-Pinet.

- > **Études et travaux préparatoires en cours :** pour la mise en place d'un réseau de chaleur pour les deux écoles ainsi que pour la micro crèche communautaire à Moidieu-Détourbe ; et en lien avec des industriels : un projet de récupération de chaleur sur le site industriel de Candia Yoplait pour une distribution de chaleur dans les logements Advivo situé sur le secteur de Vienne Nord et un projet de récupération de chaleur sur le site industriel de Ahlstrom-Munksjö pour alimenter en chaleur renouvelable certains bâtiments communaux ainsi que les logements Advivo du quartier des Gênets et du Plan des Aures à Pont-Évêque.

- **Méthanisation à la ferme à Eyzin-Pinet (projet « Agrométhà ») :** poursuite du soutien au projet regroupant 31 exploitations agricoles avec l'organisation d'un tour de table des financeurs publics potentiels cette année.

Ce projet a pour objectif de traiter les déchets agricoles (résidus de céréales, lisiers, fumiers...) pour produire à la fois une énergie renouvelable (le biométhane) et un fertilisant inodore de qualité (le digestat).

LA BOM FONCTIONNERA GRÂCE AU BIOMÉTHANE PRODUIT À LA STATION D'ÉPURATION VIENNE SUD.



Installation de la chaufferie à bois à Eyzin-Pinet



Zoom

Mise en circulation de la première benne à ordures ménagères fonctionnant au Gaz Naturel Véhicule (GNV)

Le tout premier véhicule de l'Agglo fonctionnant au Gaz Naturel Véhicule est une benne à ordures ménagères (BOM). Ce véhicule poids lourd au GNV présente des caractéristiques favorables à l'environnement : - 85 % de CO₂, -70 % d'oxyde d'azote, -95 % de particules fines. Le GNV a la particularité de n'émettre ni odeur ni fumée, et de faire 2 fois moins de bruit que les véhicules à moteur diesel. Cela participe à une meilleure qualité de l'air, mais apporte aussi moins de nuisances pour les riverains et un meilleur confort de travail pour les équipiers de collecte. L'investissement pour ce véhicule est de 235 000 €, avec une participation TEPCV.

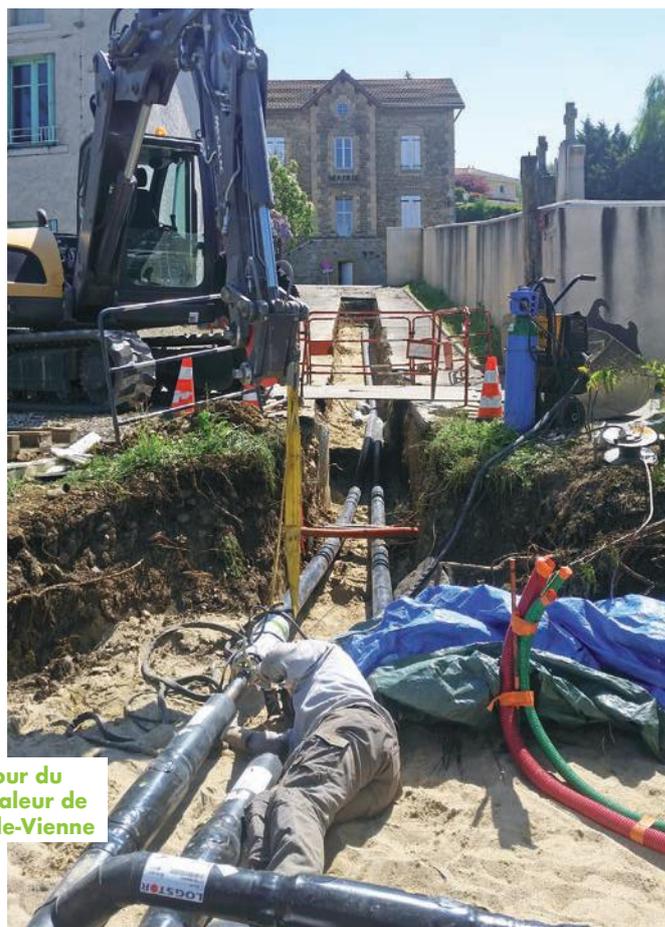
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

■ Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

- **Fin de la première tranche de financement** (500 000 €) qui a permis la réalisation du réseau de chaleur secondaire de Saint-Sorlin-de-Vienne, la rénovation de l'éclairage public de 17 communes de l'Agglo avec 830 points lumineux rénovés avec 60 % d'économie d'énergie, la rénovation énergétique du gymnase du Collège Grange à Seyssuel et du gymnase du collège Georges Brassens à Pont-Évêque.
- **Mise en œuvre de la seconde tranche de financement** (1 500 000 €) : achat du 1^{er} véhicule GNV de la collectivité.
- **Accueil de la délégation du projet Greencycle** qui vise à doter les collectivités de moins de 100 000 habitants d'une méthodologie pour la mise en place d'une économie circulaire sur leur territoire.
- **Accompagnement de la création d'une centrale villageoise citoyenne.**
- **Participation au stand au salon de l'habitat** pour sensibiliser le grand public aux économies d'énergie en lien avec l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'ENergie).



Travaux autour du réseau de chaleur de Saint-Sorlin-de-Vienne



Les actions en faveur de la nature

■ Soutien à la biodiversité

- **3 ruches installées sur le toit végétalisé du Pavillon du Tourisme à Vienne.**
- Actions menées dans le cadre de la participation de l'Agglo à la **Charte forestière de Territoire Bas-Dauphiné et Bonnevaux** :
 - > **Initiation d'une concertation** relative aux usages partagés du Bois de Massier, se situant à cheval sur les communes de Serpaize et Vienne.

> **Démonstration d'une tête d'abatteuse** par un exploitant dans le cadre de l'opération « Vis ma vie de bûcheron » (en partenariat avec FIBOIS 38 et le CRPF) à Saint-Sorlin-de-Vienne.

> **Réalisation d'une étude sur la quantification des surfaces perdues en peuplier**, les causes de la perte de surface et la proposition de solutions conciliant les multiples enjeux territoriaux (bassin versant de la Sanne et communes de Pont-Évêque et Septème).



3 ruches sur le toit végétalisé du Pavillon du Tourisme à Vienne

© Vienne - Condrieu Tourisme

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉATION DE LA
CRÉATION DE LA
 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Démonstration
 de l'écimeuse



Chiffres clés

2 classes de Vienne (République et Lafayette) sur l'année scolaire 2017-2018 ont participé au défi école à énergie positive*

15 permanences Info Énergie* et 22 rendez-vous assurés

20 jours d'arrachage d'ambrosie sur des zones peu infestées (33 km de linéaire traité)

258 signalements sur l'agglomération sur la plateforme ambrosie

* ces actions sont menées avec l'AGEDEN

■ Lutte contre l'ambrosie

- L'année 2018 a été marquée par une longue période de pollinisation avec un 1^{er} risque allergie annoncé fin juillet dans le Rhône et l'Isère et diffusion des pollens jusqu'en octobre et une météo favorable au développement de l'ambrosie (peu de pluie en juillet et août avec de fortes chaleurs).

- Poursuite des actions de terrain menées depuis plusieurs années : arrachage, fauchage raisonné, végétalisation, cartographie de l'infestation dans le cadre du plan de gestion.

- Poursuite du travail avec les référents communaux (élus communaux et agriculteurs) et avec la chambre d'agriculture. Celle-ci a réalisé plusieurs outils de sensibilisation à destination des agriculteurs, des élus et du grand public.

- Mise en œuvre du plan de gestion sur les bords de routes communales à Jardin, Vienne, Saint-Romain-en-Gal, Reventin-Vaugris, Saint-Cyr-sur-le-Rhône et Sainte-Colombe.

- Démonstration d'écimage sur soja et suivi des parcelles écimées. Cette technique permet de lutter contre l'ambrosie sans usage de produits chimiques.

- Participation au stand de sensibilisation à l'ambrosie tenu le 29 juin sur le marché de Condrieu.

La direction transports et mobilité est composée de 7 personnes :

- 1 directrice
- 1 directeur adjoint/ administrateur billettique
- 1 assistante de direction
- 2 techniciens transports
- 1 médiatrice et contrôleur
- 1 chargée de mission mobilité, modes doux

L'équipe



Organiser et gérer les modes de déplacements

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Vienne Condrieu Agglomération organise et gère le réseau de transports sur l'ensemble du territoire. La direction transports et mobilité a en charge la compétence transport urbain et transport scolaire. Elle met également en œuvre la politique des déplacements doux et les actions du Plan de Déplacements Urbains. Elle est aussi membre du Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, aux côtés de la Région, du Sytral, de la CAPI et de Saint-Étienne Métropole.

Le transport scolaire

■ Nouveau règlement

- Mise à jour du règlement intérieur des transports scolaires avec application depuis le 1^{er} septembre 2018.
- **Extension des conditions d'attribution de la gratuité à l'ensemble du territoire.**
- Règlement consultable sur le site www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

■ Inscription en ligne

- **Bilan rentrée scolaire 2019 : 92 % d'inscriptions en ligne.**
- Mise à disposition des inscriptions au format papier pour les personnes n'ayant pas d'accès internet.

■ Sensibilisation à la sécurité

Comme chaque année, en partenariat avec les sociétés de transport, **2 opérations de sensibilisation et d'éducation à la sécurité dans les transports à destination des jeunes élèves du territoire** ont été menées :

- En juin 2018 : sensibilisation et formation aux règles de sécurité dans les transports en commun, à l'utilisation des transports et aux bons gestes à adopter auprès de 400 élèves de CM2.
- En novembre 2018 : sensibilisation des élèves de 6^e à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs. Opération menée en partenariat avec l'Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP), les transporteurs et les forces de l'ordre (Gendarmerie et Police Nationale).

La plateforme de mobilité territoriale

Implanté sur la commune de Pont-Évêque, le centre de maintenance des bus et cars accueille l'activité transports des sociétés Vienne Mobilités, SEM VFD et Cars Faure. L'Agglo a souhaité transformer ce site en plateforme de mobilité répondant totalement aux normes environnementales et de sécurité. **Les travaux ont débuté en mai 2018 pour une durée de 18 mois.**

■ Nouveaux équipements

- Un atelier de maintenance et des locaux annexes.
- Deux nouvelles stations de distribution : carburant et GNV.
- Un réaménagement des espaces extérieurs.

■ Vers la transition énergétique

- Intégration de carburant Bio GNV dans la flotte avec l'acquisition de 3 bus urbains au gaz. Livraison prévue fin 2019.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur ombrières de parking.
- Récupération de l'eau pluviale pour la station de lavage.

L'AGGLO A SOUHAITÉ TRANSFORMER CE SITE EN PLATEFORME DE MOBILITÉ RÉPONDANT AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ.



Travaux en cours de la plateforme de mobilité

Info

Prise de la compétence complète

Depuis le 1^{er} septembre 2018, Vienne Condrieu Agglomération est devenue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire. Elle s'est substituée au SYTRAL, qui gérait le réseau de transport sur les 11 communes de l'ex CCRC (lignes scolaires et 1 ligne régulière).



Atelier de maintenance

La voie verte



La politique modes doux

■ Voie verte

Cette voie de 3 m de large sur 1,4 km, longera le Rhône entre la halte fluviale face au Pavillon du Tourisme et le carrefour « Mac Donalds ».

Coût global du projet : 3 300 000 € HT avec des financements : 900 k€ HT de CNR, 250 k€ de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 1 163 k€ du département de l'Isère.

Phase 1 des travaux :

- **Tronçon 1 : de la halte fluviale à la passerelle de Ste-Colombe**
 - > inauguré en juillet 2018.
 - > réaménagement des trottoirs côté façades en fin d'été 2018 entre le cours Brillier et la place Saint-Maurice.
- **Tronçon 2 : de la passerelle de Ste-Colombe au pont De Lattre de Tassigny**
 - > travaux entre fin juillet et fin octobre 2018.
 - > conservation des 2 x 2 voies de circulation.
 - > maintien de l'accès à la passerelle de Sainte-Colombe.
 - > fermeture du passage sous-terrain sous la place Saint-Louis.

■ Mise à disposition de vélos

- Depuis 2009, un service de location et d'entretien de vélos (classiques et VAE) est proposé, à destination des entreprises, administrations et des associations du territoire, pour les déplacements professionnels de leurs salariés/agents.

Jusqu'en 2018, coexistence de 2 marchés : vélos classiques et VAE.

- Flotte 2018 : 92 vélos (56 classiques et 36 VAE) répartis dans 16 établissements.
- En 2018, relance d'un unique marché de mise à disposition et d'entretien de vélos. La société E-Bike Solutions, installée depuis peu à Vienne, a été retenue.
- **Service vélo accessible à tous les établissements du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.**

■ Aménagements cyclables dans les communes

- Villette-de-Vienne : création de plateaux traversants dans le centre bourg ; mise à sens unique de la rue des Abeilles et création d'un double sens cyclable sur 270 m ; mise à sens unique de la rue de l'Église et création d'un double sens cyclable sur 150 m.
- Vienne : réalisation de la première tranche des travaux de la voie verte sur les quais du Rhône du cours Brillier à la Place Saint-Louis.

■ Vélo Village 2018

- Après 8 éditions, la Fête du vélo a pris un nouvel élan avec un changement de lieu (Saint-Cyr-sur-le-Rhône), de date et surtout de nom afin de marquer le concept de cette nouvelle manifestation. **Sur un modèle de salon, Vélo village se veut un temps festif grand public, autour du vélo.**

- Bilan de la 1^{re} édition :
 - > 11 exposants
 - > 8 vélocistes ou associés locaux (équipementiers, activité d'encadrement...)
 - > 8 partenaires (institutionnels, associations, collectifs citoyens...)
 - > 107 vélos exposés à bourse aux vélos dont 37 vendus
 - > 66 participants aux 2 balades découvertes

■ Autopartage

- 7 véhicules en libre-service CITIZ répartis sur 6 stations à Vienne.
- 1 907 réservations (+ 100) et plus de 66 000 km parcourus (+ 1 000).

■ Covoiturage

- Mise en place d'une plateforme régionale de covoiturage gratuite « Mov'ici » par la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- 40 adhérents dans la communauté de l'Espace Saint-Germain et 76 dans celle de la Mairie de Vienne.

Chiffres clés

8 lignes urbaines

29 lignes scolaires

6 000 élèves transportés

Le demi-échangeur Vienne Sud

■ Rappels

- Parution au Journal Officiel du 08/11/2018 du décret approuvant l'avenant au contrat de concession ASF relatif au plan d'investissement autoroutier comprenant le demi-échangeur Vienne Sud.
- Conformément au protocole signé, convention de financement avec les différents financeurs en cours de signature.
- Étude de maîtrise d'œuvre en cours, pilotée par Vinci Autoroute.
- Enquête publique 2020/2021.
- Travaux prévus à partir de 2022.
- Mise en service 2023.

■ Principaux objectifs

- Offrir un accès direct à Lyon par l'autoroute aux communes dont la population a fortement augmenté ces dernières années au sud du territoire de Vienne Condrieu Agglomération et au nord de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.
- Soulager du trafic de transit la RN7 dans la traversée de Vienne, de Reventin-Vaugris (Montée des Grands Pavés) et sur le pont barrage de Vaugris, secteurs embouteillés et accidentogènes.
- Améliorer les conditions de sécurité sur l'A7 en désengorgeant le demi-échangeur de Vérenay /Ampuis.

Le bilan du PDU

L'agence d'urbanisme de Lyon a effectué, pour le compte de Vienne Condrieu Agglomération, le bilan du PDU 2012/2017. Il s'agissait de réaliser un bilan qualitatif et quantitatif des actions mises en œuvre à partir notamment d'indicateurs définis dans l'observatoire du PDU et de la sécurité routière de ViennAgglo.

Ce bilan permettra de rédiger le futur Plan de Déplacements Urbains de Vienne Condrieu Agglomération.





La direction des équipements sportifs est composée de 30 personnes :

- 1 directeur

Le stade nautique compte 10 personnes :

- 1 chef de bassin
- 1 responsable technique
- 4 maîtres-nageurs
- 2 caissières-agents d'entretien
- 2 agents techniques

L'équipe du stade nautique est renforcée par des saisonniers pendant la période estivale.

19 agents travaillent dans les autres équipements sportifs :

- 16 gardiens de gymnases
- 2 agents d'équipes de proximité
- 1 technicien responsable.

L'équipe

Équipements sportifs

La mission de la direction des équipements sportifs est de gérer les équipements communautaires dédiés aux sports afin que les clubs sportifs, les scolaires et le grand public puissent profiter au mieux de leur pratique sportive.

Les équipements pour la pratique du sport

■ Vienne Condrieu Agglomération compte :

- 6 gymnases : les salles spécialisées de Vaganay, vallée de Gère à Vienne, le gymnase du Collège de l'Isle à Vienne, le gymnase du Collège Grange à Seyssuel, le gymnase Les Portes de Lyon à Vienne, le gymnase du Collège Brassens à Pont-Évêque, le gymnase du Lycée polyvalent à Saint-Romain-en-Gal
- 1 halle sportive dédiée à la gymnastique avec un mur d'escalade à Saint-Romain-en-Gal

- 1 piste d'athlétisme à Saint-Romain-en-Gal
- 1 piste de bicross à Pont-Évêque
- 1 stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris
- 1 boulodrome à Vienne
- 2 établissements nautiques : le stade nautique à Saint-Romain-en-Gal et la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet et un ponton pour les sports nautiques à Saint-Romain-en-Gal

Équipements	Nombre d'heures d'utilisation	Fréquentation annuelle
Salles de Vaganay	1920	11580
Gymnase de l'Isle	2158	10450
Gymnase de Seyssuel	2120	4120
Gymnase des Portes de Lyon	2024	4950
Halle sportive de Saint-Romain-en-Gal	3360	6870
Gymnase de Saint-Romain-en-Gal	3360	7120
Gymnase de Pont-Évêque	2230	4230
Terrain synthétique	980	8540

Chiffres clés

57 860 personnes accueillies

84 associations ont fréquenté les équipements sportifs de l'Agglo

LES RÉNOVATIONS DOIVENT PERMETTRE UNE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE 25 % DES BÂTIMENTS CONCERNÉS.

■ Compétitions et temps forts

Les équipements sportifs ont accueilli de nombreuses manifestations au cours de l'année 2018, parmi elles : le gala de boxe (24/02), le championnat d'Europe de danses (24/03 et 25 /03), le tournoi international de basket (31/03 et 01/04), la compétition de danses (19/05), le grand prix de France de danses (19/06), le salon des sports (09/09) et Courir à Vienne (13/10 et 14 /10).

■ Les travaux importants

- Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique du gymnase de Pont-Évêque.
- Installation d'un bardage préformé sur la façade du boulodrome.
- Reprise de l'isolation thermique et des parements des façades du gymnase de Seyssuel.
- Réfection des bosses de la piste de BMX.

Dans le cadre de la convention « TEPCV » Vienne Condrieu Agglomération s'est engagé à investir dans la rénovation énergétique de son patrimoine bâti.

Les rénovations doivent permettre une réduction des consommations énergétiques de 25 % des bâtiments concernés.

Le gymnase « Claude et Germain Grange » ainsi que le gymnase « Georges Brassens » à Pont-Évêque ont été retenus pour cette opération de rénovation :

- Pour des questions énergétiques d'une part, suite à un audit des bâtiments qui pointait des dysfonctionnements
- pour des questions de pérennité, d'autre part car ces deux équipements étaient vieillissants, énergivores et souffraient de divers problèmes (étanchéité et de structure notamment).

Les travaux, programmés entre mai et septembre 2018 ont consisté :

Pour Seyssuel :

- à la reprise de l'isolation thermique de l'ensemble (façades et toiture)
- à la réfection des parements de façades
- au renforcement de la charpente
- au remplacement des équipements de chauffage, production d'eau chaude sanitaire
- à l'amélioration des équipements de ventilation
- au remplacement du système d'éclairage par un système LED

Pour Pont-Évêque :

Des travaux identiques ont été réalisés ainsi que :

- la réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la toiture (l'isolation thermique des façades ayant déjà été traitée en 2014 et 2015)
- le renforcement de la toiture
- la mise en accessibilité complète (avec notamment la mise en place d'un élévateur PMR)

Les établissements nautiques

■ Stade nautique de Saint-Romain-en-Gal

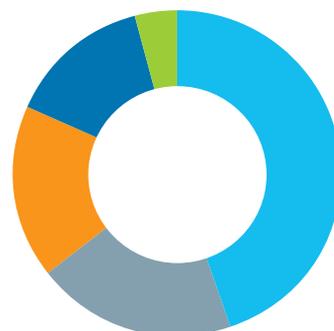
- Saison hivernale : du 3 septembre 2017 au 27 mai 2018
- Saison estivale : du 28 mai au 4 septembre 2018
- Fréquentation 2018 : 97 551

■ Travaux effectués

- Fermeture pour vidange obligatoire et travaux : 9 au 22 avril.
- Reprise complète du pédiluve intérieur.
- Remplacement du compresseur.
- Nettoyage des gaines textiles de ventilation.
- Remplacement canalisation alimentation générale en eau.
- Remplacement de la canalisation de vidange du petit bassin.

■ Compétitions

Le stade nautique a accueilli deux compétitions : une de triathlon le dimanche 10 juin et une de natation le week-end du 23 et 24 juin.



Chiffre clé

97 551 utilisateurs
339 jours d'ouverture



■ Piscine Lucien Millet à Eyzin Pinet

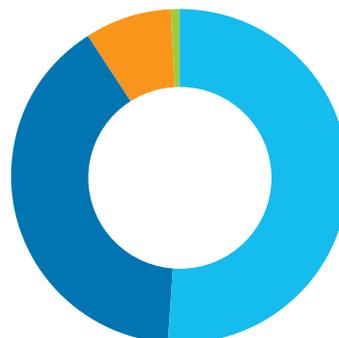
- Ouverture du 1^{er} juin au 31 août avec seulement deux jours de fermeture pour des compétitions.
- Fréquentation 2018 : 14 309

■ Travaux effectués

- Confection d'un plafond suspendu dans le local de la caisse
- Remplacement de la porte principale d'accès au bâtiment

■ Compétitions

La piscine Lucien Millet a accueilli deux compétitions de natation organisées par les Dauphins d'Eyzin-Pinet le samedi 30 juin et le samedi 21 juillet.





L'équipe du Pôle métropolitain est composée de 5 personnes :

- 1 directeur général
- 1 chef de projets aménagement, mobilités et déplacements
- 1 directeur de projet Plaine Saint-Exupéry
- 1 chargée de projet économie
- 1 chargée de l'administration générale du Pôle.

Les services des agglomérations membres s'impliquent fortement dans la coopération métropolitaine et renforcent de fait l'équipe du Pôle métropolitain.

L'équipe du Syndicat Mixte de Transport de l'Aire métropolitaine Lyonnaise est composée de 3 personnes :

- 1 directrice
- 1 chargé de mission
- 1 assistante

L'équipe

Défilé en résonance à la Biennale de la Danse 2018

Coopération métropolitaine

Vienne Condrieu Agglomération participe à la coopération métropolitaine avec la Métropole de Lyon, Saint-Étienne Métropole, les agglomérations de Villefranche et de la CAPI et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais.

Dans ce cadre, elle développe des projets et partenariats dans les domaines économiques, des transports, de l'aménagement, de la culture et du tourisme.

En matière de culture

■ Biennale de la Danse

Un collectif s'est mis en mouvement pour proposer un projet autour de la Biennale de la Danse de Lyon 2018. Fort du succès de l'édition 2016, la MJC de Vienne, le Conservatoire de Vienne, le Centre Social vallée de Gère, le lycée polyvalent Galilée et Jazz à Vienne ont construit un nouveau projet autour du Défilé de la Biennale.

60 ateliers (danse, confection, arts plastiques...) mobilisant le grand public et les acteurs du territoire (structures d'insertion, associations, MJC...) ont été organisés sur l'agglomération pour préparer le défilé à Lyon du 16 septembre et le défilé qui a été organisé sur le territoire en ouverture de Jazz à Vienne le dimanche 1^{er} juillet 2018.

Au total 200 danseurs et musiciens du territoire ont participé à ces défilés et plus de 500 personnes de l'agglomération ont été impliquées dans la démarche.

■ Festival des Nouvelles Voix

Pour la seconde année consécutive, une soirée concerts a été organisée par la MJC de Vienne en résonance au Festival des Nouvelles Voix en Beaujolais.

Organisé chaque année en novembre, le Festival des Nouvelles Voix en Beaujolais est le grand événement métropolitain de l'agglomération de Villefranche. Cette manifestation met en lumière la jeune création musicale et les nouveaux talents. Impliquée dans le réseau des acteurs de musiques actuelles qui se constitue à l'échelle du Pôle Métropolitain, la MJC de Vienne a construit le vendredi 9 novembre une soirée spéciale en résonance à ce festival.

■ Le patrimoine

• Vienne Condrieu Agglomération a participé à la Saison Patrimoine développée à l'échelle métropolitaine.

Des offres de visites en lien avec la thématique des Journées du Patrimoine ont été proposées au grand public lors de plusieurs temps forts organisés sur le Pôle.

La Saison 2017-2018 a permis de mettre en lumière des sites et visites en lien avec la thématique de l'eau.

• Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à idées lancé avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon et l'École Nationale des Travaux Publics de l'État, des équipes d'étudiants ont imaginé à quoi pourrait ressembler le marché à Vienne en 2068. Une réflexion prospective décalée et innovante.

JAZZ À VIENNE EST ÉGALEMENT IMPLIQUÉ DANS LES ÉCHANGES LANCÉS ENTRE LES GRANDS ÉVÉNEMENTS MÉTROPOLITAINS...



© Renaud Alboche

Zoom

Jazz à Vienne

Dans le cadre de la coopération métropolitaine, des concerts ont été également proposés en résonance à Jazz à Vienne sur Lyon, Saint-Étienne et à la CAPI.

Le Festival a également pu bénéficier d'un appui pour sa communication pour son offre de stationnement réservé à l'autopartage et au covoiturage.

Jazz à Vienne est également impliqué dans les échanges lancés entre grands événements métropolitains. Déplacements, communication, offre de restaurations, partenariats... Différents sujets sont discutés entre événements pour identifier les bonnes expériences et favoriser les synergies.

En matière d'aménagement

■ La Vallée du Gier

Les élus se sont réunis pour aborder la question de la Vallée du Gier, et plus précisément la question de l'enjeu de revitalisation économique de cette vallée qui est un trait d'union des 2 métropoles (Lyon et Saint-Étienne) de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'Agence d'urbanisme a produit un document « Définition d'un cadre de cohérence et de gouvernance : territoire d'intérêts Métropolitains », document qui a été présenté aux élus en juin 2018.

En matière d'économie

- Présence de l'agence économique au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) début décembre
- Poursuite de l'action Festitabl' avec accompagnement de la MJC pour Caravan'jazz
- Suite de l'étude sur le système alimentaire : en 2017, les élus ont souhaité approfondir les connaissances du système alimentaire de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne. Une analyse des flux et organisation des filières autour du pain et de la pomme a été conduite en 2018.
- Visite des abattoirs d'Andrézieux-Bouthéon

FESTITABL' QUI VISE À PROMOUVOIR LES PRODUITS LOCAUX SUR LES ÉVÉNEMENTS, AVEC L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MJC POUR CARAVAN'JAZZ



Participation de l'agence éco de l'Agglo au SIMI

En matière de mobilité et déplacements

En 2018, la question des mobilités a été au cœur de nombreux sujets débattus et portés par les élus du Pôle Métropolitain et du SMT AML.

■ Des temps forts sur les systèmes de transport

En 2018, plusieurs temps forts ont été consacrés aux grandes infrastructures, à l'intermodalité et aux enjeux portuaires.

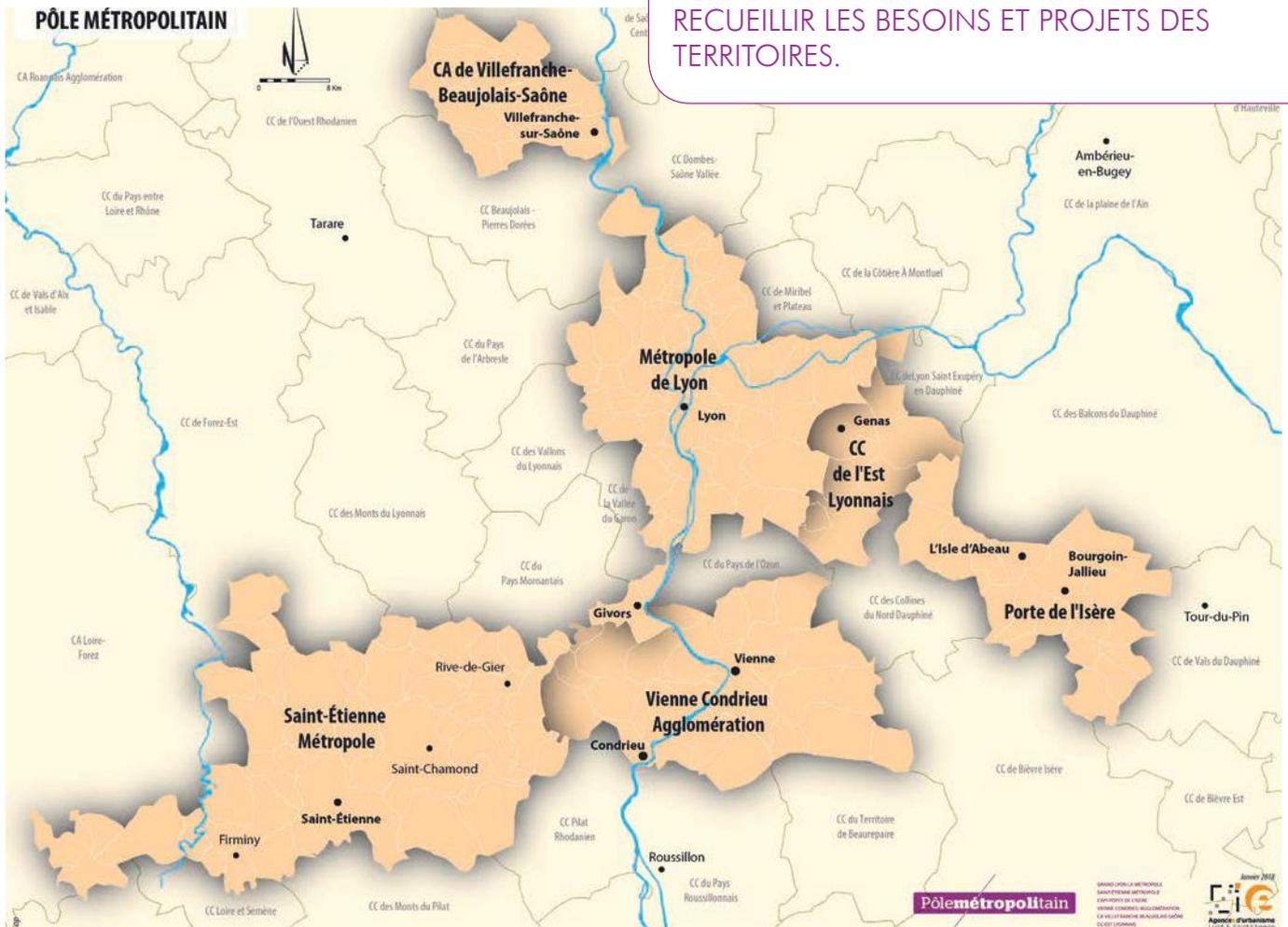
L'intermodalité a été abordée à travers le projet Plaine Saint-Exupéry, sous l'angle du système logistique et de ses innovations, mais également à l'échelle du Pôle à travers les enjeux fluviaux et portuaires soulevés à plusieurs reprises lors des commissions mobilités et économie.

Trois territoires sont particulièrement concernés par ce dernier sujet : la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la Métropole de Lyon et Vienne Condrieu Agglomération.

Pour ces collectivités, le schéma portuaire reste un cadre de référence. En 2019, une rencontre pourrait être organisée avec VNF. Par ailleurs, autour des fleuves, de la promotion du tourisme et du développement des mobilités actives, le projet de Voie des Confluences a été réinscrit dans la feuille de route 2018-2020 du Pôle Métropolitain, en lien notamment avec les aménagements de la Via Rhôna et de la Via Saôna.

Le Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, structure de coopération métropolitaine tournée vers la mobilité des personnes, rassemble 5 Autorités Organisatrices de Mobilité. Le SMT a lancé en 2018 une concertation dans les 8 corridors ferroviaires et routiers de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne afin de partager les enjeux et recueillir les besoins et projets des territoires. 250 acteurs de l'ensemble de la chaîne de déplacement se sont mobilisés. Cette démarche se traduit par un Plan d'Actions Intermodalité pour l'aire métropolitaine lyonnaise 2019-2021.

LE SMT A LANCÉ EN 2018 UNE CONCERTATION DANS LES 8 CORRIDORS FERROVIAIRES ET ROUTIERS DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYON-SAINT-ÉTIENNE AFIN DE PARTAGER LES ENJEUX ET RECUEILLIR LES BESOINS ET PROJETS DES TERRITOIRES.



La parole aux citoyens



ET SI VOUS
VENIEZ NOUS
REJOINDRE !

Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative créée par la loi. Il a été mis en place dès 2004 pour accompagner le développement de la communauté d'agglomération du Pays Viennois.

Il est composé de citoyens bénévoles du territoire, impliqués individuellement pour l'intérêt général. Un membre ne représente ni une commune, ni une profession, ni un groupe d'intérêt. Lieu d'information, d'échanges et de réflexion, le Conseil de Développement a pour objectif de faire émerger des avis collectifs sur les projets et les enjeux de l'agglomération.

- En 2018, un nouveau Conseil de Développement a été mis en place à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération.

Cette installation s'est accompagnée d'une nouvelle identité graphique et de nouveaux outils de communication pour le Conseil (site internet, Facebook...) et du lancement d'une campagne de communication pour intégrer de nouveaux membres, notamment issus de la Région de Condrieu

- 14 nouveaux habitants sont ainsi venus rejoindre les 24 membres du Conseil de Développement.

- Une réflexion collective a été lancée pour identifier les sujets de travail de la nouvelle instance participative.

Il a été décidé de travailler sur les enjeux de déplacement de la nouvelle agglomération et sur la question de la qualité de l'air.

- Parallèlement, le Conseil de Développement a été invité par

l'Agglo à contribuer à l'élaboration du projet d'agglomération. Aussi, une réflexion de fond a été engagée pour donner un regard d'habitants sur les enjeux de la nouvelle agglomération. Le Conseil de Développement a pu faire des propositions concrètes et participer également à la rencontre organisée avec l'ensemble des élus du territoire.

- Le Conseil de Développement a également été saisi sur la question de l'évaluation du projet d'agglomération. Une réflexion a été engagée pour préciser les contours d'une évaluation citoyenne de l'action de l'agglomération et de la mise en œuvre du projet de territoire.



UNE RÉFLEXION DE FOND A ÉTÉ ENGAGÉE POUR DONNER UN REGARD D'HABITANTS SUR LES ENJEUX DE LA NOUVELLE AGGLOMÉRATION.

Chiffres clés

4 groupes de travail : Projet d'agglomération / Evaluation ; Qualité de l'air ; Déplacements / Transports ; Communication

7 réunions du bureau

3 assemblées plénières

38 membres au 31 décembre 2018



le Nouveau site du Conseil de Développement
cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Le budget de l'Agglo se structure de la manière suivante :

- 1 budget principal
- 5 budgets annexes : les transports et déplacements, l'immobilier d'entreprises, les zones économiques, l'assainissement, la base de loisirs de Condrieu.

Le budget



Premier bilan pour le budget de Vienne Condrieu Agglomération

Le compte administratif 2018 est le premier de Vienne Condrieu Agglomération. Il valide la stratégie financière mise en œuvre dans le cadre de la fusion et les hypothèses sur lesquelles a été préparé le budget. Il montre que la nouvelle communauté a été solidement construite, tout en poursuivant les dynamiques à l'œuvre dans les territoires fusionnés et en élaborant un nouveau projet de territoire.

La présentation du compte administratif 2018

■ Impact de la création de la nouvelle intercommunalité sur le budget

- Pas d'alourdissement de l'impôt pour les ménages, conformément à la première orientation prise par les élus communautaires dans le cadre du projet d'agglomération : « se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité ».
- Évolution plus favorable des dotations de l'État qui atteignent 7,3 M € en 2018.
- Inversion de la tendance à la hausse de la contribution au FPIC. Celle-ci a diminué de près de 870 000 € pour le territoire (communes et agglo), dont 280 000 € pour Vienne Condrieu Agglomération.

■ Points à retenir

- Une bonne dynamique des recettes fiscales. Les recettes fiscales globales (hors TEOM) s'élèvent à 27,2 M €, en particulier grâce la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFER, TASCOS) qui en représente les deux tiers, soit 18,2 M €.
- Une maîtrise des dépenses d'activités et de personnel.
- Un niveau d'épargne nette de 5,5 M € qui génère une capacité d'autofinancement significative.
- Un coût de gestion des déchets équilibré par les recettes propres (TEOM, redevances spéciales, recettes des éco-organismes).
- Une structure de financement saine pour les budgets annexes. Le budget des transports et déplacements conserve un niveau d'épargne nette élevé (1,13 M €) grâce aux efforts d'optimisation réalisés sur les dépenses et à la bonne dynamique

des recettes, en particulier du versement transport. Le budget assainissement assure un bon niveau d'autofinancement des investissements avec une épargne nette de 1,33 M €.

- Un peu plus de 15,9 M € d'investissement qui traduisent la forte capacité à investir de la nouvelle intercommunalité.
- Un montant emprunté inférieur au capital remboursé qui permet de diminuer la dette. Avec un encours de 57,7 M € au 31/12/2018, celle-ci reste saine et raisonnable puisque sa durée de remboursement n'est que de 4 ans et 1 mois sur le budget principal.

UN BUDGET AU SERVICE DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE



Projet d'Agglomération



Zoom

Un budget principal et cinq budgets annexes pour l'Agglo

Les budgets annexes sont les suivants :

- les transports et déplacements,
- l'immobilier d'entreprises,
- les zones économiques,
- l'assainissement*,
- la base de loisirs de Condrieu.

* Le budget assainissement est le résultat d'une consolidation importante puisqu'il agrège : les deux budgets annexes assainissement précédents de ViennAgglo (en régie et affermage) ; la reprise des budgets des syndicats d'assainissement dissous ; les budgets assainissement précédents des communes de la Région de Condrieu et de Meyssiez qui exerçaient jusqu'ici la compétence assainissement à l'échelle communale.

La comparaison des recettes et dépenses par rapport à l'année précédente n'a pas de signification, s'agissant du premier compte administratif de la nouvelle agglomération.

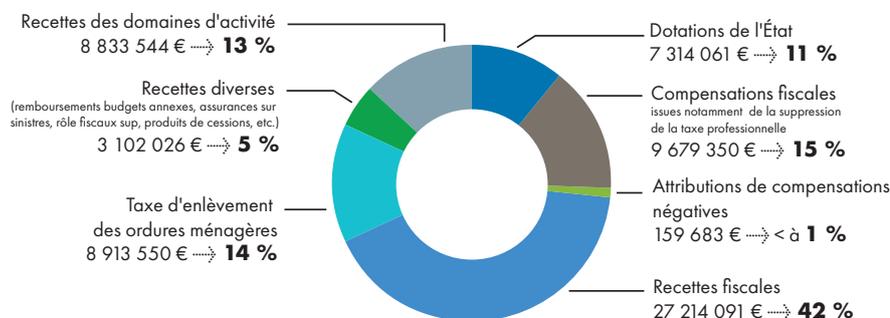
Toutefois, la sincérité des prévisions budgétaires qui prévalait en fonctionnement au sein des anciennes communautés est confirmée puisque le taux d'exécution (budget principal) est de 102,7 % pour les recettes et de 95,7 % pour les dépenses.

La section fonctionnement du budget principal

■ Principaux postes de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 65 216 305 €.

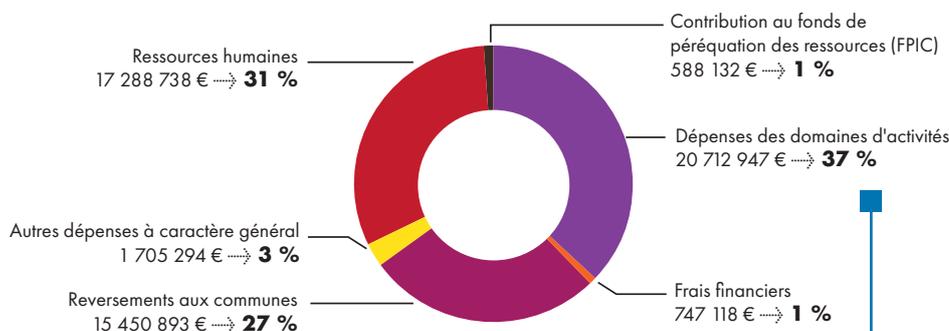
Répartition des recettes réelles de fonctionnement



■ Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 56 493 122 €.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, atteint 8 723 183 € en 2018. Il est à noter que cette épargne inclut le produit exceptionnel d'une cession d'actif à hauteur de 414 000 €.

Le résultat propre à l'exercice 2018, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, s'établit à 5 958 432 €.

- Économie, tourisme, Jazz à Vienne : 1 985 856 €
- Subvention d'équilibre à l'immobilier d'entreprises et à la base de loisirs de Condrieu : 344 000 €
- Subvention d'équilibre au budget des transports : 1 120 000 €
- Emploi, formation, insertion : 552 232 €
- Aménagement du territoire : 409 166 €
- Politique de l'habitat : 389 882 €
- Cohésion sociale et politique de la ville : 468 143 €
- Jeunesse : 40 629 €
- Petite enfance : 1 215 942 €
- Téléalarme : 137 386 €
- Politiques territoriales : 153 689 €
- Voirie communautaire : 1 697 648 €
- Eaux pluviales et rivières : 712 948 €
- Équipements sportifs : 424 797 €
- Piscines : 573 112 €
- Environnement, nature, plan climat : 252 379 €
- Gestion des déchets : 7 105 205 €
- Maintenance du patrimoine et moyens techniques : 332 788 €
- Soutien aux événements intercommunaux : 53 378 €
- Fourrière animale : 35 291 €
- Contribution au service incendie : 2 708 476 €

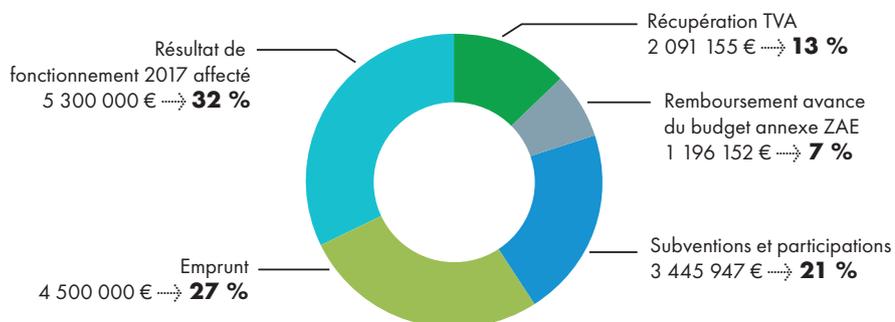
Répartition des dépenses de fonctionnement dans les domaines d'activité (hors dépenses de personnel)

La section investissement du budget principal

■ Principaux postes de recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **16 533 254 €** (hors opérations patrimoniales).

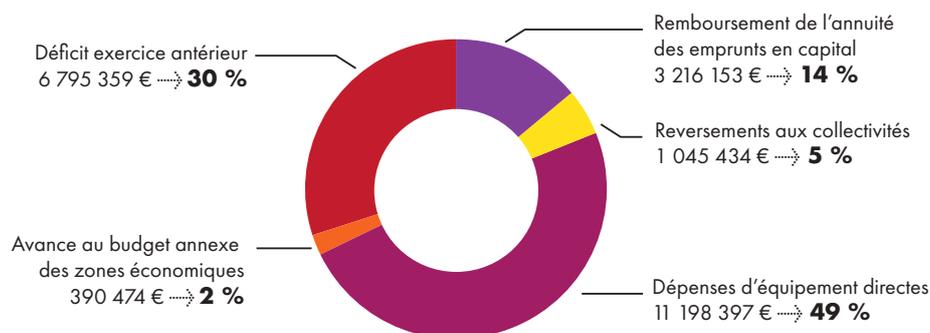
Répartition des recettes d'investissement



■ Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **22 645 817 €** (hors opérations patrimoniales).

Répartition des dépenses d'investissement



Parmi les dépenses d'équipement directes, l'achat d'une benne à ordures ménagères qui fonctionne au Gaz Naturel Véhicule

Les dépenses d'équipement de l'Agglo (tous budgets)

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières et patrimoniales. Elles s'élèvent à 15 935 187 € en 2018.

■ Répartition des dépenses d'équipement de l'Agglo

- par budget :
 - > Budget principal : 12 243 831 € (y compris versements aux collectivités)
 - > Budget transports et déplacements : 1 669 137 €
 - > Budget immobilier d'entreprises : 31 196 €
 - > Budget zones économiques : 390 474 €
 - > Budget assainissement : 1 558 237 €
 - > Budget base de loisirs de Condrieu : 42 312 €
- par domaine d'activité :



Transports et déplacements
1 669 137 €

- Construction de la plate-forme de mobilité
- Renouvellement du matériel roulant, réseau et billetterie
- Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus

Maintenance patrimoine et informatique
667 669 €

- Informatique (services de l'Agglo et écoles)
- Mise en accessibilité des établissements recevant du public
- Aménagement et rénovation thermique du bâtiment Antarès

Aménagement et rénovation urbaine
330 713 €

- PLU des communes
- Aménagements urbains vallée de la Gère et Vienne Sévenne

Petite enfance et téléalarme
717 155 €

- Construction du Pôle Petite Enfance Graine de Malice à Pont-Évêque
- Création de la Micro-crèche à Moidieu-Détourbe
- Maintien à niveau des équipements de la petite enfance
- Regroupements de structures petite enfance
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme

Environnement et gestion des déchets
1 051 820 €

- Renouvellement du matériel de collecte (bennes GNV) et des bacs
- Maintien à niveau des équipements
- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés
- Modernisation de l'éclairage public des communes (financement TEPCV)

Économie et Tourisme
1 191 977 €

- Aménagement de zones économiques et maintien à niveau des zones existantes
- Soutien au commerce
- Maison du festival de jazz
- Aménagements du pôle tertiaire Saint-Germain

Voirie communautaire
5 551 822 €

- Renouvellement des chaussées
- Aménagements de sécurité liés au Plan de Déplacements Urbains
- Aménagement de la voie verte sur les quais à Vienne et autres pistes cyclables
- Requalification des zones d'activités

Politique de l'habitat
574 255 €

- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logement sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage

Équipements sportifs et piscines
1 242 771 €

- Maintien à niveau et équipement des stades nautiques, des gymnases et des terrains de sport
- Rénovation des toits des Gymnases de Seyssuel et Pont-Évêque

Assainissement et eaux pluviales
2 937 867 €

- Réhabilitation et extension des réseaux d'assainissement
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales
- Travaux de raccordement à la station d'épuration Vienne Sud
- Travaux sur les stations d'épuration

Le recours à l'emprunt

	Capital remboursé en 2018	Emprunts inscrits en 2018 (BP+reports+DM)	Emprunts réalisés en 2018	Emprunts reportés en 2019
Budget principal	3 216 153 €	13 400 000 €	4 500 000 €	4 200 000 €
Transports et déplacements	130 889 €	287 000 €	- €	- €
Immobilier d'entreprises	250 237 €	1 244 433 €	- €	400 000 €
Assainissement	1 337 968 €	551 000 €	- €	- €
Base de loisirs de Condrieu	39 701 €	71 000 €	- €	- €
TOTAL	4 974 948 €	15 553 433 €	4 500 000 €	4 600 000 €

Pour financer 15,9 millions d'euros d'investissement réalisés en 2018, l'agglomération a mobilisé 4,5 millions d'euros d'emprunts. En remboursant parallèlement 4,975 millions d'euros de capital, la communauté d'agglomération a diminué l'encours de sa dette.

Les emprunts reportés (4 600 000 €) sont à mettre en rapport avec les crédits d'investissements reportés (14 712 156 €).

La dette

Au 31 décembre 2018, la dette de Vienne Condrieu Agglomération cumule le capital restant dû des emprunts des intercommunalités fusionnées et de la commune de Meyssiez. Elle intègre également la dette de l'assainissement des communes de l'ex-CCRC et des syndicats d'assainissement dissous au moment de la fusion. **Son encours global s'élève ainsi à 57 698 007 €, dont 35 937 885 € au titre du budget principal.**

- Vienne Condrieu Agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt dit « toxique » et son exposition au risque de taux est répartie entre les taux fixes (70 %) et les taux variables (30 %).
- Le coût de la dette est raisonnable car le taux d'intérêt moyen oscille entre 1,98 % et 4,07 % selon les budgets.
- Enfin, la durée du remboursement qui est définie par le ratio « encours de la dette/épargne brute » est également raisonnable puisqu'il est de 4 ans et 1 mois pour le budget principal et oscille entre 1 an pour le budget transports, et 7 ans et 2 mois pour le budget assainissement.

Au global, cette durée reste donc bien en deçà des 12-15 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.



Chiffres clés

84,2 M€ de recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)

70,45 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)

15,9 M€ de dépenses d'équipement (tous budgets)

- ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- ADIL** : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
- ADS** : Autorisation du Droit des Sols
- AGEDEN** : Association pour une GEstion Durable de l'Énergie
- Ad'AP** : Agenda d'Accessibilité Programmée
- Agence de l'Eau RMC** : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
- AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- ANAH** : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
- ANATEEP** : Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public
- ANC** : Assainissement non collectif
- ANRU** : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
- AOM** : Autorité Organisatrice de la Mobilité
- ASV** : Atelier Santé Ville
- BA** : Budget annexe
- BBC** : Bâtiment Basse Consommation
- BOM** : Bennes à Ordures Ménagères
- BP** : Budget Principal
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CAMSP** : Centre d'Action Médico-Social Précoce
- CAO** : Commission d'Appel d'Offres
- CAP** : Commission Administrative Paritaire
- CAPE** : Centre d'Accueil Petite Enfance
- CAPI** : Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère
- CAUE** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CCSPL** : Commission Consultative des Services Publics Locaux
- CCRC** : Communauté de Communes de la Région de Condrieu
- CdD** : Conseil de Développement
- CDAC** : Comité Départemental d'Aménagement Communal
- CDSP** : Commission de Délégation de Service Public
- CERF-RA** : Centre d'Échanges et de Ressources Foncières en Rhône-Alpes
- CEJ** : Contrat Enfance Jeunesse
- CET** : Centre d'Enfouissement Technique
- CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
- CHR** : Cafés Hôtels Restaurants
- CHS** : Comité Hygiène et Sécurité
- CHRSCT** : Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail
- CIAPH** : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
- CIID** : Commission Intercommunale des Impôts Directs
- CISPD** : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- CLD** : Conseil Local de Développement
- CLECT** : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- CLH** : Comité Local de l'Habitat
- CLS** : Contrat Local de Santé
- CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale
- CNO** : Comité Nationale pour l'CEnotourisme
- CNR** : Compagnie Nationale du Rhône
- CODIR** : COmité DIRecteur
- COHPHRA** : Connaissance de l'Offre d'Hébergement et des Personnes Hébergées en Rhône-Alpes
- CONEB** : Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre
- COPIL** : COmité de PIlotage
- CPE** : Contrat Petite Enfance
- CS** : Collecte sélective
- CSDU** : Centre de Stockage des Déchets Ultimes
- CTIR** : Comité Territorial de l'Isère Rhodanienne
- CT** : Comité Technique
- CTP** : Comité Technique Paritaire
- DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DEEE** : Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques
- DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement
- DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- DSP** : Délégation de services publics
- DPD** : Délégué à la Protection des Données
- DPU** : Droit de Prémption Urbain
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DSC** : Dotation de Solidarité Communautaire
- EAJE** : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
- EJE** : Éducatrice de Jeunes Enfants
- EM** : Emballages Ménagers
- ENS** : Espace Naturel Sensible
- EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- EPIC** : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
- EPORA** : Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
- ERP** : Établissement Recevant du Public
- ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- EU** : Eaux Usées
- FAJ** : Fonds d'Aide aux Jeunes
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- FISAC** : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
- FSE** : Fonds Social Européen
- FPH** : Fonds de Participation des Habitants
- GART** : Groupement des Autorités Responsables de transport
- GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- GEM** : Groupe d'Entraide Mutuelle
- GES** : Gaz à Effet de Serre
- GFI** : Groupe Foncier Installation
- GNV** : Gaz Naturel pour Véhicules
- GRPS** : Service Général de Radiocommunication (General Packet Radio Service)
- GUSP** : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- HQE** : Haute Qualité Environnementale
- IAE** : Insertion par l'Activité Économique
- IC** : Intérêt Communautaire

- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- JAV** : Jazz à Vienne
- JM** : Journaux /Magazines
- JRM** : Journaux Revues Magazines
- LAEP** : Lieu d'Accueil Enfants Parents
- MAM** : Maison d'Assistants Maternelles
- MARS** : Mission d'Accompagnement Relais Soins
- MIFIVA** : Mission Locale Rhône Sud
- MITRA** : Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes
- MJC** : Maison des Jeunes et de la Culture
- MLIR** : Mission Locale Isère Rhodanienne
- MRU** : Maison du Renouvellement Urbain
- MSP** : Maison des Services Publics
- MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- OAP** : Opération d'Aménagement et de Programmation
- OFPI** : Observatoire Foncier Départemental Partenarial de l'Isère
- OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- ONF** : Office National des Forêts
- OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- OPCA** : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- OREGES** : Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre
- OT** : Office de Tourisme
- OÙRA!** : Où vous voulez en Rhône-Alpes
- PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- PAPI** : Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations
- PAEJ** : Point Accueil Écoute Jeunes
- PAV** : Point d'Apport Volontaire
- PAVE** : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics
- PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
- PDAHI** : Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion
- PDIE** : Plan de Déplacements InterEntreprises
- PDIPR** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- PDU** : Plan de Déplacements Urbains
- PIJ** : Point Information Jeunesse
- PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- PLH** : Programme Local de l'Habitat
- PLIE** : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- PLS** : Prêt Locatif Social
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PLUI** : Plan Local d'Urbanisme d'Intérêt communautaire
- PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social
- PMR** : Personnes à Mobilité Réduite
- PNR** : Parc Naturel Régional (du Pilat)
- PNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- PR** : Parc Relais
- PRE** : Parcours de Réussite Éducative
- RAM** : Relais Assistants Maternelles
- RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- RIVHAJ** : Relais d'Initiative dans la Ville pour l'Habitat des Jeunes
- ROJ** : Relais Oxyjeunes
- RSA** : Revenu de Solidarité Active
- RTC** : Réseau Téléphonique Commuté
- SAP** : Services à la Personne
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SDA-Ad'AP** : Schéma Directeur d'Accessibilité et Agenda d'Accessibilité Programmée
- SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SEM** : Saint-Étienne Métropole
- SIAE** : Structure d'Insertion par l'Activité Économique
- SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orienté
- SIG** : Système d'Information Géographique
- SIASO** : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Septème-Oytier
- SISEC** : Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Station d'Épuration à Chasse
- SIRRA** : Syndicat Isérois des rivières Rhône Aval
- SIAMVGIER** : Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Moyenne Vallée du Gier
- SYSEG** : SYndicat pour la Station d'Épuration de Givors
- SyGR** : Syndicat mixte du Gier Rhodanien
- SMT AML** : Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise
- SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif
- SR4V** : Syndicat Rivières des 4 Vallées
- SRADET** : Schéma Régional d'Aménagement et De Développement du Territoire
- SYSTEMPUR** : Syndicat mixte pour l'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération viennoise
- SYTRAL** : Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise
- SDA-Ad'AP** : Schéma Directeur d'Accessibilité et Agenda d'Accessibilité Programmée
- SYVROM** : Syndicat de Vienne et sa Région pour les Ordures ménagères
- TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TEPCV** : Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte
- TEPOS** : Territoires à énergie POSitive
- TER** : Transport Express Régional
- TIPI** : Titre Payable sur Internet
- TPMR** : Transport de Personnes à Mobilité Réduite
- VAE** : Vélo à Assistance Électrique
- VPI** : Vidéoprojecteur Interactif
- ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté
- ZAE** : Zones d'Activités Économiques
- ZPPAUP** : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès
BP 263
38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne
Condrieu
Agglomération